

POINT N° 1
Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical
Du mardi 18 juin 2024 à 18 heures 30
Salle Polyvalente de Tartas

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin à 18 heures 30, les délégués du Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental d'Équipement des Communes des Landes, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Polyvalente de Tartas, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis PEDEUBOY, Président du SYDEC.

Etaient présents ou représentés : 100/198

1^{er} POINT : Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 janvier 2024

Les membres du Comité Syndical ont approuvé, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 18 janvier 2024.

2^{ème} POINT : Budget Principal - Compte Administratif – Exercice 2023

Monsieur le Président indique que le Compte Administratif 2023 du budget Principal se caractérise par les éléments suivants :

- **Une forte augmentation du niveau des honoraires (+ 289 K€) qui s'explique par la hausse des honoraires de la DT Aménagement Numérique du Territoire de 126 K€, de la DT Eau de 107 K€ et la DT Energies de 56 K€.** Globalement, les honoraires 2023 s'élèvent à 3 784 K€ contre 3 495 K€ en 2022.
- **Des dépenses de personnel en augmentation de 6,53 % soit + 1 057 K€ dont 887 K€ remboursés par les budgets annexes, soit une charge nette de 170 K€.** À périmètre constant, la hausse s'élève à 5,08% dont 3,42 % de part contrainte (point d'indice, reclassement indiciaire...).
- **Une hausse des dépenses générales de 4,16 % soit + 138 K€.**
- **Une baisse du niveau global des investissements (- 41 K€) qui s'élève à 547 K€.**
L'acquisition de 4 véhicules électriques pour 113 K€, de 3 véhicules utilitaires pour 82 K€, la fourniture de logiciels pour 195 K€, notamment pour l'évolution du logiciel des Ressources Humaines, pour la refonte du site Internet et la fourniture d'un logiciel de gestion de documents ainsi que la sécurité informatique du SYDEC sont les principaux investissements de l'année. En recettes, la vente du bâtiment de Tartas génère 220 K€.
- **Une hausse des charges financières (+ 27 K€) par les frais liés à la gestion des lignes de trésorerie.**
- **Deux lignes de trésorerie de 10 M€ renouvelées en 2023.**
*Le SYDEC a contracté une nouvelle ligne de trésorerie de 10 M€ en juin 2023 auprès de la Société Générale. Elle remplace celle contractée en 2022 auprès de la Caisse d'Épargne.
 Une deuxième ligne de 10 M€ a été contractée en septembre 2023 auprès de Arkéa. Elle remplace celle contractée en 2022 auprès de La Banque Postale.
 Elles servent toutes deux pour les besoins de trésorerie.*

Ainsi, le Compte Administratif du budget Principal, pour l'exercice 2023, fait apparaître un total de recettes réalisées de 25 146 881,62 € Compte tenu des dépenses constatées au cours de l'exercice – 24 544 655,84 € – **le résultat global de clôture de l'exercice** (ou fonds de roulement final) **se situe à + 602 225,78 €** et se décompose de la manière suivante :

En €	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	62 440,67	+ 548 088,89
Résultat reporté	- 325 914,05	+ 317 610,27
Résultat global	- 263 473,38	+ 865 699,16

Le fonds de roulement initial de l'exercice se situait à + 317 510,27 € soit une hausse de 284 715,51 €. Cette augmentation provient de l'excédent de l'épargne nette (831 K€) sur le besoin de financement des investissements (547 K€).

Ce résultat global de clôture est à apprécier au regard des **mouvements restant à réaliser** qui se présentent ainsi :

- Recettes restant à réaliser	+ 50 000,00 €
- Dépenses restant à réaliser	- 103 000,00 €

Ces reports comprennent en recettes, la subvention de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations (ANSSI) pour la sécurisation du réseau informatique de 50 000 €.

En dépenses, ils comprennent principalement l'acquisition de logiciels pour 33 100 €, des aménagements au siège (bureaux service Régie) pour 38 400 € et l'achat d'un véhicule prévu en 2023 pour 20 100 €. Ces investissements seront partiellement autofinancés par les recettes reportées.

En définitive, la réalisation du budget Principal au cours de l'exercice 2023 a permis de dégager **un résultat net de clôture positif** à hauteur de **549 225,78 €**

Les mouvements constatés au cours de l'exercice se répartissent ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes
- Investissement :	1 782 410,65 €	1 844 851,32 €
o Opérations réelles	805 809,43 €	325 814,05 €
o Opérations d'ordre	976 601,22 €	1 519 037,27 €
- Fonctionnement :	22 436 331,14 €	22 984 420,03 €
o Opérations réelles	20 917 293,87 €	22 007 818,81 €
o Opérations d'ordre	1 519 037,27 €	976 601,22 €

1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

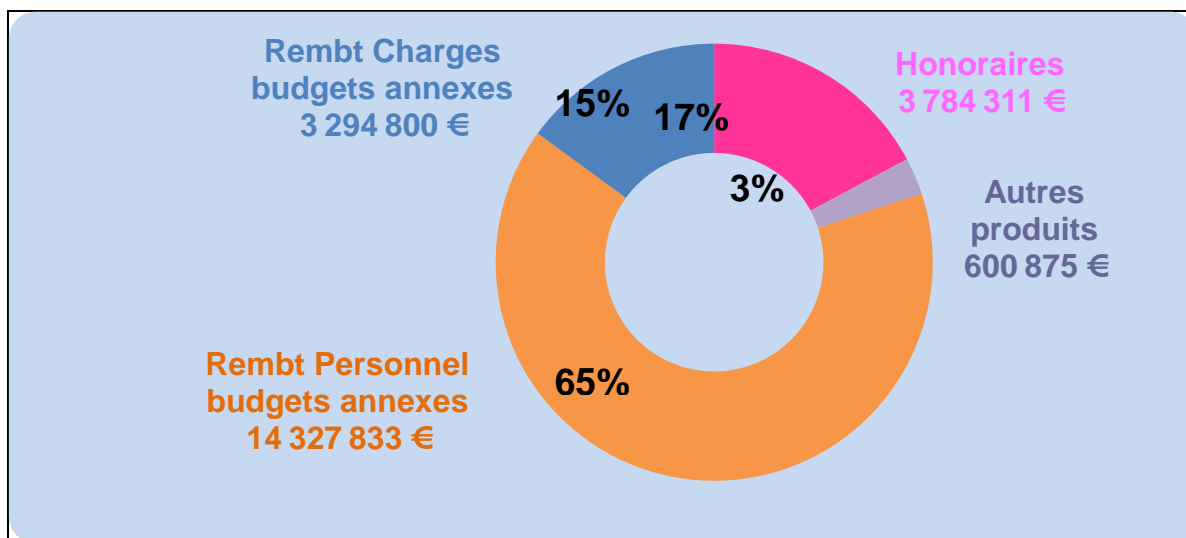
1.1.- Les recettes de la section de fonctionnement

Elles s'élèvent à **22 984 420,03 €** et se décomposent de la manière suivante :

	CA 2023	CA 2022
Recettes de fonctionnement	22 984 420,03 €	20 483 626,58 €
Recettes réelles :	22 007 818,81 €	20 478 428,58 €
- Produits des services	3 829 515,87 €	3 516 926,85 €
● Honoraires	3 784 311,10 €	3 494 831,04 €
● Prestations service Cartographie	45 204,77 €	22 095,81 €
- Remboursements des services	17 622 633,00 €	16 628 434,00 €
● Remboursement des charges de personnel	14 327 833,00 €	13 440 734,00 €
du budget annexe Eau potable	Dont : 6 434 653,00 €	6 129 251,00 €
du budget annexe Assainissement	4 803 108,00 €	4 416 917,00 €
du budget annexe Electricité	1 489 168,00 €	1 509 259,00 €
du budget annexe Assainissement non collectif	522 411,00 €	507 047,00 €
du budget annexe Energies renouvelables	582 295,00 €	446 753,00 €
du budget annexe Numérique	496 198,00 €	431 507,00 €

● Remboursement des charges générales		3 241 900,00 €	3 162 200,00 €
du budget annexe Assainissement	Dont :	1 199 400,00 €	1 263 600,00 €
du budget annexe Eau potable		1 139 800,00 €	1 113 800,00 €
du budget annexe Electricité		493 500,00 €	440 000,00 €
du budget annexe Numérique		291 000,00 €	235 700,00 €
du budget annexe Assainissement non collectif		63 600,00 €	62 700,00 €
du budget annexe Energies renouvelables		54 600,00 €	46 400,00 €
● Remboursement des charges financières		52 900,00 €	25 500,00 €
du budget annexe Eau potable	Dont :	16 300,00 €	8 100,00 €
du budget annexe Assainissement		14 600,00 €	7 600,00 €
du budget annexe Electricité		10 200,00 €	4 800,00 €
du budget annexe Numérique		9 900,00 €	4 400,00 €
du budget annexe Assainissement non collectif		600,00 €	300,00 €
du budget annexe Energies renouvelables		1 300,00 €	300,00 €
- Remboursements autres organismes		333 818,49 €	314 248,40 €
● Participations aux chèques déjeuners		103 296,92 €	104 357,74 €
● Remboursements IJ, FIPH		99 899,75 €	106 192,96 €
● Subventions emploi		70 798,65 €	58 000,00 €
● Remboursement carburant		27 427,97 €	9 162,18 €
● Remboursement taxes sur le gazole		20 314,67 €	
● Remboursement assurances et autres		12 080,53 €	36 535,52 €
- Revenus des loyers des bâtiments		- €	17 801,00 €
- Produits exceptionnels	Dont :	221 851,45 €	1 018,33 €
● Cessions de biens		221 791,02 €	1 018,33 €
● Mandats annulés		60,43 €	
Recettes d'ordre :		976 601,22 €	5 198,00 €
- Reprise provision tva		5 161,00 €	5 198,00 €
- Moins-value sur cession de biens		971 440,22 €	

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



1.1.1.- Les recettes réelles

Elles s'élèvent à **22 007 818,81 €** et augmentent de 7,47% par rapport à l'exercice 2022 (+ 1 529 K€) hors prise en compte de l'excédent de fonctionnement reporté de 317 610,27 €

Ce budget prend en compte les remboursements effectués par les budgets annexes au titre du personnel, des charges générales, de certaines opérations de gestion et des charges financières liées à la ligne de trésorerie.

Cette forte augmentation des produits résulte pour l'essentiel de :

- l'augmentation du remboursement des charges de personnel comprenant :
 - le remboursement des budgets annexes (+ 887 K€),
 - le remboursement d'indemnités journalières (+ 19 K€),
 - la fin du remboursement de la prime inflation (- 25 K€),
 - la baisse des subventions d'apprentissage (- 3 K€),
 soit une augmentation globale de 878 K€
- l'augmentation des recettes d'honoraires (+ 289 K€) et de la facturation des prestations du service Cartographie (+ 23K€),
- la cession du bâtiment de Tartas (+ 220 K€),
- l'augmentation du remboursement des charges générales (+ 80 K€) et des charges financières (+ 27 K€) par les budgets annexes,
- la subvention exceptionnelle pour le bureau d'études (+ 56 K€),
- le remboursement de la taxe sur le gazole (+ 20 K€),

Diminuée par :

- la fin de l'octroi d'une subvention pour la sécurité informatique (- 40 K€),
- la fin du revenu photovoltaïque (- 17 K€),
- la baisse des autres recettes (- 7 K€).

1.1.2.- Les recettes d'ordre

Elles s'élèvent à **976 601,22 €** et concernent la moins-value relative à la cession de l'ancien bâtiment de Tartas pour 971 440,22 € ainsi que la reprise de la provision constituée les années précédentes dans le cadre de la régularisation de la T.V.A pour 5 161 €

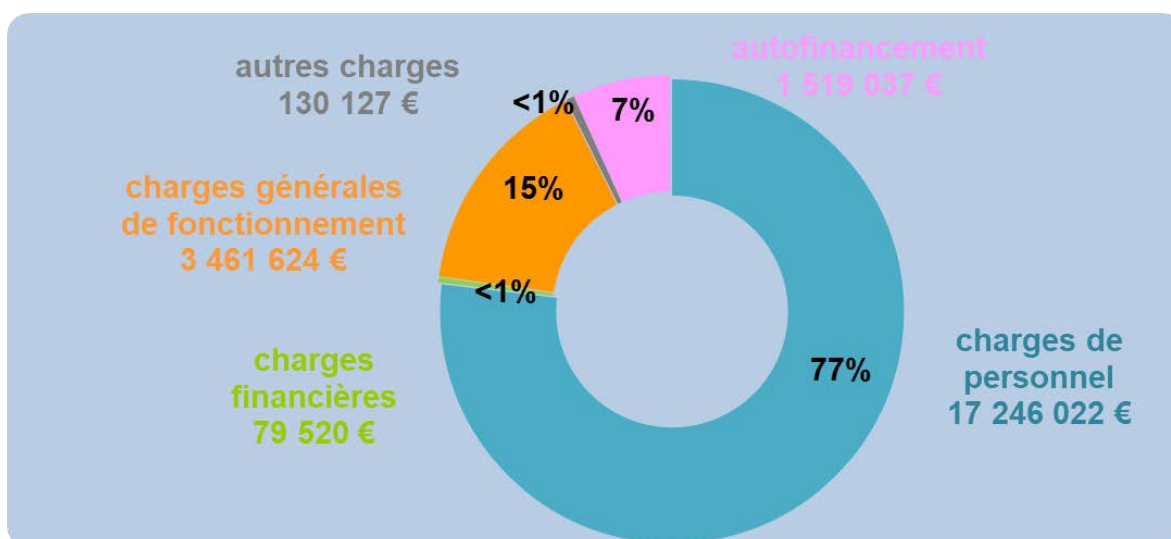
Les recettes d'ordre de la section de fonctionnement constituent des dépenses d'ordre pour la section d'investissement.

1.2.- Les dépenses de la section de fonctionnement

Elles s'élèvent à **22 436 331,14 €** et se répartissent ainsi :

	CA 2023	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	22 436 331,14 €	20 022 463,70 €
Dépenses réelles :	20 917 293,87 €	19 678 289,94 €
- Charges à caractère général	<i>Dont :</i> 3 461 624,19 €	3 323 287,08 €
<i>Carburants</i>	824 207,80 €	937 431,92 €
<i>Frais de mission</i>	425 565,45 €	384 472,86 €
<i>Assurances</i>	287 341,32 €	260 913,05 €
<i>Entretien de véhicules</i>	268 741,73 €	250 251,01 €
<i>Prestations de service</i>	231 177,09 €	83 771,23 €
<i>Maintenance</i>	215 016,89 €	249 904,33 €
<i>Téléphonie</i>	193 730,54 €	188 754,77 €
<i>Nettoyage des locaux</i>	164 279,29 €	138 783,25 €
<i>Formation</i>	147 381,40 €	186 665,97 €
<i>Electricité</i>	97 796,13 €	73 649,20 €
Sous-total (83% du total)	2 855 237,64 €	2 754 597,59 €
<i>Autres postes (17% du total)</i>	606 386,55 €	568 689,49 €

- Charges de personnel	<i>Dont :</i>	17 246 022,43 €	16 188 965,43 €
<i>Charges de personnel des budgets annexes</i>		14 327 833,00 €	13 440 734,00 €
<i>Charges de personnel du budget Principal</i>		2 918 189,43 €	2 748 231,43 €
- Autres charges de gestion courante	<i>Dont :</i>	129 726,94 €	109 909,26 €
<i>Subvention COS</i>		55 284,00 €	54 169,00 €
<i>Droits utilisation sites internet</i>		41 683,36 €	27 242,00 €
<i>Indemnités de fonction</i>		23 899,56 €	23 246,22 €
<i>Autres charges</i>		8 860,02 €	5 252,04 €
- Charges financières	<i>Dont :</i>	79 519,86 €	52 659,73 €
<i>Ligne de trésorerie</i>		55 743,26 €	26 976,09 €
<i>Remboursement intérêts emprunts</i>		23 938,94 €	25 839,89 €
<i>Intérêts courus</i>		-162,34 €	-156,25 €
- Annulation titres antérieurs		400,45 €	3 468,44 €
Dépenses d'ordre :		1 519 037,27 €	344 173,76 €
- Valeur Comptable Nette des biens cédés (Tartas)		1 191 440,22 €	
- Amortissements des immobilisations		325 806,03 €	343 155,43 €
- Plus-value de cession		1 791,02 €	1 018,33 €



1.2.1.- Les dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **20 917 293,87 €**, en hausse de 1 239 K€ soit 6,30 % par rapport à l'exercice 2022 (19 678 K€).

Cette évolution différenciée de 1 239 K€ provient des éléments suivants :

- Charges de personnel **+ 1 057 K€**
Ces dépenses sont remboursées par les budgets annexes à hauteur de 887 K€ soit une charge nette du budget Principal de 170 K€
- Charges générales **+ 138 K€**
- Charges financières **+ 27 K€**
- Charges de gestion courante **+ 20 K€**
- Charges exceptionnelles **- 3 K€**

Les principales variations des charges générales (+138 K€) sont :

Postes en augmentation :

- Poste prestations de service + 102 K€
- Poste prestations Cartographie + 46 K€
- Poste frais d'études + 28 K€
- Poste assurance + 26 K€
- Poste nettoyage des locaux + 25 K€

Postes en baisse :

- Poste carburant - 113 K€
- Poste formation - 39 K€
- Poste maintenance - 35 K€

1.2.2.- Les dépenses d'ordre

Elles s'élèvent à **1 519 037,27 €** et comprennent la valeur comptable nette du bâtiment de Tartas pour 1 191 440,22 € ainsi que les amortissements pour 325 806,03 € et les plus-values sur cessions de biens pour 1 791,02 €.

Ces dépenses d'ordre de la section de fonctionnement constituent des recettes d'ordre pour la section d'investissement.

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1.- Les recettes de la section d'investissement

Elles s'élèvent à **1 844 851,32 €** et se décomposent de la manière suivante :

	CA 2023	CA 2022
Recettes d'investissement	1 844 851,32 €	894 749,29 €
Recettes réelles :	325 814,05 €	550 575,53 €
- Affectation du résultat de fonctionnement 2022	325 814,05 €	550 575,53 €
- Emprunt	- €	- €
Recettes d'ordre :	1 519 037,27 €	344 173,76 €
- Valeur Comptable Nette des biens cédés (Tartas)	1 191 440,22 €	
- Amortissements des immobilisations	325 806,03 €	343 155,43 €
- Plus-value de cession	1 791,02 €	1 018,33 €

2.1.1.- Les recettes réelles

Ces recettes comprennent uniquement l'affectation du résultat 2022 pour 325 814,05 €.

2.1.2.- Les recettes d'ordre

Elles s'élèvent à **1 519 037,27 €** et comprennent la valeur comptable nette du bâtiment de Tartas pour 1 191 440,22 € ainsi que les amortissements pour 325 806,03 € et les plus-values sur cessions de biens pour 1 791,02 €.

Ces recettes d'ordre de la section de fonctionnement constituent des dépenses d'ordre pour la section de fonctionnement.

2.2.- Les dépenses de la section d'investissement

Elles s'élèvent à **1 782 410,65 €** et se décomposent de la manière suivante :

	CA 2023	CA 2022
Dépenses d'investissement	1 782 410,65 €	849 787,81 €
Dépenses réelles :	805 809,43 €	844 589,81 €
- Immobilisations	547 023,51 €	587 704,84 €
<i>matériel de transport</i>	195 165,54 €	- €
<i>logiciels</i>	159 634,46 €	117 049,62 €
<i>travaux d'aménagements</i>	85 716,87 €	36 743,30 €
<i>matériel de bureau et informatique</i>	85 223,70 €	143 737,02 €
<i>autres matériels et outillages, mobilier</i>	11 381,46 €	6 510,18 €
<i>matériel technique</i>	9 901,48 €	32 133,31 €
<i>achat terrain Tartas</i>		251 531,41 €
- Remboursement en capital de la dette	258 785,92 €	256 884,97 €
Dépenses d'ordre :	976 601,22 €	5 198,00 €
- Moins-value sur cession de biens	971 440,22 €	
- Reprise provision tva	5 161,00 €	5 198,00 €

2.2.1.- Les dépenses réelles

Elles s'élèvent à **805 809,43 €** et comprennent principalement les investissements (547 K€) et le remboursement de la dette (259 K€).

Les investissements comprennent principalement l'acquisition de 4 véhicules électriques pour 113 K€ et de véhicules utilitaires pour 82 K€, de logiciels pour 195 K€, notamment pour l'évolution du logiciel des Ressources Humaines, la refonte du site Internet, la fourniture d'un logiciel de gestion de documents et la sécurité informatique du SYDEC.

2.2.2.- Les dépenses d'ordre

Elles s'élèvent à **976 601 €** et concernent la moins-value relative à la cession de l'ancien bâtiment de Tartas pour 971 440 € ainsi que la reprise de la provision constituée les années précédentes dans le cadre de la régularisation de la T.V.A pour 5 161 €.

Les recettes d'ordre de la section de fonctionnement constituent des recettes d'ordre pour la section de fonctionnement.

3.- **LES RESULTATS DE L'EXERCICE**

3.1 Le résultat de fonctionnement de l'exercice

Il s'élève à **+ 548 088,89 €** et se décompose ainsi :

- Recettes de l'exercice :	22 984 420,03 €
- Dépenses de l'exercice	22 436 331,14 €

Résultat de l'exercice 2023 + 548 088,89 € (461 K€)

Le résultat de l'exercice est un excédent de 548 088,89 € et augmente de 86 296,01 € par rapport à 2022. Cette hausse est essentiellement générée par la hausse des honoraires, diminuée de l'augmentation des charges de personnel nettes et de la valeur comptable nette de cession du bâtiment de Tartas.

Cet excédent de l'exercice 2023 de 548 088,89 € est complété par le report de l'excédent antérieur de 317 610,27 € :

Résultat antérieur reporté : + 317 610,27 €

Résultat global + 865 699,16€

Ce résultat global permet de couvrir le déficit d'investissement antérieur de 325 914,05 € et les reports de crédits de 53 000 €, diminué de l'excédent d'investissement de l'exercice 2023 de 62 440,67 €, soit un besoin de couverture à hauteur de 316 473,38 €

Le solde de 549 225,78 € permet de garder cette épargne en fonctionnement.

Ce résultat élevé a permis de couvrir les investissements sans recourir à l'emprunt.

3.1.1 L'épargne de l'exercice

La comparaison des recettes et dépenses réelles permet d'établir le niveau d'épargne brute de l'exercice.

C'est à partir de cette épargne qu'il est possible de financer le remboursement du capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice et, pour le surplus, de contribuer au financement des investissements.

CA 2022

- Recettes réelles	+	22 007 818,81 €	
- Dépenses réelles	-	20 917 293,87 €	
EPARGNE BRUTE	+	1 090 524,94 €	(800 K€)

L'épargne nette, ou capacité courante d'autofinancement, résulte de la prise en compte de l'amortissement de la dette supporté par le SYDEC, à savoir :

- Epargne brute	+	1 090 524,94 €	
- Amortissement net de la dette	-	258 785,92 €	
EPARGNE NETTE	+	831 739,02 €	(543 K€)

Il convient de retraiter cette épargne brute et nette en enlevant les comptes de charges et produits exceptionnels réels (3 K€ et 87 K€) pour obtenir une épargne récurrente.

EPARGNE BRUTE RECURRENTE	+	869 073,94 €	
EPARGNE NETTE RECURRENTE	+	610 288,02 €	(460 K€)

3.2 Le résultat d'investissement de l'exercice

Il s'élève à **+ 62 440,67 €** et se décompose ainsi :

CA 2022

- total recettes de l'exercice :	1 844 851,32 €	
- total dépenses de l'exercice	1 782 410,65 €	
Résultat de l'exercice	+	62 440,67 € (45 K€)

Ce résultat d'investissement augmente de 17 479,19 € par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la baisse des investissements (- 40 K€) diminuée de la baisse des amortissements (- 17 K€).

De plus, il convient de noter que ce résultat comporte aussi les opérations de cession du bâtiment de Tartas dont le montant de cession de 220 K€ a compensé la variation du résultat affecté (- 225 K€).

Le report du déficit d'investissement de l'exercice antérieur de 325 914,05 € amène le résultat à un déficit de 263 473,38 €

Excédent antérieur reporté :	- 325 914,05 €
Résultat global	- 263 473,38 €

Ce résultat déficitaire sera couvert par le résultat global de fonctionnement.

3.3 Le financement des investissements

3.3.1.- La capacité de financement

Elle se situe à **831 739,02 €** et se décompose ainsi :

- Epargne nette constatée en 2023	+ 831 739,02 €
-----------------------------------	----------------

3.3.2.- Le besoin de financement

D'un montant de **547 023,51 €**, il résulte des éléments suivants :

- Immobilisations	+ 547 023,51 €
-------------------	----------------

3.3.3.- La variation du fonds de roulement

L'examen du besoin de financement, au regard de la capacité de financement, permet de dégager la variation du fonds de roulement.

De fait, le fonds de roulement a baissé de 44 451,17 € courant 2023 :

- Capacité de financement	+ 831 739,02 €
- Besoin de financement	- 547 023,51 €
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	+ 284 715,51 €

Cette variation du fonds de roulement correspond à l'écart constaté entre le résultat global de clôture (ou fonds de roulement final) et le résultat global reporté (ou fonds de roulement initial).

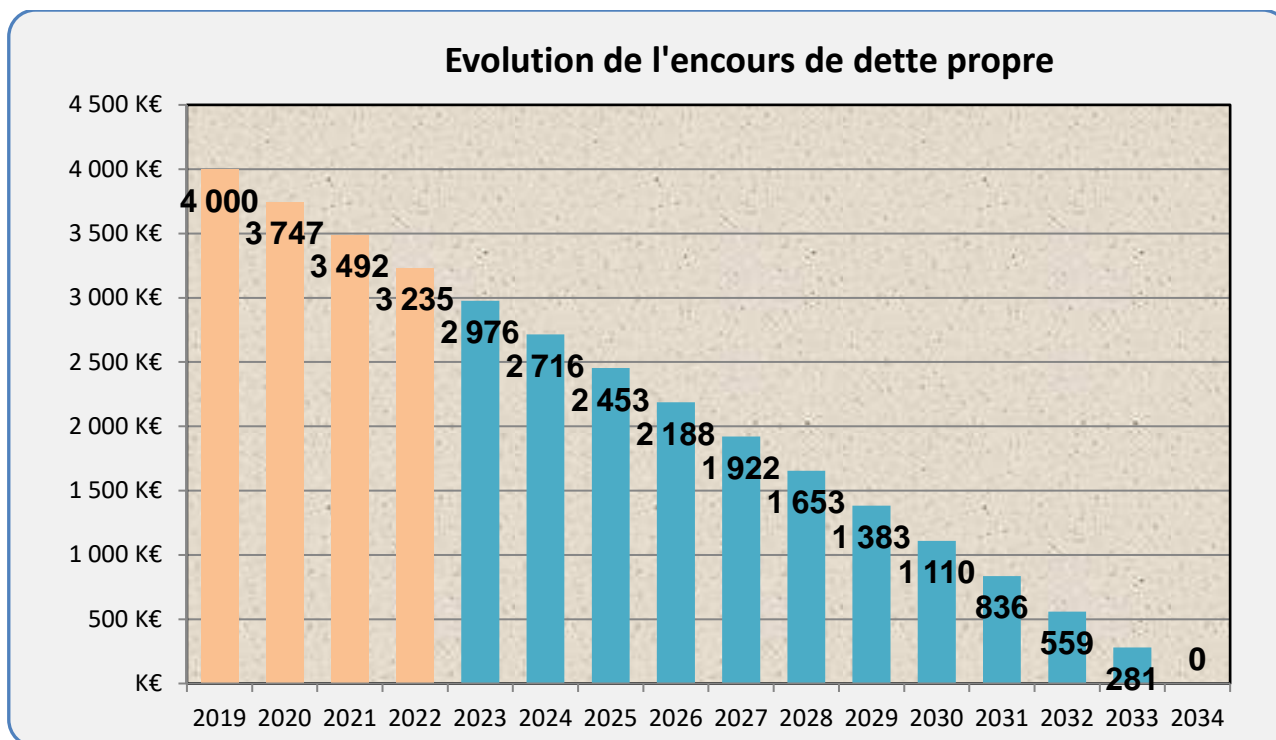
- Le fonds de roulement final s'établit à	+ 602 225,78 €
Dont :	
Excédent global de fonctionnement	+ 865 699,16 €
Excédent global d'investissement	- 263 473,38 €
- Le fonds de roulement initial s'élève à	+ 317 510,27 €
Dont :	
Excédent global de fonctionnement	+ 643 424,32 €
Excédent global d'investissement	- 325 914,05 €

4.- LA DETTE

4.1 Une dette propre de 2 976 206 €

Cette dette provient de l'emprunt de 4 M€ contracté fin 2019 auprès de La Banque Postale puis transféré à la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL) venu en remplacement des ouvertures de crédit à long terme. Il s'éteindra en 2034 (durée 15 ans – taux fixe 0,74%).

Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 2 976 206 € La première annuité a été remboursée en 2020 et s'élève à 282 724,86 €. Elle est couverte par les honoraires des budgets annexes.



5.- L'AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu des restes à réaliser en recettes pour un montant de 50 000 € et en dépenses pour 103 000 €, le résultat global d'investissement s'établit à – 316 473,38 € et **le résultat de clôture net s'établit à 549 225,78 €**

Aussi, compte tenu du résultat de la section de fonctionnement (+ 548 088,89 €) augmenté de l'excédent antérieur reporté de 317 610,27 € **le résultat global de la section de fonctionnement s'élève à 865 699,16 €**

Il convient d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- en **réserves facultatives au compte 1068** de la section d'investissement la somme de **316 473,38 €**
- en **report à nouveau débiteur** de la section de fonctionnement la somme de **549 225,78 €**

Ce qu'il faut retenir :

- L'augmentation du niveau des honoraires permet d'améliorer le résultat de fonctionnement et d'autofinancer les investissements.
- Des investissements globalement en baisse (- 41 K€) avec un niveau d'investissement de 547 K€ principalement dans le domaine informatique (245 K€) pour l'évolution des logiciels et la sécurité informatique ainsi que l'acquisition de véhicules (195 K€).
- Des dépenses générales maîtrisées (+ 4,16%)

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

1°) d'adopter le Compte Administratif du budget « Principal » pour l'exercice 2023 faisant apparaître un excédent global de clôture s'établissant à + 602 225,78 €

2°) de prendre acte de la concordance constatée entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

3°) d'imputer la somme de **549 225,78 € en report à nouveau créditeur** de la section de fonctionnement et d'affecter la somme de **316 473,38 € en réserves facultatives** au compte 1068.

3^{ème} POINT : Budget Principal - Compte de Gestion – Exercice 2023

Monsieur le Président indique que le Compte de Gestion dressé par le Percepteur, pour l'exercice 2023, s'établit comme suit :

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2022	2 Part affectée à l'investissement exercice 2022	3 Résultat de l'exercice 2023	4 Résultat de clôture de 2023
Investissement	-325 914,05	0,00	62 440,67	-263 473,38
Fonctionnement	643 424,32	325 814,05	548 088,89	865 699,16
TOTAL	317 510,27	325 814,05	610 529,56	602 225,78

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

1°) d'adopter le Compte de Gestion du Budget Principal dressé par le Percepteur pour l'exercice 2023.

2°) de prendre acte de la concordance des résultats dudit Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

4^{ème} POINT : Budget Principal - Budget Supplémentaire – Exercice 2024

Monsieur le Président indique que le Budget Supplémentaire du budget « Principal », pour l'exercice 2024, s'établit en recettes et dépenses totales à **1 429 399 €** dont :

- Section de fonctionnement	1 042 926 €
- Section d'investissement	386 473 €

Ce budget comprend notamment :

- En section d'investissement :
 - Les reports de l'exercice 2023 pour 103 000 € en dépenses et 53 000 € en recettes,
 - La reprise du déficit d'investissement de 263 473,38 €,
 - L'affectation du résultat de fonctionnement en réserves pour 316 473,38 €,
 - L'ajustement des recettes et dépenses.
- En section de fonctionnement :
 - La reprise du résultat 2023 pour + 549 225,78 €,
 - L'ajustement des recettes et dépenses.

Les reports comprennent, en recettes, la subvention de 50 000 € de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations (ANSSI) destinée à la sécurisation du réseau informatique. Les dépenses reportées concernent principalement des aménagements au siège pour 38 400 €, l'acquisition de logiciels pour 33 100 € et l'achat d'un véhicule prévu antérieurement pour 20 100 €.

Les propositions nouvelles comprennent :

- en fonctionnement :
 - en dépenses, l'ajustement des charges de personnel, l'augmentation des charges générales réparties sur les budgets annexes et l'ajustement des amortissements,
 - en recettes, le remboursement des budgets annexes lié à ces charges ainsi que le produit financier du placement de fonds dans un compte à terme.

Globalement, les charges augmentent de 553 126 € et les recettes de 493 700 € soit, une charge nette de 59 426 € (hors virement à la section investissement).

- en investissement :
 - en dépenses, les nouveaux investissements s'élevant à 20 000 € qui concernent les licences relatives au nouveau marché de téléphonie.
 - en recettes, les crédits comprenant l'ajustement des amortissements à hauteur de 93 900 € et la régularisation de la cession d'un véhicule pour 15 200 €

Les mouvements budgétaires se répartissent ainsi :

	Dépenses	Recettes
- Investissement :	386 473,38 €	386 473,38 €
o Opérations réelles	386 473,38 €	-197 226,62 €
o Opérations d'ordre	0,00 €	583 700,00 €
- Fonctionnement :	1 042 925,78 €	1 042 925,78 €
o Opérations réelles	459 225,78 €	1042 925,78 €
o Opérations d'ordre	583 700,00 €	0,00 €

Le détail des ajustements est présenté ci-après :

1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2024	Ajustement BS 2024	Total post BS 2024
Recettes de fonctionnement	23 219 500 €	1 042 926 €	24 262 426 €
Recettes réelles :	23 204 500 €	1 042 926 €	24 247 426 €
- Excédent de fonctionnement reporté		549 226 €	549 226 €
- Produits des services	3 480 000 €	0 €	3 480 000 €
<i>Honoraires</i>	3 435 000 €		3 435 000 €
<i>Prestations de services (service CARTO)</i>	45 000 €		45 000 €
- Remboursements des services	19 492 300 €	406 500 €	19 898 800 €
<i>Remboursement des charges de personnel</i>	15 804 400 €	240 200 €	16 044 600 €
<i>Remboursement des charges générales</i>	3 626 200 €	152 100 €	3 778 300 €
<i>Remboursement des charges financières</i>	61 700 €	14 200 €	75 900 €
- Remboursements autres organismes	132 200 €	27 200 €	159 400 €
<i>Participations chèques déjeuner</i>	117 200 €	27 200 €	144 400 €
<i>Remboursement IJ, FIPH</i>	15 000 €	0 €	15 000 €
- Produits financiers		60 000 €	60 000 €
- Subvention Etat (FNADT)	100 000 €		100 000 €
Recettes d'ordre :	15 000 €	0 €	15 000 €
<i>Reprise provision T.V.A</i>	15 000 €		15 000 €
	BP 2024	Ajustement BS 2024	Total post BS 2024
Dépenses de fonctionnement	23 219 500 €	1 042 926 €	24 262 426 €
Dépenses réelles :	22 906 670 €	459 226 €	23 365 896 €
- Charges à caractère général	3 777 150 €	132 000 €	3 909 150 €
<i>Carburants</i>	950 000 €		950 000 €
<i>Frais de mission</i>	412 000 €	58 000 €	470 000 €
<i>Assurances</i>	321 000 €		321 000 €
<i>Formation</i>	266 000 €	43 000 €	309 000 €
<i>Téléphonie</i>	184 500 €	15 000 €	199 500 €
<i>Prestations de service</i>	182 900 €	35 000 €	217 900 €
<i>Autres postes</i>	1 460 750 €	-19 000 €	1 441 750 €
- Charges de personnel	18 862 700 €	290 000 €	19 152 700 €
- Autres charges de gestion courante	179 820 €	22 226 €	202 046 €
<i>Subvention COS</i>	60 200 €		60 200 €
<i>Droits utilisation sites internet</i>	68 820 €	22 000 €	90 820 €
<i>Indemnités de fonction</i>	28 400 €		28 400 €
<i>Régularisation tva</i>	15 000 €	226 €	15 226 €

Subvention CCSPL	5 300 €		5 300 €
Prestation allocation handicap	2 100 €		2 100 €
- Charges financières	87 000 €	15 000 €	102 000 €
Dépenses d'ordre :	312 830 €	583 700 €	896 530 €
- Amortissements des immobilisations	275 000 €	93 900 €	368 900 €
- Virement de la section d'investissement	37 830 €	489 800 €	527 630 €

1.1. Le nouvel équilibre de la section de fonctionnement

1.1.1. L'épargne brute

La comparaison des recettes et des dépenses réelles de l'exercice permet d'établir le nouveau niveau d'épargne brute de ce dernier. C'est à partir de cette épargne qu'il est possible de financer le remboursement en capital des emprunts et de contribuer au financement de la section d'investissement.

L'excédent reporté de 549 225,78 € et les éléments non récurrents (0 €) exclus, **la nouvelle épargne brute s'élève à 332 304 €**

Elle augmente de **34 474 €** par rapport au Budget Primitif 2024 (297 830 €).

- Recettes réelles de l'exercice	23 698 200 €
(1) hors résultats reportés	
- Dépenses réelles de l'exercice	- 23 365 896 €
Nouvelle épargne brute de l'exercice :	332 304 €

1.1.2. Le résultat de la section de fonctionnement

A partir de cette épargne brute et du solde des opérations d'ordre, il est possible de déterminer le résultat de la section de fonctionnement :

- Epargne brute	332 304 €
- Solde des opérations d'ordre (2)	- 353 900 €
(2) Hors virement à la section d'investissement	
Résultat de fonctionnement	- 21 596 €

L'excédent de fonctionnement reporté de **927 312,57 €** permet de couvrir ce résultat de l'exercice et de le porter à **835 962,57 €**

L'excédent de fonctionnement reporté de **549 225,78 €** permet de couvrir ce résultat de l'exercice et de le porter à **527 630 €**

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	Ajustement BS 2024	Total post BS 2024
Recettes d'investissement	959 300 €	386 473 €	1 345 773 €
Recettes réelles :	646 470 €	-197 227 €	449 243 €
- Affectation du résultat de fonctionnement 2023		316 473 €	316 473 €
- Emprunt	641 470 €	-578 900 €	62 570 €
- Reports de l'exercice 2023 :			
<i>Subvention ANSI</i>		50 000 €	50 000 €
- Cession autres biens	5 000 €	15 200 €	20 200 €
Recettes d'ordre :	312 830 €	583 700 €	896 530 €
- Amortissements des immobilisations	275 000 €	93 900 €	368 900 €
- Virement de la section d'investissement	37 830 €	489 800 €	527 630 €

Ainsi, le besoin d'emprunt est ramené à **63 K€** au lieu de 641 K€ au BP2024.

Dépenses d'investissement	959 300 €	386 473 €	1 345 773 €
Dépenses réelles :	944 300 €	386 473 €	1 330 773 €
- Résultat d'investissement 2023 reporté		263 473 €	263 473 €
- Reports de l'exercice 2023		103 000 €	103 000 €
<i>Travaux en cours (régie)</i>		38 400 €	
<i>Logiciels</i>		33 100 €	
<i>Véhicules</i>		20 100 €	
<i>Installations générales, aménagements</i>		7 900 €	
<i>Matériels de bureau et mobilier</i>		3 500 €	
- Immobilisations	683 500 €	20 000 €	703 500 €
- Remboursement en capital de la dette	260 800 €		260 800 €
Dépenses d'ordre :	15 000 €	0 €	15 000 €
- Reprise provision T.V.A	15 000 €		15 000 €

2.3. La nouvelle épargne nette de l'exercice

Le remboursement net du capital des emprunts restant inchangé (-260 800 €) par rapport au Budget Primitif (amortissement de l'emprunt propre de 4 M€ contracté fin 2019), l'épargne nette prévisionnelle augmente de 34 474 € (comme l'épargne brute) pour se situer à **+ 71 504 €** (+ 37 030 € au BP 2024).

- Nouvelle Epargne brute 332 304 €
- Remboursement du capital de l'emprunt propre - 260 800 €

Nouvelle Epargne nette + 71 504 €

L'excédent de fonctionnement reporté de **549 225,78 €** permet d'améliorer cette épargne pour autofinancer la majeure partie des investissements.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité d'adopter le Budget Supplémentaire du Budget Principal, exercice 2024, arrêté à :

- Section de fonctionnement	1 042 926 €
- Section d'investissement	386 473 €

5^{ème} POINT : Création de postes à temps complet

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), il appartient à l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public de créer les emplois en son sein.

Les stipulations de l'article 16. 2 des statuts du SYDEC attribuent ainsi compétence au Comité Syndical.

Au vu des changements qui conduiront à réorganiser certains services afin de répondre aux différents besoins des Directions, il convient de procéder à la création de postes à temps complet.

De plus, afin de renforcer le pôle "Conseils Énergies" de la Direction Technique Énergie, il est nécessaire de créer un poste de chef de projet photovoltaïque. Le recrutement d'agents contractuels pourra être envisagé en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

Pour ce poste, il convient d'apporter les précisions suivantes :

- ✓ contrat de droit public - article L. 332-8 2° du CGFP (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi) ;
- ✓ durée : trois ans ;
- ✓ travail à temps complet ;
- ✓ rémunération calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, assimilée à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi et grade de recrutement (cadre d'emploi des techniciens territoriaux);
- ✓ régime indemnitaire relevant du grade et du groupe de fonctions auquel est rattaché le poste, appliqué dans les conditions prévues par délibération.

Ces emplois permanents seront donc créés au tableau des effectifs afin de les pourvoir par du personnel titulaire ou contractuel, conformément à l'article L. 332-8 2° du CGFP.

Les agents devront justifier d'une formation universitaire ou d'une expérience professionnelle en lien avec la filière technique. Comme le veut la procédure, une fois les recrutements finalisés, les postes non pourvus feront l'objet d'une suppression.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité d'approuver :

- ✓ la création des postes suivants à temps complet :
 - 1 poste d'attaché principal
 - 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
 - 5 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ième} classe
 - 1 poste de technicien
 - 3 postes d'agent de maîtrise principal
 - 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- ✓ le tableau des emplois qui en découle.

6^{ème} POINT : Budget annexe « Energie Electrique – Eclairage Public et Gaz » - Compte Administratif – Exercice 2023

Monsieur le Président indique que le Compte Administratif 2023 du budget annexe « Energie électrique - Eclairage public - Gaz » se caractérise par les éléments suivants :

- **Hausse du résultat global de fonctionnement de + 13 164 K€** (+ 10 743 K€ en 2022 soit + 2 421 K€). L'augmentation des recettes de fonctionnement (+ 2 570 K€) couvre l'augmentation des charges d'exploitation (+ 560 K€) et permet de dégager **un résultat de fonctionnement de l'exercice de + 12 752 K€**,
- **Hausse des recettes de fonctionnement (+ 2 570 K€)** principalement la taxe sur l'électricité (+ 2 052 K€), les redevances de concession et d'occupation du domaine public (+ 294 K€), l'Eclairage Public (+ 260 K€) et les produits de service (+ 26 K€), minorée par la baisse des participations aux travaux Orange (- 29 K€) et des produits financiers (- 33 K€).
- **Augmentation des charges générales (+ 560 K€)** principalement les charges financières (+ 414 K€), les charges de fonctionnement (+ 90 K€) les travaux Orange (+ 89 K€), minorée par la baisse des charges de personnel (- 20 K€) et des amortissements (- 13 K€).
- **Hausse des travaux d'investissements à 28,9 M€**(28 M€ en 2022),
- **Augmentation de la participation des tiers et des communes (+ 966 K€), des aides perçues du CAS FACE (+ 824 K€), des subventions intervenant dans la cadre du remplacement des luminaires type « Bulles » (+ 521 K€), et de la dotation FCTVA (+ 495 K€), du remboursement des avances forfaitaires (+ 300 K€) et du remboursement en capital des conventions d'étalement des participations des communes (+ 31 K€),**
- **Baisse de la participation Enedis (- 119 K€) et des écritures d'ordre (- 28 K€),**
- **Recours à l'emprunt pour le compte des communes de 1 943 K€** dont 643 K€ d'emprunt éligible au dispositif « Intracting »,
- **Aucun recours à l'emprunt pour le compte du SYDEC.**

Ainsi, le Compte Administratif pour l'exercice 2023 du budget annexe « Energie Electrique - Eclairage public - Gaz » fait apparaître un total de recettes réalisées de + 52 935 441,39 €. Compte tenu des dépenses constatées au cours de l'exercice de – 47 992 151,48 €, **le résultat global de clôture de l'exercice** (ou fonds de roulement final) se situe à **+ 4 943 289,91 €** et se décompose de la manière suivante :

En €	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	- 143 218,38	+ 12 752 533,98
<i>Solde reporté</i>	- 8 077 670,56	+ 411 644,87
Résultat global	- 8 220 888,94	+ 13 164 178,85

Le fonds de roulement initial se situait à 2 664 974,31 €. L'exercice 2023 est donc marqué par une augmentation de + 2 278 315,60 € de ce fonds. Cette hausse est principalement due à la hausse des subventions et participations (+ 2 192 K€).

Le résultat global de clôture est à apprécier au regard **des mouvements restant à réaliser** qui se présentent ainsi :

- Recettes restant à réaliser **0,00 €**
- Dépenses restant à réaliser **0,00 €**

En définitive, la réalisation du budget annexe « Energie Electrique - Eclairage public - Gaz » au cours de l'exercice 2023 a permis de dégager un **résultat net de clôture de + 4 943 289,91 €**

Les mouvements constatés au cours de l'exercice 2023 se répartissent ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement :	34 599 680,52 €	34 456 462,14 €
• Opérations réelles	32 657 888,66 €	32 338 226,48 €
• Opérations d'ordre	1 941 791,86 €	2 118 235,66 €
Fonctionnement :	5 314 800,40 €	18 067 334,38 €
• Opérations réelles	5 138 356,60 €	18 067 334,38 €
• Opérations d'ordre	176 443,80 €	0,00 €

1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1.- Les recettes de la section de fonctionnement

Elles se décomposent de la manière suivante :

	CA 2023	CA 2022
Recettes de fonctionnement	18 067 K€	15 497 K€
Recettes réelles de fonctionnement	18 067 K€	15 497 K€
Taxes et redevances Electricité	13 893 K€	11 546 K€
▪ Taxe sur la consommation finale d'électricité	9 172 K€	7 120 K€
▪ Part couverte par le tarif (PCT)	1 614 K€	1 513 K€
▪ Redevance de concession R2 électricité	1 493 K€	1 435 K€
▪ Redevance de concession R1 électricité	1 210 K€	1 134 K€
▪ Redevance d'occupation du domaine public	209 K€	147 K€
▪ Redevance de concession gaz	195 K€	197 K€
Recettes liées aux travaux Orange	1 546 K€	1 575 K€
▪ Participations des communes aux travaux de télécommunication	1 042 K€	1 092 K€
▪ Mutualisation de la redevance Orange	438 K€	364 K€
▪ Participations d'Orange aux travaux de télécommunication	66 K€	119 K€
Contributions communales Eclairage public	2 131 K€	1 871 K€
Autres recettes :	301 K€	276 K€
▪ Remboursements au titre des candélabres accidentés	234 K€	216 K€
▪ Autres prestations de services (Prestations d'éclairage public / vente cuivre...)	57 K€	50 K€
▪ Dividendes participation Enerlandes	10 K€	10 K€
Intérêts sur l'étalement des participations des communes	196 K€	229 K€
Recettes d'ordre de fonctionnement	0 K€	0 K€
▪ Opérations d'ordre	0 K€	0 K€

Elles augmentent de **16,58 %** par rapport au Compte Administratif 2022 (soit + 2 570 K€).

Cette augmentation provient pour l'essentiel :

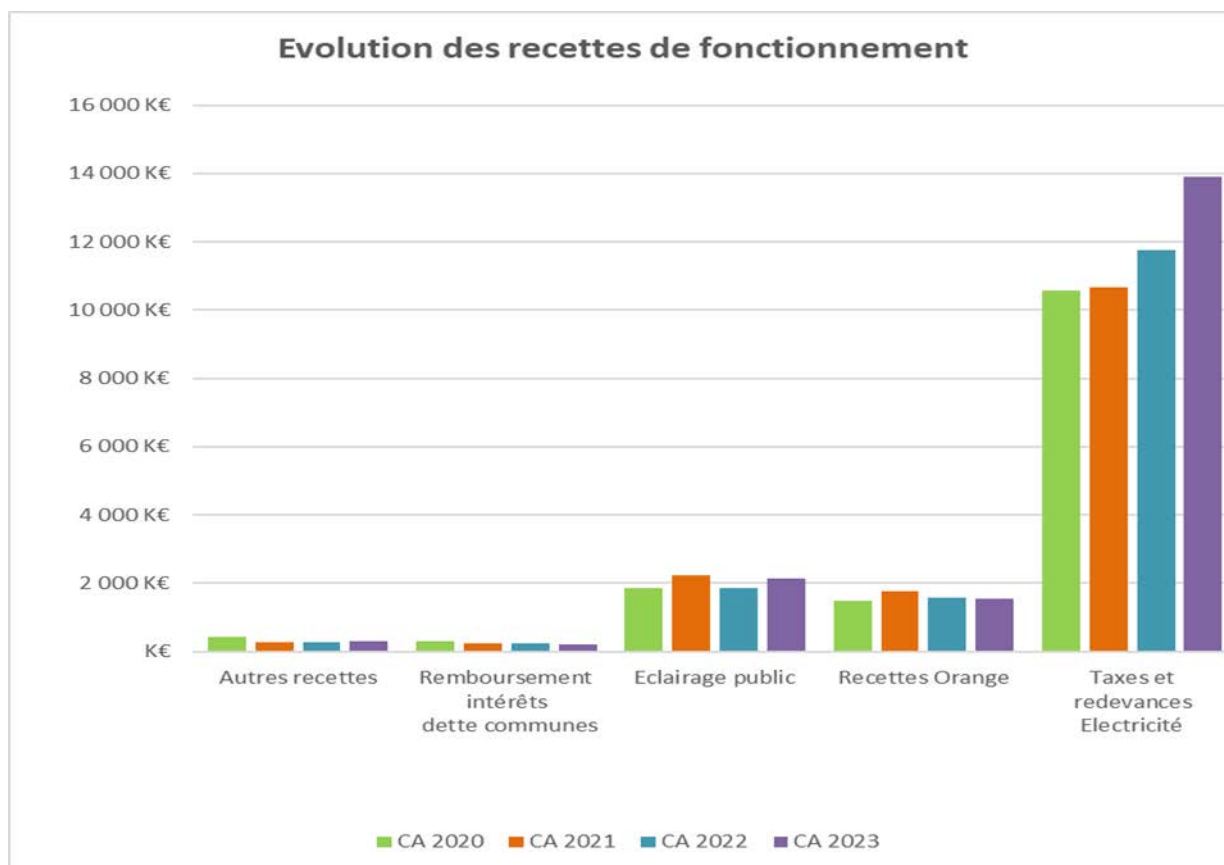
- du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 2 052 K€),
- des contributions versées par les collectivités au titre de l'éclairage public (+ 260 K€),
- du produit des redevances de concession R1, R2, PCT (+ 235 K€),
- du fonds de mutualisation de la redevance Orange reversée par les communes (+ 74 K€),
- du produit des services et du domaine (+ 69 K€),
- des participations pour les candélabres accidentés (+ 18 K€).

Elle est diminuée :

- de la participation Orange aux réseaux câblés (- 53 K€),
- des recettes relatives aux participations des communes aux travaux Orange (- 50 K€),
- des intérêts récupérés auprès des communes au titre des emprunts (- 33 K€),
- du produit des redevances de concession R1 gaz (- 2 K€).

Augmentation des recettes de fonctionnement + 2 570 K€(+ 16,58%) :

- ✓ Taxes et redevances Electricité (+ 2 347 K€)
- ✓ Eclairage Public (+ 260 K€)
- ✓ Autres recettes (+ 25 K€)
- ✓ Travaux Orange (- 29 K€)
- ✓ Intérêts sur l'emprunt des communes (- 33 K€)



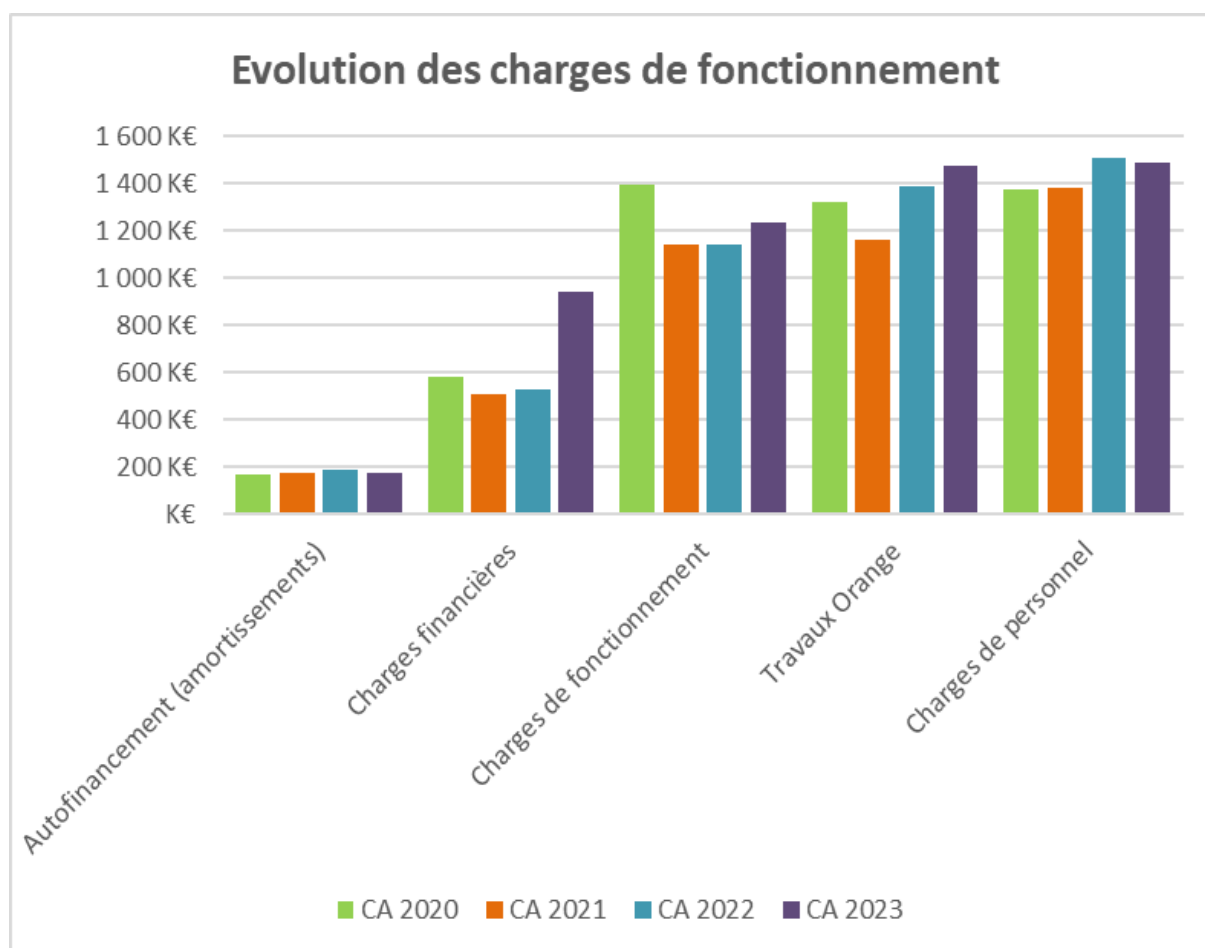
1.2.- Les dépenses de la section de fonctionnement

Elles se décomposent de la manière suivante :

	CA 2023	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	5 315 K€	4 755 K€
Dépenses réelles de fonctionnement	5 138 K€	4 566 K€
Charges de personnel	1 489 K€	1 509 K€
Dépenses liées aux travaux Orange	1 476 K€	1 387 K€
▪ Travaux télécommunications réglés aux entreprises	1 450 K€	1 325 K€
▪ Travaux télécommunications câblés réglés à Orange	26 K€	62 K€
Charges générales	1 233 K€	1 144 K€
▪ Charges de gestion remboursées au budget principal	494 K€	440 K€
▪ Fournitures électriques	302 K€	336 K€
▪ Rapport de contrôle et d'activité des concessions d'électricité et gaz	77 K€	89 K€
▪ Entretien véhicules	62 K€	50 K€
▪ Cotisations FNCCR et AFE	55 K€	54 K€
▪ Contrôle stabilité des candélabres	55 K€	43 K€
▪ Mise en conformité des lignes de mats	47 K€	0 K€
<i>Représentent 89% du total des charges générales</i>		
▪ Contrôle des ouvrages neufs	32 K€	32 K€
▪ Maintenance informatique	22 K€	26 K€
▪ Petit matériel et outillage	19 K€	20 K€
▪ Vêtements de travail	15 K€	15 K€
▪ Créances irrécouvrables et éteintes	14 K€	10 K€
▪ Audit concessionnaire ENEDIS	13 K€	12 K€
▪ Nettoyage des vêtements de travail	10 K€	6 K€
▪ Annulations de titres	6 K€	2 K€
▪ Autres dépenses	4 K€	1 K€
▪ Poste de transformation	3 K€	2 K€
▪ Crédit-bail et locations	2 K€	3 K€
▪ Frais bancaires	1 K€	2 K€
▪ Annonces et insertions	0 K€	1 K€
Charges financières	940 K€	526 K€
▪ Intérêts des emprunts liés à la dette propre du SYDEC	620 K€	274 K€
▪ Intérêts des emprunts liés aux participations des communes	198 K€	230 K€
▪ Intérêts de la ligne de trésorerie	10 K€	5 K€
▪ Intérêts courus non échus	112 K€	17 K€
Dépenses d'ordre de fonctionnement	177 K€	189 K€
▪ Amortissements des immobilisations	177 K€	189 K€

Augmentations des dépenses de fonctionnement + 560 K€(+ 11,78%) :

- ✓ **Charges financières (+ 414 K€)**
- ✓ **Charges de fonctionnement (+ 89 K€)**
- ✓ **Travaux Orange (+ 89 K€)**
- ✓ **Amortissements des immobilisations (- 12 K€)**
- ✓ **Charges de personnel (- 20 K€)**



2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1.- Les recettes de la section d'investissement

Elles se décomposent de la manière suivante :

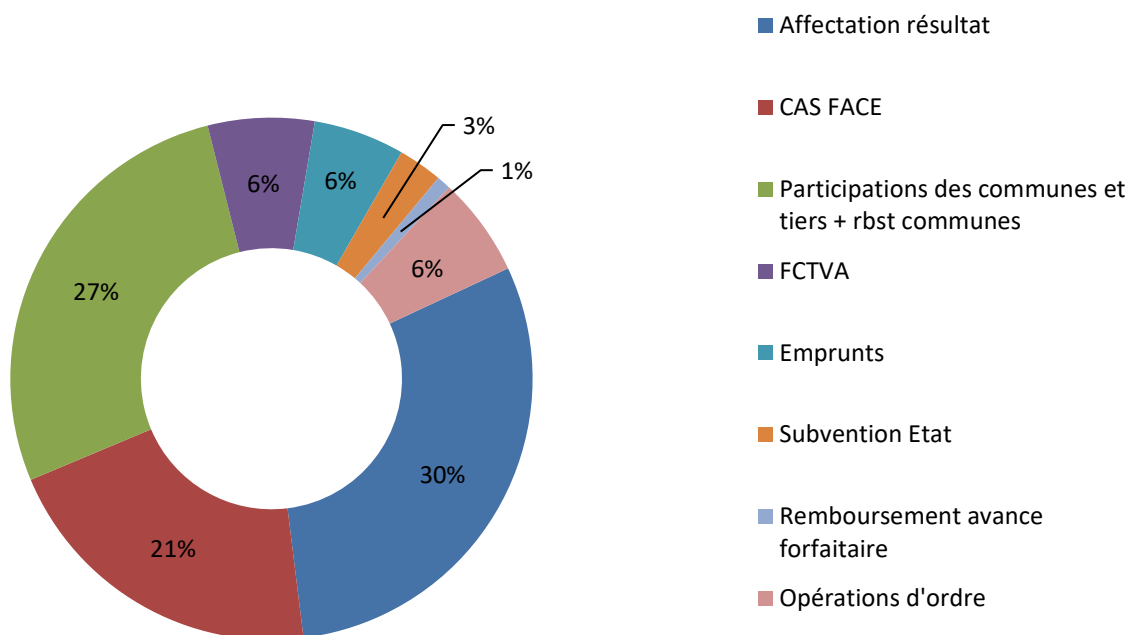
	CA 2023	CA 2022
Recettes d'investissement	34 456 K€	31 023 K€
Recettes réelles d'investissement	32 338 K€	29 369 K€
Affectation du résultat N-1	10 331 K€	10 823 K€
Contributions des communes et des tiers (fonds libres)	8 234 K€	7 268 K€
Subventions d'investissement	8 052 K€	6 826 K€
▪ CAS FACE	6 721 K€	5 897 K€
▪ ETAT	943 K€	422 K€
▪ ENEDIS	388 K€	507 K€
FCTVA de l'exercice	2 274 K€	1 779 K€
Emprunts	1 943 K€	1 500 K€
▪ Emprunt des communes	1 943 K€	1 500 K€
▪ Emprunt propre SYDEC	0 K€	0 K€
Capital récupéré	1 204 K€	1 173 K€
Remboursement avances forfaitaires	300 K€	0 K€
Recettes d'ordre d'investissement	2 118 K€	1 654 K€
▪ Convention étalement communes	1 941 K€	1 465 K€
▪ Amortissements	177 K€	189 K€

Augmentation des recettes d'investissement + 3 433 K€(+ 11,07%) :

- ✓ Augmentation des participations des communes et des tiers (+ 966 K€), des aides perçues du CAS-FACE (+ 824 K€), des subventions (+ 521 K€) et de la dotation du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (+ 495 K€),
- ✓ Hausse du remboursement de l'avance forfaitaire (+ 300 K€),
- ✓ Légère augmentation du remboursement du capital des conventions d'étalement des communes (+ 31 K€),
- ✓ Baisse de la participation ENEDIS (- 119 K€), et des écritures d'ordre (-28 K€),
- ✓ Hausse du niveau de recours à l'emprunt pour le compte des communes (+ 443 K€),
- ✓ Pas d'emprunt propre depuis 2020.

L'affectation du résultat (10 331 K€) couvre le déficit antérieur (- 8 078 K€) et génère un excédent de 2 253 K€

Répartition des recettes d'investissements 2023



2.2.- Les dépenses de la section d'investissement

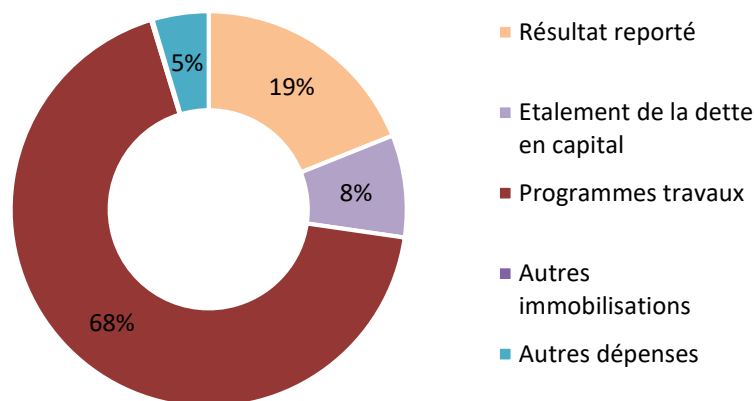
Elles se décomposent de la manière suivante :

	CA 2023	CA 2022
Dépenses d'investissement	34 600 K€	33 239 K€
Dépenses réelles d'investissement	32 658 K€	31 774 K€
Programmes de travaux	28 937 K€	28 029 K€
▪ Programme 2023	12 395 K€	0 K€
▪ Programme 2022	9 834 K€	8 966 K€
▪ Programme 2021	5 001 K€	12 975 K€
▪ Programme 2020	1 707 K€	4 351 K€
▪ Programme 2019	0 K€	1 737 K€
Mouvements de capitaux	3 564 K€	3 526 K€
▪ dette propre	2 348 K€	2 341 K€
▪ dette récupérable	1 216 K€	1 185 K€
Immobilisations en cours (avances forfaitaires)	80 K€	140 K€
Immobilisations incorporelles	46 K€	23 K€
Annulation de titres	16 K€	2 K€
Participation Capital	10 K€	0 K€
Immobilisations corporelles	5 K€	54 K€
Dépenses d'ordre d'investissement	1 942 K€	1 465 K€
▪ Convention étalement communes	1 942 K€	1 465 K€

Augmentation des dépenses d'investissement + 1 361 K€(+ 4,09%) :

- ✓ Augmentation des travaux d'investissement (+ 908 K€),
- ✓ Augmentation des écritures d'ordre pour les conventions d'étalement des communes (+ 476 K€)
- ✓ Augmentation du remboursement du capital de la dette propre (+ 7 K€) et des créances liées aux conventions d'étalement (+ 31 K€),
- ✓ Participation au capital de la société PERF (Pole Etude Recherche Formation) (+ 10 K€)
- ✓ Diminution des avances forfaitaires (- 60 K€)
- ✓ Diminution des autres dépenses d'investissement (hors travaux) (- 11K€)

Répartition des dépenses d'investissements 2023



3.- LES RESULTATS DE L'EXERCICE

3.1.- Le résultat de fonctionnement de l'exercice

Il s'élève à 13 164 K€ et se décompose ainsi :

	CA 2023	CA 2022
Résultat global de fonctionnement	13 164 K€	10 742 K€
Résultat de l'exercice	12 752 K€	10 742 K€
▪ Total recettes de l'exercice	+ 18 067 K€	+ 15 497 K€
▪ Total dépenses de l'exercice	- 5 315 K€	- 4 755 K€
Solde Résultat antérieur	+ 412 K€	0 K€

Il est constaté une augmentation du résultat de fonctionnement (+ 2 010 K€). Ce résultat est majoré par le solde de fonctionnement reporté (+ 412 K€). Le résultat global se situe ainsi à 13 164 K€ (+ 2 422 K€).

Cette augmentation est liée à une augmentation des recettes de fonctionnement (+ 2 570 K€) qui couvre l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 560 K€).

Ce résultat permet de couvrir le déficit d'investissement de l'exercice (- 143 K€) et le déficit antérieur (- 8 078 K€) soit un total de 8 221 K€.

3.2.- L'épargne de l'exercice

La comparaison des recettes et dépenses réelles récurrentes permet d'établir le niveau d'épargne brute de l'exercice.

C'est à partir de cette épargne qu'il est possible de financer le remboursement du capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice et, pour le surplus, de contribuer au financement des investissements.

	CA 2023	CA 2022
Épargne brute	12 929 K€	10 932 K€
▪ Recettes réelles	+ 18 067 K€	+ 15 497 K€
▪ Dépenses réelles	- 5 138 K€	- 4 565 K€

L'épargne nette ou capacité courante d'autofinancement résulte de la prise en compte de l'amortissement de la dette supporté par le SYDEC, à savoir :

	CA 2023	CA 2022
Épargne nette constatée	10 569 K€	8 579 K€
▪ Épargne brute constatée	+ 12 929 K€	+ 10 932 K€
▪ Amortissement de la dette	- 3 564 K€	- 3 526 K€
▪ Capital récupéré	+ 1 204 K€	+ 1 173 K€

L'épargne nette représente 58,50 % des recettes réelles de fonctionnement (55,36 % en 2022).

3.3.- Le résultat d'investissement de l'exercice

Il se décompose ainsi :

	CA 2023	CA 2022
Résultat de l'exercice	- 143 K€	- 2 216 K€
▪ Total recettes de l'exercice	+ 34 457 K€	+ 31 023 K€
▪ Total dépenses de l'exercice	- 34 600 K€	- 33 239 K€

Résultat de l'exercice	- 143 K€
Déficit antérieur reporté	- 8 078 K€
Résultat global	- 8 221 K€

Ce résultat déficitaire de la section d'investissement (- 143 K€) est contenu grâce à l'augmentation de la capacité de financement des travaux (subventions et participations des communes).

Le résultat global d'investissement (- 8 221 K€) sera couvert par le résultat global de fonctionnement (+ 13 164 K€).

L'excédent (+ 4 943 K€) permettra de financer des travaux supplémentaires ou de procéder à des remboursements anticipés d'emprunt prévus au BP 2024.

3.4.- Le financement des investissements

3.4.1.- La capacité de financement

Elle se décompose ainsi qu'il suit :

	CA 2023	CA 2022
CAPACITE DE FINANCEMENT	31 073 K€	25 952 K€
▪ Subventions et participations	16 286 K€	14 094 K€
▪ Épargne nette constatée	10 569 K€	8 579 K€
▪ Dotations FCTVA	2 274 K€	1 779 K€
▪ Emprunts	1 944 K€	1 500 K€

3.4.2.-Le besoin de financement

Il résulte des éléments suivants :

	CA 2023	CA 2022
BESOIN DE FINANCEMENT	28 795 K€	28 248 K€
▪ Travaux sur programmes en cours	28 937 K€	28 029 K€
▪ Avances forfaitaires sur travaux	-220 K€	140 K€
▪ Immobilisations incorporelles	46 K€	24 K€
▪ Annulations de titres	16 K€	2 K€
▪ Participation financière	10 K€	0 K€
▪ Immobilisations corporelles	6 K€	53 K€

3.4.3.-La variation du fonds de roulement

L'examen du besoin de financement, au regard de la capacité de financement, permet de dégager la variation du fonds de roulement.

Ainsi, le fonds de roulement a augmenté :

	CA 2023	CA 2022
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	+ 2 278 K€	- 2 296 K€
▪ Capacité de financement	+ 31 073 K€	+ 25 952 K€
▪ Besoin de financement	- 28 795 K€	- 28 248 K€

Cette variation du fonds de roulement (+ 2 278 K€) correspond à l'écart constaté entre le résultat global de clôture (ou fonds de roulement final) et le résultat global reporté (ou fonds de roulement initial).

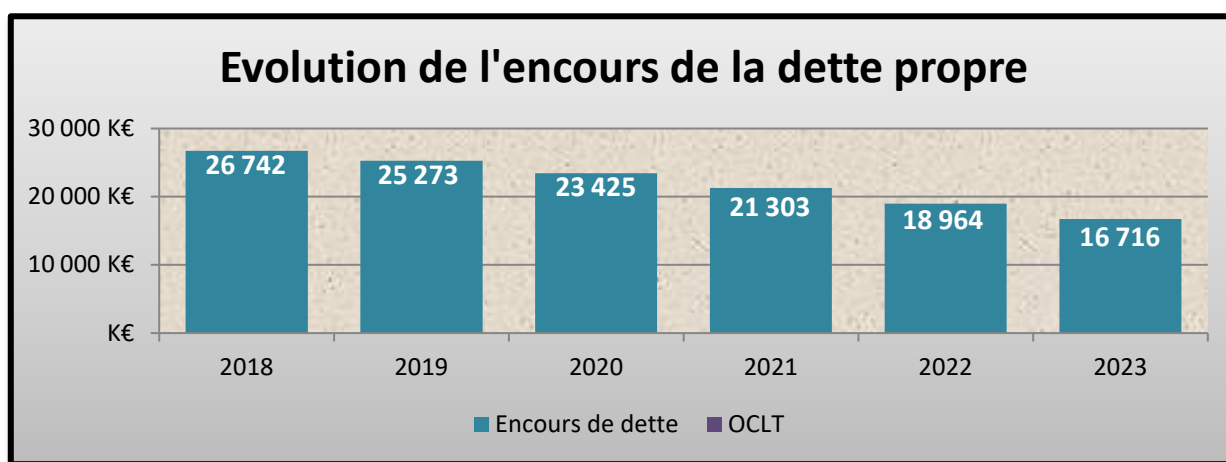
▪ Le fonds de roulement final s'établit à dont :	+ 4 943 K€
Excédent de fonctionnement	+ 13 164 K€
Déficit d'investissement	- 8 221 K€
▪ Le fonds de roulement initial s'établit à dont :	+ 2 665 K€
Excédent de fonctionnement	+ 10 743 K€
Déficit d'investissement	- 8 078 K€

4.- LA DETTE

4.1 La dette propre

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Montant initial	40 014 008	39 836 919
Montant de l'encours	16 716 262	19 075 131
Taux moyen	3,84%	1,62%
Durée restante	22 ans	23 ans
Annuité	2 979 883	2 615 017

- L'encours de la dette diminue grâce à la volonté de modérer le recours à l'emprunt.
- Pas de recours à l'emprunt propre depuis 2020.
- La durée restante de 22 ans concerne un seul emprunt (durée 30 ans) sur un total de 34 emprunts dont les reliquats des emprunts pour les communes (durée 15-20 ans).
-

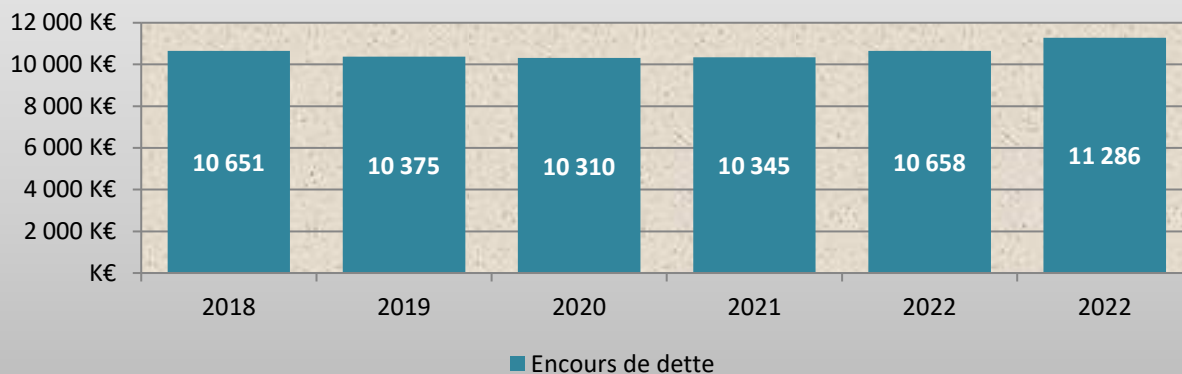


4.2 La dette des communes

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Montant initial	21 514 194	19 571 426
Montant de l'encours	11 285 863	10 658 435
Taux moyen	2,34%	2,45%
Durée restante	20 ans	20 ans
Annuité	1 399 947	1 414 829

- L'encours de la dette augmente légèrement (+ 628 K€) du fait du nouvel emprunt (1 943 K€ dont 643 K€ d'emprunt Intracting).
- 16 communes (31 affaires) ont bénéficié du dispositif Intracting (taux à 0,75% sur 13 ans) de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 643 K€.
- Taux moyen en baisse grâce à l'emprunt Intracting (taux 0,75%).
- Les emprunts pour les Communes sont toujours à taux fixes et la durée moyenne reste comprise entre 15 et 20 ans.

Evolution de l'encours de la dette des communes



La dette du budget annexe « Energie Electrique – Eclairage Public – Gaz » est **100% sécurisée**.

Tous les emprunts sont répartis en classe A sur l'échelle des risques « Gissler ».

5.- L'AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu de l'absence de restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, le résultat global d'investissement s'établit à - 8 220 888,94 € et le résultat de clôture net s'établit à + 4 943 289,91 €

Le résultat global de la section de fonctionnement s'élève à 13 164 178,85 €

Il convient d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- en **réserves facultatives au compte 1068** de la section d'investissement la somme de **13 100 178,85 €**
- en **report à nouveau créateur** de la section de fonctionnement la somme de **64 000,00 €**

* * *

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Energies et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

1°) d'approuver le Compte Administratif du budget annexe « Energie électrique - Eclairage public - Gaz » pour l'exercice 2023 faisant apparaître un résultat global de clôture s'établissant à + 4 943 289,91 €,

2°) de prendre acte de la concordance constatée entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif,

3°) d'approuver l'imputation de la somme de 64 000,00 € en report à nouveau créateur de la section de fonctionnement et d'affectation de la somme de 13 100 178,85 € en affectation obligatoire et en réserves facultatives au compte 1068.

7^{ème} POINT : Budget annexe « Energie Electrique – Eclairage Public et Gaz » - Compte de Gestion – Exercice 2023

Monsieur le Président indique que le Compte de Gestion dressé par le Percepteur, pour l'exercice 2023, s'établit comme suit :

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de 2023
Investissement	- 8 077 670,56	0,00	-143 218,38	-8 220 888,94
Fonctionnement	10 742 644,87	10 331 000,00	12 752 533,98	13 164 178,85
TOTAL	2 664 974,31	10 331 000,00	12 609 315,60	4 943 289,91

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Energies et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

1°) d'approuver le Compte de Gestion du Budget annexe « Energie Electrique - Eclairage Public - Gaz » dressé par le Percepteur pour l'exercice 2023.

2°) de prendre acte de la concordance des résultats dudit Compte avec le Compte Administratif 2023 dressé par l'ordonnateur.

8^{ème} POINT : Budget annexe « Energie Electrique – Eclairage Public et Gaz » - Etat des programmes annuels 2020 (Solde), 2021,2022,2023 (Avancement) et 2024 (Prévision)

1) Avancement des programmes annuels

Année	Montant du programme TTC (BP 2024)	Montant réalisé TTC au 28/05/2024	Pourcentage
2020	28 330 617,66	27 602 306,14	97%
2021	29 352 614,50	27 289 828,06	93%
2022	30 214 799,48	20 798 577,96	69%
2023	43 077 605,27	21 419 338,07	50%
2024	40 397 885,69	1 289 193,82	3%

2) Etat détaillé des programmes annuels d'investissement au 28 mai 2024

- Programme 2020 :

Ce programme a été soldé durant l'année 2023 ; son taux de réalisation de 97 % représente un montant de mandatements de **27 602 306,14€**

Le financement estimé de ce programme travaux (électrification, éclairage public et télécommunications) est de **28 330 617,66**.

Les honoraires sont évalués à 1 503 417,35 €

Le montant total des différentes subventions est estimé à 7 951 042,25 € dont 6 531 000 € de dotations CAS-FACE ;

La récupération de la TVA (auprès des services fiscaux) et du FCTVA est estimée à 4 177 654,05 €

Les contributions communales sont estimées à 8 450 019,91 € soit 29.82 % du montant total du programme.

La participation du SYDEC est estimée à 7 751 901,45 €(soit 27 ,36 % du montant total du programme).

- Programme 2021 :

Ce programme sera soldé durant l'année 2024 ; son taux de réalisation de 93 % représente un montant de mandatements de **27 289 828,06 €**

Le financement estimé de ce programme travaux (électrification, éclairage public et télécommunications) est de **29 352 614,50 €**

Les honoraires sont évalués à 1 558 592,58 €

Le montant total des différentes subventions est estimé à 9 005 459,53 € dont 6 735 400 € de dotations CAS-FACE ;

La récupération de la TVA (auprès des services fiscaux) et du FCTVA est estimée à 4 309 162,74 €

Les contributions communales sont estimées à 8 208 737,29 € soit 27,96 % du montant total du programme.

La participation du SYDEC est estimée à 7 829 254,94 €(soit 26,67% du montant total du programme).

- Programme 2022 :

Ce programme sera soldé en début d'année 2025 ; son taux de réalisation de 69 % représente un montant de mandatements de **20 798 577,96 €**

Le financement estimé de ce programme travaux (électrification, éclairage public et télécommunications) est de **30 214 799,48 €**

Les honoraires sont évalués à 1 612 669,02 €

Le montant total des différentes subventions est estimé à 9 292 846,41 € dont 6 697 000 € de dotations CAS-FACE ;

La récupération de la TVA (auprès des services fiscaux) et du FCTVA est estimée à 4 455 033,64 €

Les contributions communales sont estimées à 8 033 507,04 € soit 26,59 % du montant total du programme.

La participation du SYDEC est estimée à 8 433 412,39 €(soit 27,91 % du montant total du programme).

- Programme 2023 :

Ce programme sera soldé en début d'année 2026 ; son taux de réalisation de 50 % représente un montant de mandatements de **21 419 338,07 €**

Le financement estimé de ce programme travaux (électrification, éclairage public et télécommunications) est de **43 077 605,27 €**

Les honoraires sont évalués à 2 393 972,17 €

Le montant total des différentes subventions est estimé à 10 579 003,18 € dont 6 808 500 € de dotations CAS-FACE ;

La récupération de la TVA (auprès des services fiscaux) et du FCTVA est estimée à 6 498 771,07 €

Les contributions communales sont estimées à 13 367 004,15 € soit 31,03 % du montant total du programme.

La participation du SYDEC est estimée à 12 632 826,89 € (soit 29,33 % du montant total du programme).

- Programme 2024 :

Pour le programme 2024, le montant des dotations allouées par le CAS-FACE au SYDEC, non connu lors du vote du programme prévisionnel en janvier 2024, s'élève à 6 589 500 € soit une baisse de dotation de 218 500 € (- 3,2%) pour cette année.

La répartition des aides est la suivante :

- Sous-programme « Renforcement »	4 467 700,00 €
- Sous-programme « Extension »	718 700,00 €
- Sous-programme « Enfouissement »	560 000,00 €
- Sous-programme « Sécurisation »	843 100,00 €

La convention de partenariat concernant l'intégration des ouvrages dans l'environnement a été signée en 2023 entre Enedis et le SYDEC pour les années 2023-2024. Deux nouvelles modalités de contributions ont été intégrées par rapport aux précédentes conventions à savoir les taux de sécurisation BT < 40% (340 000 €) et de sécurisation ≥ 50% (420 000 €).

La proposition financière d'Enedis, au titre de l'année 2024, s'élève ainsi à :

- Taux de sécurisation BT < 40%	340 000 €
- 40% ≤ Taux de sécurisation < 50%	380 000 €
- Taux de sécurisation ≥ 50%	420 000 €

Concernant l'éclairage public, le montant des sous-programmes prévisionnels 2024 a été estimé à 29,1 M€, en intégrant les demandes issues des CT.

Le nouveau montant prévisionnel du programme travaux 2024 après la notification des dotations allouées dans le cadre du CAS-FACE proposé au vote du Budget Supplémentaire 2024 (annexe 6) - (électrification rurale, éclairage public et télécommunications) est de **48 210 417,56 €**

Les honoraires s'élèvent à 2 714 252,02 €

Le montant total des différentes subventions est estimé à 10 327 831,77 € dont 6 589 500 € de dotations CAS-FACE.

La récupération de la TVA (auprès des services fiscaux) et du FCTVA est estimée à 7 256 160,30 €

Le montant des contributions des communes, qui représente 33,42 % du montant total du programme, est de 16 110 322,73 €

La participation du SYDEC est estimée à 14 516 102,76 € (soit 30,11 % du montant total du programme)

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Energies et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité, d'approuver :

- 1°) le solde du programme 2020,
- 2°) les états d'avancement des programmes 2021 à 2023,
- 3°) la prévision du programme 2024.

9^{ème} POINT : Budget annexe « Energie Electrique – Eclairage Public – Gaz » - Modification Autorisations de Programme (2021, 2022, 2023 et 2024)

Monsieur le Président indique que le syndicat met en œuvre, pour l'exercice de ses compétences en matière d'électrification et d'éclairage public, une gestion pluriannuelle des dépenses liées aux programmes d'investissement. Le règlement voté le 24 novembre 2006 encadre la gestion de ces travaux en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ainsi que l'adoption des Autorisations de Programme – 2021 – 2022 – 2023 et 2024, correspondant au programme de travaux de 2021, 2022, 2023 et 2024.

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Energies et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

A) 2021

1°) de fixer à 29 338 798,90 € le montant de l'Autorisation de Programme (AP) 2021 sur la base d'un financement ne comportant pas d'emprunt, étant précisé que celle-ci était de 29 352 614,50 € selon la délibération du 18 janvier 2024 soit une baisse de 13 815,60 €

2°) d'approuver la ventilation de cette AP en Crédits de Paiement, sur la base des recettes correspondantes.

3°) de prendre acte que, pour l'exercice 2024 :

- les Crédits de Paiement, à savoir 2 861 000 €,
- les recettes, à savoir 2 902 500 €,
- les modifications apportées à l'AP 2021

seront inscrits et inclus au Budget annexe « Energie Electrique, Eclairage Public et Gaz ».

B) 2022

1°) de fixer à 30 268 799,48 € le montant de l'Autorisation de Programme (AP) 2022 sur la base d'un financement ne comportant pas d'emprunt, étant précisé que celle-ci était de 30 214 799,48 € selon la délibération du 18 janvier 2024 soit une augmentation de 54 000,00 €,

2°) d'approuver la ventilation de cette AP en Crédits de Paiement, sur la base des recettes correspondantes.

3°) de prendre acte que, pour l'exercice 2024 :

- les Crédits de Paiement à savoir 8 867 000 €,
- les recettes à savoir 5 187 000 €,
- les modifications apportées à l'AP 2022

seront inscrits et inclus au Budget annexe « Energie Electrique, Eclairage Public et Gaz ».

C) 2023

1°) de fixer à 43 553 559,47 € le montant de l'Autorisation de Programme (AP) 2023 sur la base d'un financement ne comportant pas d'emprunt, étant précisé que celle-ci était de 43 077 605,27 € selon la délibération du 18 janvier 2024 soit une augmentation de 475 954,20 €,

2°) d'approuver la ventilation de cette AP en Crédits de Paiement, sur la base des recettes correspondantes.

3°) de prendre acte que, pour l'exercice 2024 :

- les Crédits de Paiement à savoir 16 041 000 €,
- les recettes à savoir 10 335 600 €,
- les modifications apportées à l'AP 2023

seront inscrits et inclus au Budget annexe « Energie Electrique, Eclairage Public et Gaz ».

D) 2024

1°) de fixer à 48 210 417,50 € le montant de l'Autorisation de Programme (AP) 2024 sur la base d'un financement comportant un besoin d'emprunt de 3 000 000,00 €, étant précisé que celle-ci était de 40 397 885,69 € selon la délibération du 18 janvier 2024 soit une augmentation de 7 812 531,81€,

2°) d'approuver la ventilation de cette AP en Crédits de Paiement, sur la base des recettes correspondantes.

3°) de prendre acte que, pour l'exercice 2024 :

- les Crédits de Paiement à savoir 11 239 000 €,
- les recettes à savoir 5 701 000 €,
- les modifications apportées à l'AP 2024

seront inscrits et inclus au Budget annexe « Energie Electrique, Eclairage Public et Gaz ».

10^{ème} POINT : Budget annexe « Energie Electrique – Eclairage Public et Gaz » - Budget Supplémentaire – Exercice 2024

Monsieur le Président indique que le Budget Supplémentaire, pour l'exercice 2024, du budget annexe « Energie Electrique - Eclairage Public - Gaz » s'établit en recettes et dépenses totales à **12 933 478,85 €** dont :

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| - Section de fonctionnement | 34 000,00 € |
| - Section d'investissement | 12 899 478,85 € |

Ce budget comprend la reprise des résultats de l'exercice 2023 ainsi que les propositions nouvelles. Celles-ci concernent principalement l'ajustement des programmes Electricité.

Les mouvements budgétaires se répartissent ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes
- Investissement :	12 899 478,85 €	12 899 478,85 €
o Opérations réelles	12 791 478,85 €	12 783 478,85 €
o Opérations d'ordre	108 000,00 €	116 000,00 €
- Fonctionnement :	34 000,00 €	34 000,00 €
o Opérations réelles	26 000,00 €	34 000,00 €
o Opérations d'ordre	8 000,00 €	0,00 €

1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1.- Les recettes de la section de fonctionnement

Elles se répartissent ainsi :

1.1.1.- Les recettes réelles

- Recettes réelles	+ 34 K€
- Résultat reporté 2023 de fonctionnement	+ 64 K€
- Intérêts emprunts des communes	- 30 K€

1.1.2.- Les recettes d'ordre

Néant

1.2.- Les dépenses de la section de fonctionnement

Elles se répartissent ainsi :

1.2.1.- Les dépenses réelles

Plusieurs ajustements sont prévus et se décomposent de la manière suivante :

- Dépenses réelles	+ 26 K€
- Charges d'exploitation	+ 11 K€
- Intérêts Courus non échus (ICNE)	+ 5 K€
- Charges générales remboursées au budget principal	+ 5 K€
- Charges liées au personnel	+ 5 K€

1.2.2.- Les dépenses d'ordre

- Dépenses d'ordre	+ 8 K€
- Provision pour risques et charges	+ 8 K€

1.3. Le nouvel équilibre de la section de fonctionnement

1.3.1. L'épargne brute

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

C'est à partir de cette épargne qu'il est possible de financer le remboursement en capital des emprunts et de contribuer au financement de la section d'investissement.

La nouvelle épargne brute s'élève à **9 979 700 €** et diminue de **56 000 €** par rapport au Budget Primitif 2024 (**10 035 700 €**).

	BP 2024	BS 2024	2024
Épargne Brute	+ 10 036 K€	- 56 K€	+ 9 980 K€
▪ Recettes réelles	+ 16 493 K€	-30 K€	+ 16 463 K€
▪ Dépenses réelles	+ 6 457 K€	+ 26 K€	+ 6 483 K€

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1.- Les recettes de la section d'investissement

Globalement, elles augmentent de **12 899 K€** et se répartissent ainsi :

2.1.1.- Les recettes réelles

Elles augmentent de **12 783 K€** et se décomposent de la manière suivante :

- Affectation du résultat 2023	+ 13 100 K€
- Ajustement des participations et des subventions	+ 1 415 K€
- Emprunt	- 1 732 K€

2.1.2.- Les recettes d'ordre

Elles augmentent de **116 K€** et se décomposent de la manière suivante :

- Constatation des créances des Communes	+ 108 K€
- Provision pour risques et charges	+ 8 K€

2.2.- Les dépenses de la section d'investissement

Globalement, elles augmentent de **12 899 K€** et se répartissent ainsi :

2.2.1.- Les dépenses réelles

Elles augmentent de **12 791 K€** et se décomposent de la manière suivante :

- Déficit d'investissement reporté	+ 8 220 K€
- Ajustement des programmes Electricité	+ 3 212 K€
- Travaux futurs	+ 1 359 K€

2.2.1.- Les dépenses d'ordre

Elles augmentent de **108 K€** et se décomposent de la manière suivante :

- Constatation des créances des Communes	+ 108 K€
--	----------

2.3.- La nouvelle épargne nette de l'exercice

Le remboursement net du capital des emprunts propres est de 5 020 K€. **L'épargne nette prévisionnelle** (qui correspond à l'épargne brute d'un montant de 9 980 K€ diminuée des remboursements nets du capital des emprunts) diminue de 56 K€ (comme l'épargne brute) pour se situer à **4 960 K€**.

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Energies et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité d'approuver le Budget Supplémentaire du budget annexe « Energie Electrique – Eclairage Public et Gaz » au titre de l'exercice 2024 arrêté à :

- Section de fonctionnement	34 000,00 €
- Section d'investissement	12 899 478,85 €

11^{ème} POINT : Programmes des travaux d'éclairage public et d'électrification rurale 2024

Monsieur le Président indique que les Comités Territoriaux se sont tenus au printemps 2024 et ont permis de présenter les opérations retenues au titre des programmes de l'année.

Ces demandes proviennent essentiellement des réponses aux courriers transmis en décembre 2023 (communes) et janvier 2024 (Communautés de Communes et d'agglomération). Celles-ci ont été ensuite analysées et arbitrées par les services du SYDEC en prenant en compte les différents critères permettant de hiérarchiser l'ensemble des souhaits des collectivités.

Lors de la préparation budgétaire et du vote de janvier 2024, le montant alloué pour les travaux liés à l'éclairage public s'est monté à 21,4 M€ TTC. En intégrant les demandes issues des Comités Territoriaux, les travaux liés à l'éclairage public vont s'élever à 29,1 M€ TTC, ce qui permettra de mener à bien tous les investissements prévus.

Les travaux d'éclairage public retenus pour 2024 sont détaillés en annexe 1 du présent rapport.

Montant programme 2024 : 29 100 000,00 € TTC

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Energies et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité d'approuver la liste des travaux d'éclairage public concernant la programmation 2024, les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité ayant été transmis à titre d'information (Montant prévisionnel : 18 747 885,69 € TTC).

12^{ème} POINT : COÛT DES FOURNITURES ET DES PRESTATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC APPLICABLES AUX ADHERENTS DU SYDEC (Communes conservant le produit de la TCCFE) - COÛTS DES FOURNITURES NECESSAIRES A L'ENTRETIEN DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET VEHICULES HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) - COÛT DES INTERVENTIONS LIEES A LA DETECTION ET AU GEOREFERENCMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC (Intégration lotissement)

Monsieur le Président indique qu'il revient au Comité Syndical de se prononcer sur le bordereau des prix concernant les fournitures et les prestations mises en œuvre par le SYDEC dans le cadre de l'entretien des réseaux d'éclairage public et des IRVE pour l'année 2024.

Les fournitures utilisées pour la maintenance de l'éclairage public font l'objet d'un marché public comportant 3 lots, à savoir, un pour les lampes, un pour les appareillages électriques (drivers, ballasts, amorces...) et un pour le matériel électrique (disjoncteurs, contacteurs, câbles...). Si les deux premiers ont fait l'objet d'une convention d'imprévision permettant une stabilité des prix entre 2023 et 2024, le lot 3 a connu une hausse de 5 %. Parallèlement à cela, un nouveau marché a été lancé début 2024 concernant le remplacement progressif des lampes Sodium Haute Pression (SHP), qui seront interdites en 2027, par des lampes LED de substitution. Cette technologie permet de diminuer la consommation électrique par 2,5 en changeant uniquement l'ampoule.

Ainsi, sont proposés les points suivants :

- Pour ce qui concerne les lots 1 (lampes) et 2 (appareillages électriques) :
il est proposé de ne pas modifier les tarifs actuels (conventions d'imprévision en cours).
- Pour ce qui concerne le lot 3 (matériel électrique) :
il est proposé d'appliquer la hausse de 5 %.

- Pour ce qui concerne les prestations de travaux effectuées par le service de maintenance de l'éclairage public (pose et dépose d'appareils, réglages d'horloges, réparation de câbles endommagés...) :
il est proposé de les valoriser de 3%.
- Pour ce qui concerne le forfait d'entretien au foyer lumineux :
il est proposé de ne pas modifier les tarifs actuels.
- Pour ce qui concerne les fournitures de lampes LED en remplacement des lampes Sodium Haute Pression (SHP) :
il est proposé, pour les 3 références concernées, d'inclure le coût de leur fourniture pour les communes rurales dans le montant annuel de la contribution sur la maintenance de l'éclairage public.
- Pour ce qui concerne les tarifs des composants électriques et électroniques nécessaires à l'entretien des IRVE, ceux-ci se répartissent de la sorte :
 - un protocole d'accord a été signé avec un des deux fabricants de bornes (EV BOX), permettant de bénéficier d'un stock gratuit de pièces détachées qui sont mises en place sans faire l'objet d'une facturation.
 - les composants faisant partie du marché de fournitures électriques ont également augmenté de 5%.
 - les pièces détachées commandées directement chez les 2 fabricants actuels n'ont pas augmenté.
 Le montant de ces fournitures est répercuté sur la cotisation des EPCI.
- Pour ce qui concerne les tarifs liés à la détection et au géoréférencement des réseaux d'éclairage public :
il est proposé de modifier le tarif actuel concernant la prestation de relève au foyer lumineux pour la passer de 20,00 € à 25,00 € (il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2018). Le forfait par intervention n'augmente pas (150,00 €).

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Energies et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité d'approuver les éléments sus-énoncés.

13^{ème} POINT : Budget annexe « Energies renouvelables » - Compte Administratif – Exercice 2023

Monsieur le Président indique que ce budget annexe supporte les opérations d'investissement conduites en propre par le Syndicat dans les installations photovoltaïques et pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE). Il développe également le conseil en Energies auprès des communes. Le budget 2023 prévoyait :

- **2 nouvelles centrales en autoconsommation photovoltaïque**, l'une sur son usine d'eau potable de Créon-d'Armagnac pour un investissement estimé à 160 K€ et l'autre sur la station d'épuration de Parentis-en-Born pour 180 K€,
L'exécution de ces deux projets n'ayant pas débuté en 2023, le premier a été annulé tandis que le second sera pris en charge par le budget annexe « Assainissement Collectif ».
- **l'installation des bornes de recharge suivant le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE)** en complétant les crédits budgétaires 2022 à hauteur de 765 K€ en dépenses et en recettes pour 335 K€ financés par le CAS FACE, 375 K€ par la Région Nouvelle-Aquitaine et 92 K€ par le Conseil Départemental des Landes.

Les reports 2022 comprenaient :

- **l'installation de 4 bornes de forte puissance** pour 475 K€ subventionnées à hauteur de 470 K€ par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental des Landes et les Communautés de Communes,
- **le reversement des subventions perçues de l'ADEME** dans le cadre du Contrat de Développement Territorial pour 200 K€ dont 24 K€ restant à percevoir,
- l'achat d'un véhicule électrique pour 30 K€ ainsi que des frais d'études et de logiciels pour 10,6 K€,
- le solde de l'opération sous mandat d'Escource pour 10 K€ en dépenses et 113,4 K€ en recettes.

L'exercice 2023 fait apparaître une légère augmentation des ventes d'électricité de 0,12% par rapport à 2022 soit +757 €

Ainsi, les recettes concernant les ventes d'électricité s'élèvent à **651 138,94 €** (650 381,68 € en 2022) et sont réparties ainsi :

	2023	2022
- Thalie	547 059,90 €	(536 545,53 €)
- Autres sites	104 079,04 €	(113 836,15 €)

Le Compte Administratif pour l'exercice 2023 fait apparaître un total de recettes réalisées de 3 413 656,42 € et compte tenu des dépenses constatées au cours de l'exercice de 3 009 995,37 €, **le résultat global de clôture de l'exercice** (ou fonds de roulement final) s'élève à **403 661,05 €**

Il se décompose de la manière suivante :

En €	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	+ 403 037,19	+ 25 997,67
<i>Résultat reporté</i>	- 121 502,35	+ 96 128,54
Résultat global	+ 281 534,84	+ 122 126,21

Le fonds de roulement initial se situait à 213 928,54 €. L'exercice 2023 est donc marqué par une augmentation de 189 732,51 €. Celle-ci provient du versement du solde de l'opération sous mandat pour Escource (+130 K€) et de l'épargne nette (+ 61 K€).

Le résultat global de clôture de 403 661,05 € est à apprécier au regard des **mouvements restant à réaliser** qui se présentent ainsi :

- Recettes restant à réaliser	+ 1 179 800,00 €
- Dépenses restant à réaliser	- 1 453 300,00 €

Il s'agit des dépenses et recettes des projets liés à l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques.

En définitive, la réalisation du budget annexe « Energies renouvelables » au cours de l'exercice 2023 a permis de dégager **un résultat d'investissement net de 8 034,84 € (Résultat d'investissement + mouvements restant à réaliser) et un résultat net de clôture de + 130 161,05 €**

Les mouvements constatés au cours de l'exercice se répartissent ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes
- Investissement :	644 223,51 €	925 758,35 €
o Opérations réelles	438 476,48 €	476 628,84 €
o Opérations d'ordre	205 747,03 €	449 129,51 €
- Fonctionnement :	2 365 771,86 €	2 487 898,07 €
o Opérations réelles	1 955 242,35 €	2 320 751,04 €
o Opérations d'ordre	410 529,51 €	167 147,03 €

1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CA 2023	CA 2022
Recettes de fonctionnement	2 391 769,53 €	1 751 272,30 €
- Recettes générales :	1 865 882,37 €	1 307 362,96 €
<i>Vente d'électricité</i>	651 138,94 €	650 381,68 €
<i>Subventions ACTEE</i>	379 845,37 €	124 282,23 €
<i>Participations des collectivités aux audits énergétiques</i>	266 565,25 €	105 415,29 €
<i>Prestations Conseil Energies</i>	227 402,61 €	189 880,39 €
<i>Participations aux groupements d'achat gaz et Electricité</i>	148 951,61 €	143 201,01 €
<i>Participations des collectivités pour la maintenance photovoltaïque</i>	51 786,56 €	
<i>Valorisation des CEE</i>	48 213,33 €	360,00 €
<i>Subvention CDT</i>	37 980,00 €	22 047,96 €
<i>Amortissement des autres subventions*</i>	18 238,26 €	18 238,26 €
<i>Autres recettes (indemnités conventions PETR ACT et CHL)</i>	18 227,25 €	12 182,40 €
<i>Subventions emploi CD 40 (filrière bois)</i>	12 000,00 €	35 766,47 €
<i>Pénalités de retard facturées</i>	3 375,00 €	0,00 €
<i>Remboursements divers</i>	498,65 €	
<i>Vente de capteurs CO2 aux communes</i>	0,00 €	3 845,09 €
<i>Contribution facilitation</i>	1 658,54 €	1 762,18 €
<i>Produits de gestion courante</i>	1,00 €	
- Recettes relatives aux bornes de recharge	525 887,16 €	443 909,34 €
<i>Recettes bornes de recharges</i>	319 733,19 €	212 861,81 €
<i>Amortissement des subventions des bornes*</i>	148 908,77 €	148 915,07 €
<i>Participations des Communautés de communes aux bornes</i>	57 245,20 €	82 132,46 €

* Opérations d'ordre

Dépenses de fonctionnement		2 365 771,86 €	1 907 532,65 €
- Charges générales	<i>Dont :</i>	853 302,82 €	568 559,03 €
<i>Audits énergétiques des bâtiments des collectivités</i>		568 182,59 €	340 442,63 €
<i>Loyers centrales photovoltaïques</i>		100 988,00 €	118 789,00 €
<i>Charges remboursées au budget Principal</i>		54 600,00 €	46 400,00 €
<i>Maintenance des centrales photovoltaïques</i>		38 122,97 €	41 626,22 €
<i>Fournitures et entretien (photovoltaïque)</i>		31 657,97 €	6 287,28 €
<i>Journée Mondiale de l'Energie</i>		18 875,00 €	0,00 €
<i>Valeur comptable nette panneaux photovoltaïques Tartas*</i>		18 500,00 €	
<i>Impôts et taxes (CVAE, IFR)</i>		11 434,00 €	10 975,00 €
<i>Impressions</i>		6 733,49 €	240,13 €
<i>Accès au Réseau de Distribution d'électricité (CARD)</i>		3 365,22 €	2 588,77 €
<i>Annonces et insertions</i>		810,00 €	810,00 €
<i>Cartes grises</i>		27,52 €	
<i>Charges courantes de gestion</i>		6,06 €	
<i>Abonnements</i>		0,00 €	400,00 €
- Dépenses relatives aux bornes de charges	<i>Dont :</i>	558 207,92 €	433 303,77 €
<i>Fournitures d'électricité</i>		248 109,06 €	136 906,37 €
<i>Amortissement des bornes de recharge*</i>		171 763,65 €	174 888,66 €
<i>Gestion monétique des bornes</i>		47 124,13 €	45 041,04 €
<i>Fournitures et entretien</i>		39 173,10 €	43 455,15 €
<i>Maintenance des bornes par service SYDEC</i>		32 200,00 €	32 200,00 €
<i>Valeur comptable nette bornes sorties*</i>		18 750,04 €	0,00 €
<i>Autres maintenances et réparations des bornes</i>		760,00 €	0,00 €
<i>Dépliants pour IRVE</i>		327,94 €	812,55 €
- Charges de personnel		582 295,00 €	446 753,00 €
- Amortissements des autres immobilisations*		201 515,82 €	378 004,47 €
- Reversement subventions ACTEE		84 022,39 €	7 141,23 €
- Charges financières		46 326,95 €	56 123,15 €
- Reversement Certificats économie énergie (CEE)		36 159,96 €	0,00 €
- Impôts sur les sociétés		3 941,00 €	17 648,00 €

* Opérations d'ordre

Par ailleurs, il est rappelé, concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques, qu'un appel de fonds correspondant à l'écart entre les charges et les recettes de fonctionnement générées par ces infrastructures est appelé aux Communautés de Communes et d'Agglomération.

L'appel au titre de l'exercice 2023 sera exécuté pour le montant réel en 2024 mais a été estimé pour l'arrêté des comptes à 100 000 €.

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	CA 2023	CA 2022
Recettes d'investissement	925 758,35 €	909 754,96 €
- Affectation du résultat de fonctionnement 2022	239 302,35 €	92 687,22 €
- Opération sous mandat : CDT ADEME	21 753,80 €	233 176,78 €
- Opération sous mandat : Escource	129 445,69 €	199 517,49 €
- Subvention Face IRVE	67 020,00 €	
- Subvention Conseil Régional Schéma Directeur IRVE	12 738,00 €	
- Subvention ADEME Schéma Directeur IRVE	6 369,00 €	6 369,00 €
- Amortissements des immobilisations (centrales PV)*	373 279,47 €	378 004,47 €
- Transfert frais d'études Schéma Directeur IRVE*	38 600,00 €	
- Sortie borne détruite*	18 750,04 €	
- Sortie panneaux photovoltaïques Tartas*	18 500,00 €	

* Opérations d'ordre

	CA 2023	CA 2022
Dépenses d'investissement	522 721,16 €	1 085 670,09 €
- Immobilisations	<i>Dont :</i> 79 809,81 €	393 516,46 €
<i>Véhicules électriques</i>	55 060,38 €	
<i>Installation borne Amou</i>	15 852,18 €	
<i>Frais d'études</i>	7 993,75 €	30 606,25 €
<i>Achat de logiciels</i>	903,50 €	500,00 €
<i>Equipement photovoltaïque à Ondres</i>		300 350,46 €
<i>Equipement photovoltaïque à Tartas</i>		62 059,75 €
- Opération sous mandat : CCRT ADEME	25 543,04 €	0,00 €
- Opération sous mandat : Escource	3 267,67 €	325 695,51 €
- Remboursement en capital de la dette	208 353,61 €	199 267,03 €
- Amortissement des subventions*	167 147,03 €	167 153,33 €
- Transfert frais d'études Schéma Directeur IRVE*	38 600,00 €	
- Remboursement reliquat participations	0,00 €	37,76 €

* Opérations d'ordre

3.- LES RESULTATS DE L'EXERCICE

3.1 Le résultat de fonctionnement de l'exercice

Il s'établit à + 25 997,67 € et se décompose ainsi :

CA 2022
+18 628,31 €

Recettes de l'exercice **2 391 769,53 €**
Dépenses de l'exercice **2 365 771,86 €**

Ce résultat augmente de 39,56% soit + 7 369,36 € par rapport à l'exercice précédent (+ 18 628,22 €).

L'augmentation des recettes a permis de faire face aux dépenses liées au développement du service Conseil Energies.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté (+96 128,54 €), **le résultat global s'élève à + 122 126,21 €**

Ce résultat sera gardé en fonctionnement compte tenu du résultat global d'investissement positif. Il permettra d'autofinancer en partie les investissements 2024.

3.2 Le résultat d'investissement de l'exercice

Il s'établit à + 403 037,19 € et se décompose ainsi :		CA 2022
		- 175 915,13 €
Recettes de l'exercice	925 758,35 €	
Dépenses de l'exercice	522 721,16 €	

Compte tenu du déficit d'investissement reporté (- 121 502,35 €), **le résultat global d'investissement s'établit à + 281 534,84 €**

3.3 L'impôt sur les sociétés

Le budget annexe « Energies renouvelables » est un budget soumis à l'impôt sur les sociétés calculé de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement :	+ 25 997,67 €
Dépenses non déductibles :	+ 5 441,00 € (IS 2022)
Dépenses non déductibles :	<u>- 1 500,00 €</u> (variation provision IS)
Résultat soumis à l'IS :	+ 29 938,67 €
Impôt sur les sociétés 2023 : 29 939 * 15% =	4 491 € (5 441 € en 2022)
Acomptes versés au titre de l'IS 2023	<u>-10 002 €</u>
Crédit d'impôt dû au titre de 2023	5 511 €

Ce crédit d'impôt est reversé par le Centre des impôts après déclaration de l'impôt société avant le 15 mai 2023.

3.4 L'épargne de l'exercice

La comparaison des recettes et dépenses réelles récurrentes permet d'établir le niveau d'épargne brute de l'exercice.

C'est à partir de cette épargne qu'il est possible de financer le remboursement du capital des emprunts échus au cours de l'exercice et de contribuer au financement des investissements.

	CA 2023	CA 2022
- Recettes réelles	+ 2 224 622,50 €	
- Dépenses réelles	<u>- 1 955 242,35 €</u>	
EPARGNE BRUTE	+ 269 380,15 €	(+ 229 479,45 €)

L'épargne nette, ou capacité courante d'autofinancement, résulte de la prise en compte de l'amortissement de la dette supporté par le SYDEC, à savoir :

- Epargne brute constatée en 2023	+ 269 380,15 €	
- Amortissement de la dette	- 208 353,61 €	
EPARGNE NETTE CONSTATEE EN 2023	+ 61 026,54 €	(+30 212,42 €)

L'épargne nette représente 2,74 % des recettes réelles de fonctionnement. (1,91% en 2022).

Cette augmentation s'explique par la hausse de l'épargne brute générée par l'augmentation des recettes des bornes de recharge.

4.- LA DETTE

Une dette sécurisée

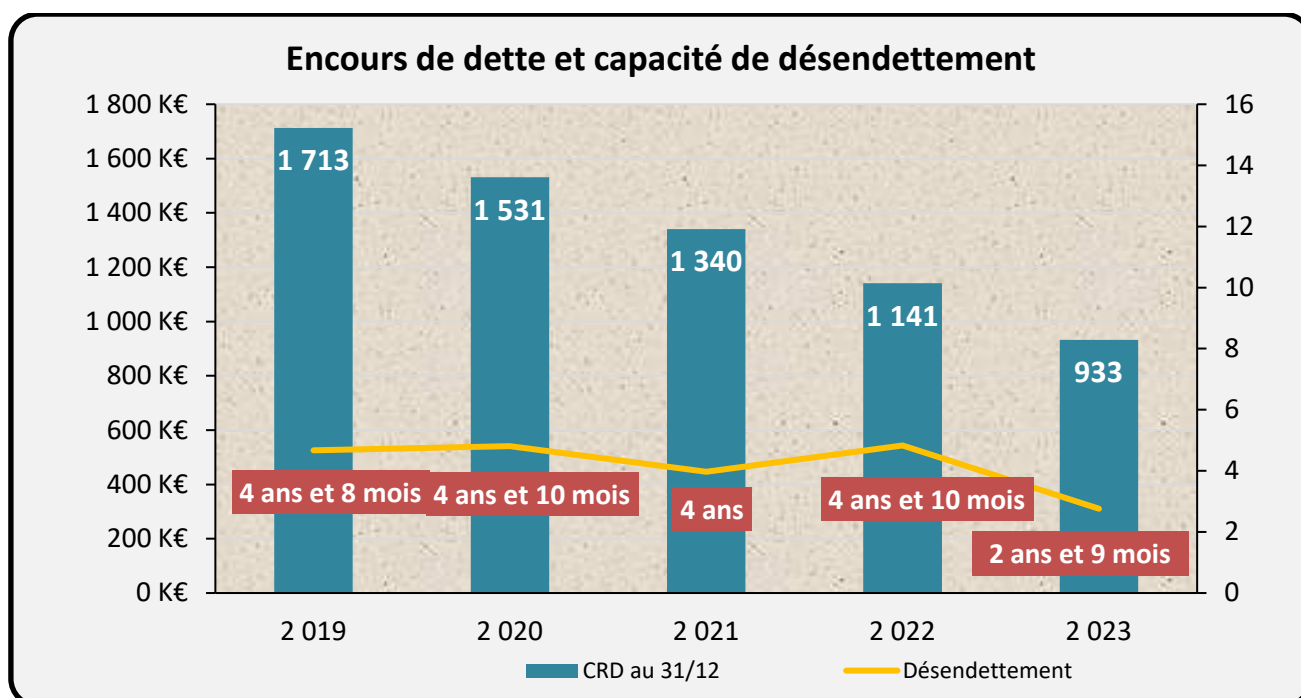
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Montant initial	2 785 000	2 785 000
Montant de l'encours	932 856	1 141 209
Taux moyen	4,56%	4,56%
Durée restante	4 ans	5 ans
Annuité	260 393	260 393

- L'annuité est stable et l'encours de la dette diminue puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

Pour rappel, les emprunts ont été contractés en 2011 suite aux investissements réalisés (Thalie, Bosquet, Larrouquère...). Depuis, aucun autre emprunt n'a été contracté. Le recours à l'emprunt sera nécessaire si l'autofinancement est insuffisant.

En 2024, la cession au budget annexe « Assainissement Collectif » des centrales photovoltaïques en autoproduction devrait permettre d'autofinancer les projets des bornes de recharges.

- La dette du budget Energies Renouvelables est **100% sécurisée**. Tous les emprunts sont répartis en classe A sur l'échelle des risques « Gissler ».



5.- L'AFFECTATION DU RESULTAT

Ce budget comporte des dépenses restant à réaliser pour 1 453 300 € et des recettes restant à réaliser pour 1 179 800 € correspondant à l'installation des bornes de recharge.

De ce fait, le résultat global d'investissement s'établit à + 8 034,84 € et le résultat de clôture net s'établit à + 130 161,05 €

Aussi, il convient **d'affecter le résultat global de la section de fonctionnement (+ 122 126,21 €) de la manière suivante :**

- **en réserves facultatives** au compte 1068 la somme de **0 €**
- en report à nouveau créditeur** de la section de fonctionnement la somme de **122 126,21 €**

Ce qu'il faut retenir :

- **Stabilité des recettes d'électricité.**
- **Augmentation des recettes du service Conseil Energies.**
- **Opération Escource terminée.**
- **La dette est toujours 100% sécurisée et l'endettement diminue régulièrement.**

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Energies et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

1°) d'approuver le Compte Administratif du budget annexe « Energies Renouvelables », pour l'exercice 2023, faisant apparaître **un excédent global de 403 661,05 €**

2°) de prendre acte de la concordance constatée entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

3/ d'imputer la somme de **122 126,21 € en report à nouveau créditeur** de la section de fonctionnement et d'affecter la somme de **0,00 € en réserves facultatives** au compte 1068.

14^{ème} POINT : Budget annexe « Energies renouvelables » - Compte de Gestion – Exercice 2023

Monsieur le Président indique que le Compte de Gestion dressé par le Percepteur, pour l'exercice 2023, s'établit comme suit :

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de 2023
Investissement	-121 502,35	0,00	403 037,19	281 534,84
Fonctionnement	335 430,89	239 302,35	25 997,67	122 126,21
TOTAL	213 928,54	239 302,35	429 034,86	403 661,05

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Energies et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

1°) d'adopter le Compte de Gestion du Budget annexe « Energies Renouvelables » dressé par le Percepteur pour l'exercice 2023.

2°) de prendre acte de la concordance des résultats dudit Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

15^{ème} POINT : Budget annexe « Energies renouvelables » - Budget Supplémentaire – Exercice 2024

Monsieur le Président indique le Budget Primitif 2024 prévoyait les projets suivants :

- **poursuivre l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques suivant le SDIRVE** pour un investissement de 1 200 K€ subventionné à 80% par le CACE-FACE, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental des Landes et les EPCI (15 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération),
- **mettre à disposition des collectivités les fonds versés par l'Agence de la Transition Ecologique - ADEME** dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) pour un montant de 2 000 K€

De plus, le transfert des actifs des centrales photovoltaïques en autoconsommation sera effectué vers le budget annexe « Assainissement Collectif » pour un montant de 616,20 K€

Ce budget supplémentaire comprend notamment :

- En section d'investissement :
 - **Les reports de l'exercice 2023** pour 1 453 300 € en dépenses et 1 179 800 € en recettes. Ils comprennent les dépenses relatives à l'installation des bornes de recharge pour 1 224 000 € subventionnées à hauteur de 1 179 800 € ainsi que les dépenses relatives au reversement des subventions perçues de l'ADEME dans le cadre du Contrat de Développement Territorial pour 229 300 €
 - La reprise de l'excédent d'investissement de 281 534,84 €
 - L'ajustement des recettes et dépenses.
- En section de fonctionnement :
 - La reprise du résultat 2023 pour + 122 126,21 €
 - L'ajustement des recettes et dépenses.

Les propositions nouvelles comprennent :

- En section d'investissement :
 - La reprise de l'excédent d'investissement 2023 pour + 281 534,84 €
 - L'ajustement des recettes et dépenses avec notamment l'ajustement des amortissements des immobilisations et l'annulation d'un titre antérieur relatif au solde d'une subvention du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.
- En section de fonctionnement :

En recettes : l'ajustement des recettes liées aux prestations du service Conseil Energies,

En dépenses : principalement l'ajustement des dépenses d'audits énergétiques et de la prestation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, des charges de personnel et des charges générales, ainsi que la diminution des amortissements.

Aussi, il convient, lors de l'établissement de ce Budget Supplémentaire 2024, d'ajuster les différents crédits.

Le Budget Supplémentaire du budget annexe « Energies Renouvelables », pour l'exercice 2024, s'établit en recettes et dépenses à **1 803 261,05 €** dont :

- Section de fonctionnement	323 326,21 €
- Section d'investissement	1 479 934,84 €

Les mouvements budgétaires se répartissent ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes
- Investissement :	1 479 934,84 €	1 479 934,84 €
o Opérations réelles	1 478 734,84 €	1 461 334,84 €
o Opérations d'ordre	1 200,00 €	18 600,00 €
- Fonctionnement :	323 326,21 €	323 326,21 €
o Opérations réelles	304 726,21 €	322 126,21 €
o Opérations d'ordre	18 600,00 €	1 200,00 €

Ainsi, le détail des propositions d'ajustements s'établit comme suit :

1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2024	Ajustement BS 2024	Total post BS 2024
Recettes de fonctionnement	3 020 700 €	323 326 €	3 344 026 €
Recettes réelles :	2 834 800 €	322 126 €	3 156 926 €
• Vente d'électricité	640 000 €		640 000 €
• Cession de biens au budget Assainissement	616 200 €		616 200 €
• Recettes et participations Bornes de charge	430 000 €		430 000 €
<i>Recettes</i>	320 000 €		320 000 €
<i>Participations des communautés de communes</i>	110 000 €		110 000 €
• Conventions de prestations Energies	545 600 €	100 000 €	645 600 €
<i>Facturation prestations aux communes et b.annexes</i>	307 600 €	100 000 €	407 600 €
<i>Conventions de prestations Décret tertiaire</i>	60 000 €		60 000 €
<i>Conventions de prestations Econome flux</i>	120 000 €		120 000 €
<i>Conventions de prestations Services</i>	38 000 €		38 000 €
<i>Convention partenariat PETR</i>	20 000 €		20 000 €
• Participations et Subventions	375 000 €	100 000 €	475 000 €
<i>Subventions ACTEE</i>	375 000 €	100 000 €	475 000 €
<i>Participations des communautés de communes</i>	0 €	0 €	0 €
• Participations	145 000 €	0 €	145 000 €
<i>Adhésion au groupement achat électricité</i>	108 000 €		108 000 €
<i>Adhésion au groupement achat gaz</i>	37 000 €		37 000 €
• Contrat Développement Territorial	38 000 €	0 €	38 000 €
<i>Aide emploi Ademe</i>	38 000 €		38 000 €
• Vente de Certificat d'économie d'énergies	33 000 €		33 000 €
• Aides emploi énergie bois	12 000 €		12 000 €
• Excédent de fonctionnement reporté		122 126 €	122 126 €
Recettes d'ordre :	185 900 €	1 200 €	187 100 €
• Amortissements de subventions	155 900 €	1 200 €	157 100 €
• Reprises sur provisions pour risques et charges	30 000 €		30 000 €

	BP 2024	Ajustement BS 2024	Total post BS 2024
Dépenses de fonctionnement	3 020 700 €	323 326 €	3 344 026 €
Dépenses réelles :	2 020 600 €	304 726 €	2 325 326 €
• Diagnostics ACTEE et décret tertiaire	480 000 €	250 000 €	730 000 €
• Charges de personnel remboursées au budget Principal	588 500 €	19 200 €	607 700 €
• Consommation bornes et électricité	275 000 €		275 000 €
• Location des toitures aux budgets annexes (12,5€/m²)	102 000 €		102 000 €
• Reversement aux Communes des CEE	90 000 €		90 000 €
• Charges générales remboursées au budget Principal	68 900 €	12 200 €	81 100 €
• Maintenance des bornes par service EP	70 000 €		70 000 €
• Fournitures d'entretien et petit matériel	64 000 €		64 000 €
• Maintenance installations photovoltaïques	60 000 €		60 000 €
• Gestion et supervision des bornes	50 000 €		50 000 €
• Renouvellement bornes	45 000 €		45 000 €
• Intérêts emprunts et courus non échus	38 700 €	900 €	39 600 €
• Renouvellement onduleurs	30 000 €		30 000 €
• Prestations de service AMO		20 000 €	20 000 €
• Dépenses imprévues	10 000 €	9 400 €	19 400 €
• Impôts IFRER et CVAE	12 500 €		12 500 €
• Impôt sur les bénéfices	5 000 €	5 000 €	10 000 €
• Impressions brochures	9 000 €	- 1 000 €	8 000 €
• Entretien et réparation des bornes (franchise)	4 000 €		4 000 €
• Autres fournitures d'équipement	3 000 €		3 000 €
• Publicité	2 000 €		2 000 €
• Annonces	1 000 €	1 000 €	2 000 €
• Reliquat		26 €	26 €
• Organisation journée mondiale de l'énergie	12 000 €	-12 000 €	0 €
Dépenses d'ordre :	1 000 100 €	18 600 €	1 018 700 €
• VCN des biens cédés au budget Assainissement	616 200 €		616 200 €
• Amortissements des immobilisations	377 700 €	-19 300 €	358 400 €
• Virement à la section d'investissement	1 900 €	37 900 €	39 800 €
• VCN autres biens cédés	4 300 €		4 300 €

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	Ajustement BS 2024	Total post BS 2024
Recettes d'investissement	3 221 100 €	1 479 935 €	4 701 035 €
Recettes réelles :	2 080 000 €	1 461 335 €	3 541 335 €
• Reports de l'exercice 2023		1 179 800 €	1 179 800 €
• Excédent d'investissement reporté		281 535 €	281 535 €
• Subventions ADEME CDT et CCRT	2 000 000 €		2 000 000 €
• Subventions projet installation bornes IRVE	80 000 €		80 000 €
• Emprunt pour équilibre budget	0 €		0 €
• Affectation du résultat 2023		0 €	0 €
Recettes d'ordre :	1 141 100 €	18 600 €	1 159 700 €
• Immobilisations transférées au budget Assainissement	757 200 €		757 200 €
• Amortissements	200 400 €	-19 300 €	181 100 €
• Amortissements des bornes	177 300 €		177 300 €
• VCN autres cessions	4 300 €		4 300 €
• Virement de la section de fonctionnement	1 900 €	37 900 €	39 800 €
• Opération ordre pour virement des études	0 €		0 €
	BP 2024	Ajustement BS 2024	Total post BS 2024
Dépenses d'investissement	3 221 100 €	1 479 935 €	4 701 035 €
Dépenses réelles :	2 894 200 €	1 478 735 €	4 372 935 €
• Reports de l'exercice 2023		1 453 300 €	1 453 300 €
• Subventions ADEME CDT et CCRT	2 000 000 €		2 000 000 €
• Complément IRVE pour équilibre budget	541 200 €		541 200 €
• Remboursement en capital de la dette	218 000 €		218 000 €
• Installation bornes IRVE	100 000 €		100 000 €
• Dépenses imprévues	20 000 €		20 000 €
• Participation à l'achat d'un logiciel	15 000 €		15 000 €
• Annulation titre exercice antérieur		25 435 €	25 435 €
Dépenses d'ordre :	326 900 €	1 200 €	328 100 €
• Subventions transférées au budget Assainissement	141 000 €		141 000 €
• Amortissements des subventions pour bornes	137 700 €		137 700 €
• Reprise provisions pour risques et charges	30 000 €		30 000 €
• Amortissements de subventions	18 200 €	1 200 €	19 400 €

3.- L'ÉPARGNE

3.1.- Le nouvel équilibre de la section de fonctionnement

La comparaison des seules recettes et dépenses réelles de l'exercice permet d'établir le nouveau niveau d'épargne brute de ce dernier. C'est à partir de cette épargne qu'il est possible de financer le remboursement du capital des emprunts et, pour le surplus, de contribuer au financement de la section d'investissement. L'excédent reporté de 122 126 € inclus, **la nouvelle épargne brute évolue de 17 400 €** par rapport au Budget Primitif 2024 et **s'élève à 831 600 €**

	BP 2024	Post BS 2024
Nouvelle Épargne Brute	814 200 €	831 600 €
▪ Recettes réelles	+ 2 834 800 €	+ 3 156 926 €
▪ Dépenses réelles	- 2 020 600 €	- 2 325 326 €

L'épargne brute évolue légèrement pour s'élever à 831 600 €

Cet autofinancement (indiqué également par le solde des opérations d'ordre) intègre un virement à la section d'investissement de 39 800 € et prend en compte l'excédent reporté de 122 126,21 €. Cet excédent reporté de 122 126,21 € exclus, **la nouvelle épargne brute s'élève alors à 709 474 €**

3.2.- La nouvelle épargne nette de l'exercice

Le remboursement du capital des emprunts restant inchangé par rapport au Budget Primitif (-218 000 €), l'épargne nette prévisionnelle évolue de 17 400 € (comme l'épargne brute) pour se situer à **+ 613 600 €** en tenant compte de l'excédent reporté de 122 126 €.

- Nouvelle Epargne brute	831 600 €
- Remboursement du capital de l'emprunt propre	- 218 000 €
Nouvelle Epargne nette	+ 613 600 €

Il convient de noter que cette épargne prend en compte un crédit pour dépenses imprévues de 19 400 € qui, s'il n'est pas utilisé, porterait l'épargne nette prévisionnelle à + 633 000 €. Ce niveau d'épargne élevé est principalement dû à la cession de biens au budget annexe « Assainissement Collectif ».

La cession de biens au budget annexe « Assainissement Collectif » (616 200 €) et l'excédent de fonctionnement reporté de 122 126,21 € permettent d'élever le niveau de l'épargne brute et nette.

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Energies et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité, d'approuver le Budget Supplémentaire du Budget annexe « Energies Renouvelables » exercice 2024 arrêté à :

- Section de fonctionnement	323 326,21 €
- Section d'investissement	1 479 934,84 €

**16^{ème} POINT : Fonctionnement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)
Contribution des EPCI (Année 2023)**

Monsieur le Président rappelle que depuis 2017, 92 bornes de recharge pour véhicules électriques (45 bornes rapides avec stockage et 47 bornes accélérées), sont installées sur le territoire du département des Landes.

L'exploitation et la gestion financière des infrastructures de recharge ont fait l'objet d'un marché contracté par le groupement d'achat. Ce marché de « Supervision, exploitation et gestion de la monétique » a été attribué à **IZIVIA (Filiale d'EDF) pour la période 2020-2024.**

La maintenance des bornes est, quant à elle, assurée depuis septembre 2018 par les équipes d'entretien de l'éclairage public du SYDEC pour un coût forfaitaire annuel de 350 €/borne.

Depuis 2018 et conformément au Débat d'Orientations Budgétaires du 14 décembre 2023, le coût de fonctionnement des IRVE est mutualisé sur l'ensemble des 92 bornes et est à la charge des EPCI, ce coût comprenant notamment l'abonnement électrique et les consommations (**EDF**), la supervision, la monétique et l'accès usager (**Izivia**) ainsi que les coûts de maintenance (**SYDEC**). Les recettes générées par les ventes des différentes recharges sont, elles aussi mutualisées, et viennent en déduction de ce montant.

Calcul du coût de fonctionnement des 92 bornes pour l'année 2023 :

Dépenses TTC	
Supervision, monétique, accès usager (IZIVIA)	57 072,81 €
Consommation, abonnement électricité (EDF)	312 730,86 €
Maintenance et réparation	101 119,86 €
Recettes TTC	
Ventes des recharges (IZIVIA)	342 163,20 €
Bilan TTC (Dépenses – Recettes)	- 128 760,33 €

Coût de fonctionnement TTC par borne (Bilan/Nbre de bornes)	1 399,57 €
---	-------------------

Coût de fonctionnement TTC par borne : 128 760,33 € / 92 = **1 399,57 €**

Forfait HT (2023) : 1 166,31 €

TVA : 233,26 €

Soit la répartition suivante par EPCI

EPCI	Nombre	Forfait TTC	Facturation TTC	TVA	Facturation HT
CTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX	13	1 399,57 €	18 194,41 €	3 032,40 €	15 162,01 €
CTE DE COMMUNE CHALOSSE TURSAN	3	1 399,57 €	4 198,71 €	699,79 €	3 498,93 €
CTE DE COMMUNE DU PAYS DE VILLENEUVE	1	1 399,57 €	1 399,57 €	233,26 €	1 166,31 €
CTE DE COMMUNES COEUR HAUTE LANDE	4	1 399,57 €	5 598,28 €	933,05 €	4 665,23 €
CTE DE COMMUNES COTE LANDES NATURE	4	1 399,57 €	5 598,28 €	933,05 €	4 665,23 €
CTE DE COMMUNES COTEAUX ET VALLEES DES LUYS	2	1 399,57 €	2 799,14 €	466,52 €	2 332,62 €
CTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS	8	1 399,57 €	11 196,56 €	1 866,09 €	9 330,47 €
CTE DE COMMUNES DES LANDES D'ARMAGNAC	4	1 399,57 €	5 598,28 €	933,05 €	4 665,23 €
CTE DE COMMUNES DU PAYS MORCENAI	1	1 399,57 €	1 399,57 €	233,26 €	1 166,31 €
CTE DE COMMUNES ORTHE ET ARRIGANS	4	1 399,57 €	5 598,28 €	933,05 €	4 665,23 €
CTE DE COMMUNES TERRES DE CHALOSSE	3	1 399,57 €	4 198,71 €	699,79 €	3 498,93 €
CTE DES COMMUNES DE MIMIZAN	3	1 399,57 €	4 198,71 €	699,79 €	3 498,93 €
CTE DES COMMUNES DU PAYS GRENAOIS	1	1 399,57 €	1 399,57 €	233,26 €	1 166,31 €
CTE DES COMMUNES DU PAYS TARUSATE	3	1 399,57 €	4 198,71 €	699,79 €	3 498,93 €
CTE DES COMMUNES DU SEIGNANX	3	1 399,57 €	4 198,71 €	699,79 €	3 498,93 €
HAGETMAU COMMUNES UNIES	2	1 399,57 €	2 799,14 €	466,52 €	2 332,62 €
LE MARSAN AGGLOMERATION	10	1 399,57 €	13 995,70 €	2 332,62 €	11 663,08 €
MAREMNE ADOUR COTE SUD	23	1 399,57 €	32 190,11 €	5 365,02 €	26 825,09 €
TOTAL	92		128 760,44 €	21 460,07 €	107 300,37 €

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Energies et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité, d'approuver la facturation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques au titre de l'année 2023.

17^{ème} POINT : Budget annexe « Aménagement Numérique » - Compte Administratif - Exercice 2023

Monsieur le Président rappelle que le SYDEC s'est doté de la compétence « Aménagement Numérique » depuis le 09 septembre 2013.

Ce budget annexe doit :

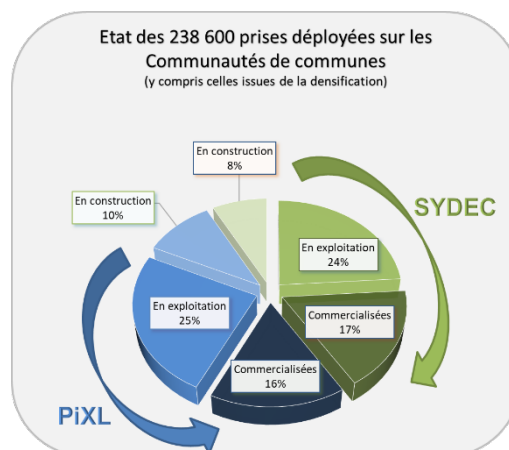
- assurer la mise en œuvre du programme Très Haut Débit sur les Landes,
- faire face aux engagements pris suite aux transferts de compétence des Communautés de Communes et du Département des Landes
- assurer le fonctionnement du service numérique.

Le Compte Administratif 2023 du budget annexe « Aménagement Numérique » se caractérise par les éléments suivants :

- La fin du déploiement de masse et la nécessité de s'assurer de l'engagement des entreprises à livrer les travaux selon les engagements pris.

Les dernières ouvertures commerciales ont eu lieu sur Seignosse et Angresse suite à la prise en exploitation début 2024.

Une seule zone est encore en travaux et concerne les communes de Coudure et Vielle-Tursan. Le fourreau loué à Orange et nécessaire au passage du câble de transport était trop défectueux et nécessite une intervention d'Orange dont le délai n'a pu être maîtrisé. Malgré ces dernières difficultés, il est à souligner que sur le périmètre du SYDEC, plus de 65 % des Landais ont pris un abonnement à la fibre optique et que 98 % des raccordements se font dès le 1^{er} rendez-vous (données au 11 juin 2024).



L'objectif 2024 sera de poursuivre le fibrage et l'adduction des immeubles ainsi que la réalisation des complétudes de zone à réaliser, suite à des refus de travaux ou des difficultés exceptionnelles.

- Le développement de nouvelles missions liées à la vie du réseau, comme notamment l'adduction des nouvelles constructions, ou bien le pré-fibrage des zones d'activités et lotissements. La masse de dossiers étant importante, de nouveaux recrutements ont eu lieu au sein de l'équipe. L'objectif pour l'année 2024 sera de stabiliser les délais de réalisation et l'intégration de travaux réalisés en interne au sein de la Direction, mais également en partenariat avec les autres Directions du SYDEC.
- La consolidation des missions d'exploitation du réseau qui regroupent des opérations « classiques » d'enfouissement et dévoiement du réseau, mais également de résorption des échecs de raccordements en lien avec les infrastructures non disponibles (réseau cuivre en pleine terre) ou bien dégradées.
Ces opérations nécessitent un financement qui repose actuellement uniquement sur les recettes du réseau. Or, la création ou la réparation d'infrastructures permettant le raccordement d'abonné dont le câble est en pleine terre n'était pas une dépense prévisible lors de l'établissement du Plan d'affaire du réseau. La revalorisation des tarifs de location du réseau a donc été approuvée fin 2023. Parallèlement, une motion a été adoptée pour dénoncer l'état et les conditions de mises à disposition des infrastructures louée par Orange au SYDEC.
- Le lancement d'une expérimentation sur l'Internet des Objets avec NATHD : l'objectif est de télé-relever et télé-gérer, lorsque cela est possible, des équipements métiers du SYDEC (armoires électriques de l'Eclairage public, Gestion en énergie des bâtiments, gestion des compteurs d'eau, etc.) depuis le réseau de fibre optique. Une seule et unique plateforme permet de visualiser l'ensemble des informations relevées et de prendre les décisions adéquates lors de la remontée des alarmes (consommations énergétiques excessives, fuites d'eau, etc.). L'année 2024 permettra de mesurer la pertinence de cette expérimentation.

Le Compte Administratif, pour l'exercice 2023, fait donc apparaître un total de recettes réalisées de 48 749 062,83 € et compte tenu des dépenses constatées au cours de l'exercice de 47 168 300,00 €, **le résultat global de clôture de l'exercice** (ou fonds de roulement final) s'élève à **1 580 762,83 €** Il se décompose de la manière suivante :

En €	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	3 887 996,91	847 868,82
Résultat reporté	-3 155 102,90	0,00
Résultat global	732 894,01	847 868,82

Le fonds de roulement initial se situait à – 2 944 598,28 €. L'exercice 2023 est donc marqué par une augmentation du fonds de roulement de 4 525 361,11 €.

Cette augmentation s'explique par un besoin de financement (travaux et immobilisations - 35,9 M€) couvert par la capacité de financement (40,4 M€ dont 15 M€ d'emprunt).

Ce résultat global de clôture est à apprécier au regard des **mouvements restant à réaliser** qui se présentent ainsi :

- Recettes restant à réaliser **0,00 €**
- Dépenses restant à réaliser **0,00 €**

En définitive, la réalisation du budget annexe « Aménagement Numérique » au cours de l'exercice 2023 permet de dégager **un résultat net de clôture de 1 580 762,83 €**

Les mouvements constatés au cours de l'exercice se répartissent ainsi :

	Dépenses	Recettes
- Investissement :	39 211 637,08 €	43 099 633,99 €
o Opérations réelles	36 515 722,73 €	40 390 603,30 €
o Opérations d'ordre	2 695 914,35 €	2 709 030,69 €
- Fonctionnement :	4 801 560,02 €	5 649 428,84 €
o Opérations réelles	2 355 981,48 €	3 216 966,64 €
o Opérations d'ordre	2 445 578,54 €	2 432 462,20 €

1. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	CA 2023	CA 2022
Recettes	43 099 633,99 €	40 358 724,25 €
- Emprunt propre	15 000 000,00 €	4 000 000,00 €
- Subvention de l'Etat	12 295 699,95 €	9 099 878,67 €
- Redevances RD2	7 436 871,70 €	6 096 459,20 €
- Participations des membres :	4 745 641,68 €	14 606 567,76 €
▪ Département des Landes	3 000 000,00 €	6 000 000,00 €
▪ Région Nouvelle-Aquitaine	1 745 641,68 €	8 606 567,76 €
- Remboursement en capital dette des EPCI	405 614,27 €	401 447,51 €
- Participations VDR	296 271,08 €	0,00 €
- Affectation du résultat N-1	210 504,62 €	2 957 264,79 €
- Opérations d'ordre	2 709 030,69 €	3 197 106,32 €
▪ Amortissements Réseau Fibre Optique	2 193 519,57 €	1 483 716,95 €
▪ Amortissements Montée en Débit	252 058,97 €	249 916,52 €
▪ Opérations patrimoniales (transfert frais étude)	263 452,15 €	1 463 472,85 €
Dépenses	39 211 637,08 €	40 556 562,36 €
- Programme THD	35 463 424,52 €	36 824 822,26 €
▪ Travaux de Fibre Optique	29 961 855,17 €	31 939 788,68 €
▪ Raccordement Fibre Optique	5 327 544,63 €	4 055 982,00 €
▪ Etudes Fibre Optique	115 656,54 €	790 461,32 €
▪ Travaux Montée en débit	46 152,00 €	29 115,96 €
▪ Droits d'usage des fourreaux	12 216,18 €	9 474,30 €
- Remboursement en capital de la dette	628 465,02 €	473 288,95 €
- Travaux VDR	414 936,97 €	81 087,85 €
- Autres Immobilisations Incorporelles (PCRS et logiciel)	8 896,22 €	3 632,92 €
- Matériel informatique	0,00 €	3 219,95 €
- Opérations d'ordre	2 695 914,35 €	3 170 510,43 €
▪ Opérations patrimoniales (transfert frais étude)	263 452,15 €	1 463 472,85 €
▪ Amortissement des subventions	2 432 462,20 €	1 707 037,58 €

- L'emprunt (15 M€), la subvention de l'Etat (12,296 M€), la RD2 (7,437 M€) et les participations des membres (4,746 M€) ont permis de couvrir l'intégralité du programme THD (35,463 M€) ainsi que le déficit d'investissement antérieur (3,155 M€).
- Les travaux VDR (0,415 M€) ont été couverts par les participations à hauteur de 71% (0,296 M€).

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CA 2023	CA 2022
Recettes	5 649 428,84 €	3 652 872,74 €
- <i>Participations des membres</i>	1 567 007,00 €	1 066 300,02 €
▪ Communautés de Communes	548 457,00 €	373 205,02 €
▪ Département des Landes	548 450,00 €	373 205,00 €
▪ Région Nouvelle-Aquitaine	470 100,00 €	319 890,00 €
- <i>Redevances NATHD</i>	856 136,17 €	69 460,00 €
▪ RD3	660 433,95 €	0,00 €
▪ RD1	195 702,22 €	69 400,00 €
- <i>Produits des services et du domaine</i>	682 939,07 €	674 176,84 €
▪ Frais accès au service	410 484,00 €	287 197,03 €
▪ Etudes VDR	107 845,70 €	52 399,02 €
▪ Location Montée en Débit	101 559,73 €	90 096,80 €
▪ Location réseau Fibre Optique	63 049,64 €	63 753,98 €
▪ Autres prestations (Travaux élagage)	0,00 €	180 730,01 €
- <i>Remboursement des intérêts sur emprunts EPCI</i>	76 096,44 €	79 763,11 €
- <i>Pénalités perçues</i>	34 787,96 €	29 583,05 €
- <i>Autres produits exceptionnels</i>	0,00 €	26 552,14 €
- <i>Opérations d'ordre (Amortissements des subventions)</i>	2 432 462,20 €	1 707 037,58 €
Dépenses	4 801 560,02 €	3 464 868,56 €
- <i>Charges Programme THD</i>	1 484 323,98 €	1 026 653,09 €
▪ Exploitation et maintenance Fibre Optique	1 072 762,46 €	745 125,69 €
▪ Intérêts sur emprunts	225 509,94 €	121 509,71 €
▪ Exploitation et maintenance Montée en débit	135 816,20 €	91 910,88 €
▪ Pénalités	34 079,77 €	58 509,74 €
▪ Frais bancaires	14 122,78 €	4 000,00 €
▪ Petit équipement	1 217,91 €	-14,40 €
▪ Titres annulés s/ex antérieur	719,57 €	5 527,47 €
▪ Taxes foncières	93,00 €	84,00 €
▪ Autres dépenses de gestion courante	2,35 €	0,00 €
- <i>Charges remboursées au budget principal</i>	797 098,00 €	671 607,00 €
▪ Rémunérations	496 198,00 €	431 507,00 €
▪ Charges générales	291 000,00 €	235 700,00 €
▪ Charges financières	9 900,00 €	4 400,00 €
- <i>Charges VDR</i>	57 899,50 €	0,00 €
- <i>Charges de fonctionnement</i>	16 660,00 €	32 975,00 €
▪ Communication	11 240,00 €	25 245,00 €
▪ Honoraires AMO	3 900,00 €	6 250,00 €
▪ Cotisation FNCCR/AVICCA	1 520,00 €	1 480,00 €
- <i>Opérations d'ordre</i>	2 445 578,54 €	1 733 633,47 €
▪ Amortissements Réseau Fibre Optique	2 193 519,57 €	1 483 716,95 €
▪ Amortissements Montée en Débit	252 058,97 €	249 916,52 €

- **Hausse des recettes de fonctionnement (+2 M€)** principalement du fait de l'augmentation des redevances perçues (+0,8 M€ - démarrage de la RD3 (+0,7 M€) et augmentation RD1 (+ 0,1 M€)), de l'amortissement des subventions (+ 0,7 M€) et de la hausse des participations des membres (+0,5 M€).
- **Hausse des dépenses de fonctionnement (+1,3 M€)** principalement due à l'amortissement des travaux (+0,7 M€), l'augmentation des tarifs Orange (+0,35 M€), la hausse des charges remboursées au budget Principal (+0,125 M€), et des charges financières (+0,1 M€).

3. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

3.1 Le résultat de fonctionnement de l'exercice

Il s'établit à **+ 847 868,82 €** et se décompose ainsi :

Recettes de l'exercice	5 649 428,84 €
Dépenses de l'exercice	4 801 560,02 €

Compte tenu de l'absence d'excédent de fonctionnement 2022 reporté, le résultat global s'élève à **+ 847 868,82 €**. Cet excédent va permettre de financer partiellement des travaux de la section d'investissement.

3.2. L'épargne de l'exercice

La comparaison des recettes et des dépenses réelles récurrentes permet d'établir le niveau d'épargne brute de l'exercice. C'est à partir de cette épargne qu'il est possible de financer le remboursement du capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice et, pour le surplus, de contribuer au financement des investissements.

	CA 2023	CA 2022
Épargne brute	861 K€	215 K€
▪ Recettes réelles	+ 3 217 K€	+ 1 946 K€
▪ Dépenses réelles	- 2 356 K€	- 1 731 K€

L'épargne nette, ou capacité courante d'autofinancement, résulte de la prise en compte de l'amortissement de la dette supporté par le SYDEC, à savoir :

	CA 2023	CA 2022
Épargne nette constatée	638 K€	143 K€
▪ Épargne brute constatée	861 K€	215 K€
▪ Amortissement de la dette	- 223 K€	- 72 K€

L'épargne nette représente 19,83 % des recettes réelles de fonctionnement (7,35 % en 2022).

La hausse de l'épargne s'explique par l'augmentation des redevances RD1 et du démarrage de la redevance RD3 (+0,8 M€) ainsi que par l'augmentation des participations des membres (+0,5 M€) qui ont permis de neutraliser l'augmentation des dépenses de fonctionnement et de dégager de l'épargne.

3.3 Le résultat d'investissement de l'exercice

Il s'établit à **+ 3 887 996,91 €** et se décompose ainsi :

Recettes de l'exercice	43 099 633,99 €
Dépenses de l'exercice	39 211 637,08 €

Compte tenu du déficit d'investissement 2022 reporté (- 3 155 102,90 €), le résultat global s'élève à + 732 894,01 €. Cet excédent permettra de réduire le besoin d'emprunt ou de financer des travaux supplémentaires au BS 2024.

3.4. Le financement des investissements

3.4.1. La capacité de financement

Elle se décompose ainsi qu'il suit :

	CA 2023	CA 2022
CAPACITE DE FINANCEMENT	40 413 K€	33 946 K€
▪ Subventions et participations	24 775 K€	29 803 K€
▪ Emprunts	15 000 K€	4 000 K€
▪ Épargne nette constatée	638 K€	143 K€

3.4.2. Le besoin de financement

Il résulte des éléments suivants :

	CA 2023	CA 2022
BESOIN DE FINANCEMENT	35 888 K€	36 913 K€
▪ Travaux	35 751 K€	36 106 K€
▪ Immobilisations incorporelles	137 K€	804K€
▪ Immobilisations corporelles	0 K€	3 K€

3.4.3. La variation du fonds de roulement

L'examen du besoin de financement, au regard de la capacité de financement, permet de dégager la variation du fonds de roulement.

Ainsi, le fonds de roulement a augmenté en 2023 :

	CA 2023	CA 2022
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	+ 4 525 K€	- 2 967 K€
▪ Capacité de financement	+ 40 413 K€	+ 33 946 K€
▪ Besoin de financement	- 35 888 K€	- 36 913 K€

Cette variation du fonds de roulement (+ 4 525K€) correspond à l'écart constaté entre le résultat global de clôture (ou fonds de roulement final) et le résultat global reporté (ou fonds de roulement initial).

▪ Le fonds de roulement final s'établit à	+ 1 581 K€
dont :	
Excédent de fonctionnement	+ 848 K€
Déficit d'investissement	+ 733 K€
▪ Le fonds de roulement initial s'établit à	- 2 944 K€
dont :	
Excédent de fonctionnement	+ 211 K€
Déficit d'investissement	- 3 155 K€

4. LA DETTE

4.1 La dette SYDEC

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Montant initial	31 541 960	22 541 960
Montant de l'encours au 31/12	27 792 488	13 021 184
Taux moyen	1,61%	0,46%
Durée restante	31 ans	20 ans
Annuité	379 553	110 245

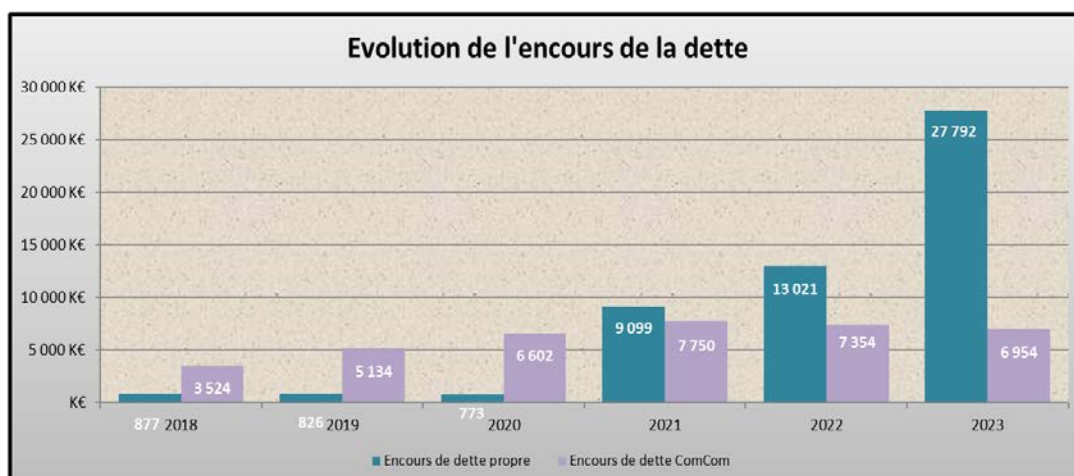
Cette dette (27 792 488 €) provient :

- Du transfert de compétence de la Communauté de Communes du Pays Morcenais (1 093 075 €) avec un capital restant dû au 31/12/2023 de **595 518,50 €** et de la reprise des emprunts en emprunt propre suite à l'AMEL (448 885 €) avec un capital restant dû au 31/12/2023 de **345 319,47€**
- En 2021, s'est ajouté une avance remboursable de la Région Nouvelle-Aquitaine (**8 000 000 €**).
- En 2022, un emprunt de 4 000 000 € a été souscrit auprès du Crédit Mutuel (durée 20 ans taux 3%) avec un capital restant dû au 31/12/2023 de **3 851 650,09€**
- En 2023, un emprunt de **8 000 000 €** a été souscrit auprès de la Caisse Française de Financement Local (durée 20 ans taux 3,85%) et un emprunt de 10 000 000 € avec un tirage en 2023 de **7 000 000 €** (durée 30 ans taux livret A + 1,3%).

4.2 La dette des Communautés de Communes

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Montant initial	8 533 178	8 533 178
Montant de l'encours	6 954 358	7 354 127
Taux moyen	1,03%	1,03%
Durée restante	18 ans	19 ans
Annuité	475 865	475 365

- Cette dette correspond aux emprunts contractés entre 2016 et 2021 pour le compte des Communautés de Communes dans le cadre de leurs participations sur investissement.
- La diminution de l'encours est justifiée par l'absence de nouvel emprunt depuis 2021.



5. L'AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu de l'absence de restes à réaliser en recettes et en dépenses, le résultat global d'investissement s'établit à + 732 894,01 €

Le résultat de fonctionnement sera affecté au compte 1068, à savoir 847 868,82 €

Le résultat de clôture net s'établit à + 1 580 762,83 €

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Aménagement Numérique et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

1°) d'adopter le Compte Administratif du budget annexe « Aménagement Numérique » pour l'exercice 2023 faisant apparaître **un excédent global de + 1 580 762,83 €**

2°) de prendre acte de la concordance constatée entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

3°) d'affecter la somme de **847 868,82 € en affectation** au compte 1068.

18^{ème} POINT : Budget annexe « Aménagement Numérique » Compte de Gestion - Exercice 2023

Monsieur le Président indique que le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de 2023
Investissement	- 3 155 102,90	0,00	3 887 996,91	732 894,01
Fonctionnement	210 504,62	210 504,62	847 868,82	847 868,82
TOTAL	- 2 944 598,28	210 504,62	4 735 865,73	1 580 762,83

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Aménagement Numérique et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

1°) d'adopter le Compte de Gestion du Budget annexe « Aménagement Numérique » dressé par le Receveur pour l'exercice 2023

2°) de prendre acte de la concordance des résultats entre le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2023 et le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

19^{ème} POINT : Budget annexe « Aménagement Numérique » Etat d'avancement et modification de l'Autorisation de Programme 2018 (AP 2018)

Monsieur le Président rappelle que le syndicat met en œuvre, pour l'exercice de ses compétences en matière d'aménagement numérique, une gestion pluriannuelle des dépenses liées aux programmes d'investissement.

Le règlement voté le 7 décembre 2017 et l'avenant n° 1 voté le 14 décembre 2023 encadre la gestion de ces travaux en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Aménagement Numérique et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

- 1°) de prendre acte de l'état d'avancement au 31/12/2023 de l'Autorisation de Programme 2018 ;
- 2°) d'approuver la modification de la ventilation en Crédits de Paiement de cette AP 2018 du budget annexe « Aménagement Numérique » ;
- 3°) de préciser que les Crédits de Paiement afférents seront votés au Budget Supplémentaire 2024.

20^{ème} POINT : Budget annexe « Aménagement Numérique » Etat d'avancement de l'Autorisation de Programme 2023 (AP 2023)

Monsieur le Président rappelle que le règlement voté le 15 décembre 2022 encadre les travaux liés à l'exploitation du réseau en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Aménagement Numérique et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité de prendre acte de l'état d'avancement de l'AP 2023 du budget annexe « Aménagement Numérique ».

21^{ème} POINT : Budget annexe « Aménagement Numérique » Budget Supplémentaire - Exercice 2024

Monsieur le Président indique que le Budget Supplémentaire du budget annexe « Aménagement Numérique », pour l'exercice 2024, s'établit en recettes et dépenses totales à + 1 051 000,00 € dont :

- Section de fonctionnement + 1 051 000,00 €
- Section d'investissement + 0,00 €

Ce budget comprend notamment :

1. En section d'investissement :

- Les recettes :
 - L'affectation du résultat de fonctionnement + 847 868,82 €,
 - L'excédent d'investissement reporté + 732 894,01 €,
 - Le virement de la section d'exploitation + 90 950,00 €,
 - L'ajustement des opérations d'ordre (amortissements) + 10 000,00 €,
 - La baisse du besoin d'emprunt de - 1 581 712,83 €,
 - La baisse de la subvention perçue par la Région Nouvelle-Aquitaine -100 000,00 €
- Les dépenses :
 - L'ajustement des annulations de titres sur exercices antérieurs + 33 400,00 €,
 - L'ajustement des opérations d'ordre + 30 000,00 €,
 - L'ajustement des dépenses imprévues + 14 600,00 €,
 - L'ajustement des immobilisations corporelles + 2000,00 €,
 - La baisse du remboursement en capital de l'emprunt - 80 000,00 € (phase de mobilisation de 12 mois pour l'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations).

2. En section de fonctionnement :

- Les recettes :

- L'augmentation de la redevance RD3 + 1 103 000,00 €
- L'ajustement de la redevance RD1 - 72 000,00 €
- L'ajustement des opérations d'ordre (Travaux en régie) + 20 000,00 €

- Les dépenses :

- L'augmentation des charges de fonctionnement liée principalement à l'augmentation des tarifs d'Orange + 901 650,00 €
- L'augmentation du virement à la section de fonctionnement de + 90 950,00 €
- La programmation de la résilience du réseau + 35 000,00 €
- L'ajustement des charges financières + 22 000,00 €
- L'ajustement des charges de personnel (chèques déjeuners) + 1 400,00 €

- Le détail des propositions d'ajustement sont présentées ci-après.

1. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	Ajustements proposés au BS 2024	Total post BS 2024
Recettes d'investissement	27 171 000,00 €	0,00 €	27 171 000,00 €
Opérations réelles	13 286 950,00 €	- 833 844,01 €	12 453 105,99 €
- Affectation du résultat 2023	0,00 €	847 868,82 €	847 868,82 €
- Emprunt	5 750 950,00 €	- 1 581 712,83 €	4 169 237,17 €
- Subvention de l'Etat	4 600 000,00 €	0,00 €	4 600 000,00 €
- Participations des membres (Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes)	900 000,00 €	- 100 000,00 €	800 000,00 €
- Participations adductions neuves (travaux)	1 596 000,00 €	0,00 €	1 596 000,00 €
- Remboursement en capital de la dette des EPCI	410 000,00 €	0,00 €	410 000,00 €
- Remboursement avances forfaitaires	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Opérations d'ordre	13 884 050,00 €	833 844,01 €	14 717 894,01 €
- Virement de la section de fonctionnement	10 634 050,00 €	90 950,00 €	10 725 000,00 €
• Dont Virement pour le remboursement en capital des emprunts	805 000,00 €	- 80 000,00 €	725 000,00 €
• Dont Virement pour les travaux	9 829 050,00 €	170 950,00 €	10 000 000,00 €
- Amortissements Réseau Fibre Optique	2 940 000,00 €	0,00 €	2 940 000,00 €
- Amortissements Montée en débit	255 000,00 €	0,00 €	255 000,00 €
- Transfert des études	50 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €
- Provision pour risques et charges	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
- Excédent d'investissement 2023 reporté	0,00 €	732 894,01 €	732 894,01 €

	BP 2024	Ajustements proposés au BS 2024	Total post BS 2024
Dépenses d'investissement	27 171 000,00 €	0,00 €	27 171 000,00 €
Opérations réelles	24 056 000,00 €	- 30 000,00 €	24 026 000,00 €
- Déploiement fibre optique (Etude, travaux, droits d'usages, taxe, etc.)	16 102 000,00 €	0,00 €	16 102 000,00 €
- Raccordements abonnés au réseau optique	4 000 000,00 €	0,00 €	4 000 000,00 €
- Vie du réseau (VDR)	2 652 000,00 €	0,00 €	2 652 000,00 €
- Versement avance forfaitaire (entreprise)	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
- Charges de mise en œuvre du programme (Frais d'insertion, SIG, Matériel, etc.)	42 000,00 €	2 000,00 €	44 000,00 €
- Remboursement en capital de la dette	1 210 000,00 €	- 80 000,00 €	1 130 000,00 €
- Dépenses imprévues	20 000,00 €	14 600,00 €	34 600,00 €
- Annulation sur exercices antérieurs	0,00 €	33 400,00 €	33 400,00 €
Opérations d'ordre	3 115 000,00 €	30 000,00 €	3 145 000,00 €
- Amortissement des subventions	3 060 000,00 €	0,00 €	3 060 000,00 €
- Transfert des études	50 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €
- Reprise Provision pour risques et charges	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
- Travaux en Régie	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €

L'excédent d'investissement 2023 reporté (+ 733 K€) ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement (+ 848 K€) permet l'ajustement des dépenses d'investissement tout en réduisant le besoin d'emprunt (- 1 581 K€).

2. LA SECTION FONCTIONNEMENT

	BP 2024	Ajustement proposé au BS 2024	Total post BS 2024
Recettes de fonctionnement	17 364 750,00 €	1 051 000,00 €	18 415 750,00 €
Opérations réelles	14 299 750,00 €	1 031 000,00 €	15 330 750,00 €
- Participations des membres	1 567 000,00 €	0,00 €	1 567 000,00 €
- Participations adductions neuves (Etudes)	184 400,00 €	0,00 €	184 400,00 €
- Remboursement des intérêts sur emprunts des EPCI	72 000,00 €	0,00 €	72 000,00 €
- Redevance NATHD R1	425 000,00 €	- 72 000,00 €	353 000,00 €
- Redevance NATHD R2	10 000 000,00 €	0,00 €	10 000 000,00 €
- Redevance NATHD R3	1 420 000,00 €	1 103 000,00 €	2 523 000,00 €
- Remboursement travaux Orange	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €
- Pénalités perçues	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
- Location réseau fibre optique	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
- Location Montée en Débit	101 350,00 €	0,00 €	101 350,00 €
Opérations d'ordre	3 065 000,00 €	20 000,00 €	3 085 000,00 €
- Amortissements des subventions Réseau Fibre Optique	2 825 000,00 €	0,00 €	2 825 000,00 €
- Amortissements des subventions Montée en débit	235 000,00 €	0,00 €	235 000,00 €
- Reprise sur provision pour risques et charges	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
- Travaux en Régie	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	BP 2024	Ajustement proposé au BS 2024	Total post BS 2024
Dépenses de fonctionnement	17 364 750,00 €	1 051 000,00 €	18 415 750,00 €
Opérations réelles	3 530 700,00 €	960 050,00 €	4 490 750,00 €
- Exploitation et maintenance Fibre Optique	1 364 000,00 €	875 650,00 €	2 239 650,00 €
- Exploitation et maintenance Montée en débit	147 000,00 €	26 000,00 €	173 000,00 €
- Charges diverses de mise en œuvre (Communication, Honoraires AMO, Cotisation FNCCR/AVICCA, taxes foncières)	39 100,00 €	35 000,00 €	74 100,00 €
- Charges du service Numérique :	896 600,00 €	1 400,00 €	898 000,00 €
▪ Frais de personnel	566 600,00 €	1 400,00 €	568 000,00 €
▪ Charges générales remboursées au budget Principal	330 000,00 €	0,00 €	330 000,00 €
- Charges financières :	1 074 000,00 €	22 000,00 €	1 096 000,00 €
• Frais bancaires	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
• Intérêts des EPCI	72 000,00 €	0,00 €	72 000,00 €
• Intérêts SYDEC (dont Intérêts remboursées au budget Principal)	832 000,00 €	2 000,00 €	834 000,00 €
• ICNE	160 000,00 €	20 000,00 €	180 000,00 €
- Dépenses imprévues	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €

Opérations d'ordre	13 834 050,00 €	90 950,00 €	13 925 000,00 €
- Amortissements Réseau Fibre Optique	2 940 000,00 €	0,00 €	2 940 000,00 €
- Amortissements Montée en débit	255 000,00 €	0,00 €	255 000,00 €
- Provision pour risques et charges	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
- Virement à la section d'investissement	10 634 050,00 €	90 950,00 €	10 725 000,00 €

La hausse des redevances NATHD (+ 1 031 K€) et la mise en place de travaux en Régie (+ 20 K€) permettent de couvrir l'augmentation des charges d'exploitation et de maintenance (+ 902 K€) ainsi que les besoins complémentaires de la section de Fonctionnement (AMO ...) (+ 58 K€) et de procéder au virement de la totalité de la redevance Rd2 vers la section d'Investissement (+ 91 K€).

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Aménagement Numérique et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité, d'approuver le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Aménagement Numérique » pour l'exercice 2024 arrêté à + 1 051 000,00 € dont :

- Section de fonctionnement + 1 051 000,00 €
- Section d'investissement + 0,00 €

22^{ème} POINT : Adoption des redevances des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif applicables à compter du 1^{er} juillet 2024 sur la commune d'ARENGOSSE

Monsieur le Président indique que par délibération du 11 décembre 2023, la commune d'ARENGOSSE a décidé de transférer au SYDEC sa compétence eau potable et sa compétence assainissement collectif. Le SYDEC a approuvé ce transfert par délibération du 14 décembre 2023 avec une date effective au 1^{er} janvier 2024.

La commune d'ARENGOSSE a délégué son service d'exploitation d'eau potable et son service assainissement collectif. Au terme de la procédure, la Commune a approuvé le contrat de Délégation de Service Public confiant celle-ci à la société VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALES DES EAUX.

Par délibération en date du 18 janvier 2024, le SYDEC a concrétisé le transfert du contrat de délégation des services publics avec la société VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALES DES EAUX par avenants aux contrats initiaux. Ainsi, le SYDEC est devenu l'entité délégante et le comptable public assignataire est Monsieur le Trésorier Principal de Mont de Marsan Agglomération.

Il a été convenu d'un commun accord entre les 2 parties, de procéder à une rupture anticipée des contrats de délégation au 30 juin 2024 en lieu et place du 30 juin 2026.

Ceci fait l'objet de protocoles transactionnels de fins de contrats de délégation des services publics Eau potable et Assainissement avec la société VEOLIA pour la commune d'ARENGOSSE.

Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2024 le SYDEC exploitera les services de l'Eau potable et de l'Assainissement collectif sur la commune d'ARENGOSSE.

Il convient donc de fixer les redevances pour les abonnés domestiques et assimilés de la commune d'ARENGOSSE à compter du 1^{er} juillet 2024. Les redevances proposées à compter du 1^{er} juillet 2024 correspondent à la somme de la surtaxe adoptées par le SYDEC en Janvier 2024 à laquelle s'ajoute la tarification appliquée par le délégataire au premier semestre 2024.

- Service public de l'eau potable :
 - Part fixe : 55.34 € HT / an
 - Part variable : 1.23 € HT / m³

- Service public de l'assainissement collectif :
 - Part fixe : 55.60 € HT / an
 - Part variable : 1.23 € HT / m³

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Eau et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité, d'approuver sur les tarifs des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif applicables à compter du 1^{er} juillet 2024 sur la commune d'ARENGOSSE comme suit :

- Service public de l'eau potable :
 - Part fixe : 55.34 € HT / an
 - Part variable : 1.23 € HT / m³
- Service public de l'assainissement collectif :
 - Part fixe : 55.60 € HT / an
 - Part variable : 1.23 € HT / m³

23^{ème} POINT : Adoption du Compte Administratif - Budget annexe « Eau potable » Exercice 2023

Monsieur le Président indique qu'en 2023, le **périmètre** du SYDEC a évolué avec le retrait de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour les communes de OEYRELUY et TERCIS-LES-BAINS et l'adhésion de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BORN.

Ainsi, le **nombre d'abonnés 2023** se situe à **116 310** dont 107 275 abonnés exploités en régie directe.

L'**augmentation tarifaire** pour 2023 a été de **0,15 € HT/m³** (+8,4% du tarif moyen TTC du SYDEC pour une consommation de 120 m³) sur l'ensemble des communes à l'exception de celles pour lesquelles des conditions tarifaires avaient été définies au moment de l'adhésion (commune de Retjons et surtaxes pour les communes de Soorts-Hossegor et Seignosse).

Le **niveau d'investissement** a été **soutenu** avec **8,7 M€** de travaux mandatés contre **6,7 M€** en **2022**.

L'exécution du budget annexe « Eau Potable » fait apparaître un total de recettes de 49 240 032,74 € (fonctionnement + investissement).

Compte tenu des dépenses constatées au cours de l'exercice pour 40 958 452,23 €, **le résultat global de clôture de l'exercice** (ou fonds de roulement final) se situe à **8 281 580,51 €** En 2022, il se situait à 6 148 914,97 € soit une hausse de +34,7% (+2 133 K€) au cours de l'exercice.

Ce résultat est à apprécier au regard des restes à réaliser qui se chiffrent à :

- Recettes restant à réaliser 2 882 543,89 €
- Dépenses restant à réaliser 6 355 074,50 €

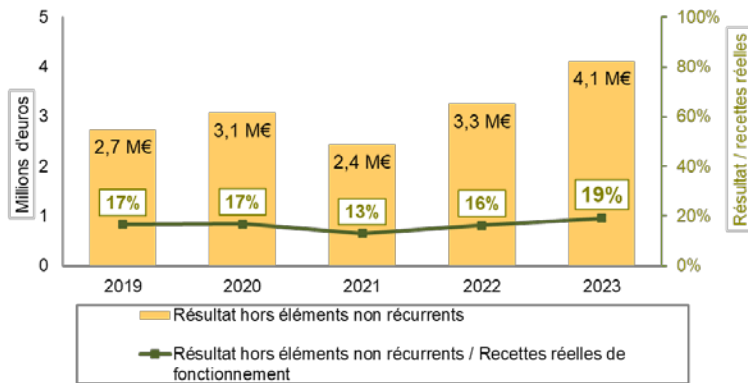
En définitive, la réalisation du budget annexe « Eau Potable » au cours de l'exercice 2023 a permis de dégager un **résultat net de clôture à hauteur de 4 809 049,90 €**, en hausse de +72% par rapport à 2022 (+2 681 K€).

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Le résultat de la section de fonctionnement

En € HT	Montant
Recettes totales	31 674 925,98
Dépenses totales	27 395 486,54
Résultat de l'exercice	4 279 439,44
Excédent reporté	3 698 562,98
Résultat global de fonctionnement	7 978 002,42

Evolution du résultat récurrent en % des recettes courantes



Le résultat récurrent progresse de **+0,8 M€** (+26%) par rapport à 2022. Il représente **19% des recettes courantes**, un ratio qui progresse depuis 3 ans.

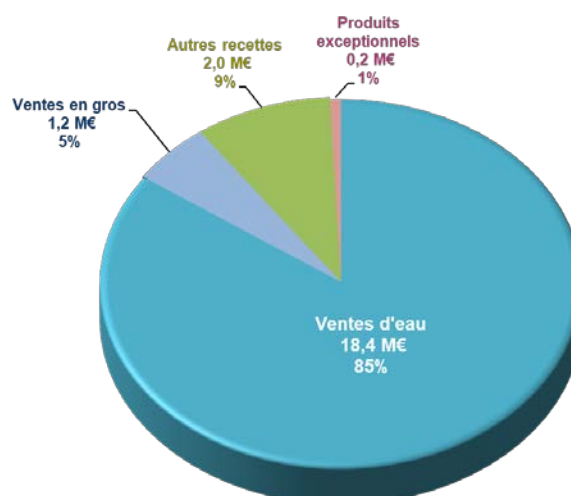
1.2. Les recettes réelles

Hors excédent reporté, les recettes réelles se chiffrent à 28,4 M€. Leur **taux de réalisation** est de **101% par rapport aux prévisions budgétaires**.

Les redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (pollution, modernisation et taxe de prélèvement) sont des recettes qui ne font que transiter par le SYDEC, elles représentent 23% du total soit 6,6 M€ et doivent être déduites pour analyser la progression réelle des recettes. Ces dernières se chiffrent à 21,8 M€ en progression de +3,7% soit +0,8 M€ par rapport à 2022.

Après **retraitement des éléments non récurrents**, les recettes réelles conservées et récurrentes se chiffrent à 21,6 M€ et **progressent de +7% soit +1 320 K€**

La répartition des recettes réelles de fonctionnement pour 2023 est la suivante :



Total des recettes 21,8 M€

L'évolution des recettes est analysée de manière détaillée ci-après :

➤ **Les ventes d'eau : progression de +11% soit +1 745 K€**

- Les rattachements de 2022 génèrent 590 K€ de recettes supplémentaires contre 392 K€ en 2022 soit une hausse de +198 K€.
- La nouvelle compétence transférée pour la commune de Saint-Julien-en-Born génère +166 K€ de recettes supplémentaires.
- Le retrait des communes de Oeyreluy et de Tercis-les-Bains génère une baisse de recettes de -180 K€, mais aussi une recette non récurrente afférente à 2022 pour **+24 K€**.
- En 2023, les communes de Mano, Belhade, Moustey ainsi que Sagnac-et-Muret comptent une année de facturation contre 6 mois en 2022, soit +135 K€ de recettes supplémentaires en 2023.
- La progression des tarifs de 0,15 € procure environ +1 732 K€ de recettes supplémentaires.
- Enfin, la progression des abonnés de 1,5% et la baisse de consommation des abonnés génère une baisse de -330 K€ de recettes qui s'expliquent par un comportement éco-responsable des usagers. On estime que la baisse des volumes facturés entre 2022 et 2023 s'élève à environ -4,2%.

Cette tendance devrait se poursuivre compte tenu des tensions sur la ressource et de la forte incitation aux économies d'eau. A titre d'information, le budget 2023 intégrait une baisse des consommations d'environ 4% contre 6% au budget 2024.

Le calcul récurrent de la progression des ventes d'eau se chiffre à **+1 721 K€**

➤ **Les ventes en gros sont stables -2 K€**

➤ **Les autres produits : baisse de -5% soit -118 K€**

• Recette des travaux de branchements	-101 K€
• Subventions	-93 K€
• Produits divers	+88 K€
• Produits financiers	+2 K€
• Frais d'accès aux services	+12 K€
• Conventions de mise à disposition	-26 K€

Le poste « Subventions » intègre les subventions accordées dans le cadre du Plan d'Action Territorial. Elles s'élèvent à 28 K€ en 2023 contre 121 K€ en 2022.

La rubrique produits divers enregistre les recettes de contrôle de poteaux incendie, les commissions pour frais de contrôle de l'Agence de l'Eau ainsi que les locations d'antenne pour la téléphonie, dont **60 K€** sont non récurrents à l'exercice.

L'exercice 2023 intègre des produits financiers pour un montant de 13 K€ dont **9 K€** non récurrent à l'exercice. L'exercice 2022 intégrait des ICNE transférées pour **3 K€**.

En récurrent, la variation des autres produits est donc de **-184 K€**

➤ **Les produits exceptionnels : baisse de -626 K€**

L'exercice 2023 intègre des produits exceptionnels non récurrents à l'exercice pour **130 K€**.

L'exercice 2022 intégrait également des recettes exceptionnelles non récurrentes pour un montant total de **765 K€**.

Après retraitement de ces éléments, la variation récurrente des produits exceptionnels se chiffre à **+9 K€**

➤ **Les reprises sur provisions créances clients : baisse de -224 K€**

Il n'y a pas eu de reprise sur provisions en 2023 afin d'accroître notre stock de provisions destiné à couvrir nos risques d'impayés sur les restes à recouvrer dont le Trésor Public à la charge.

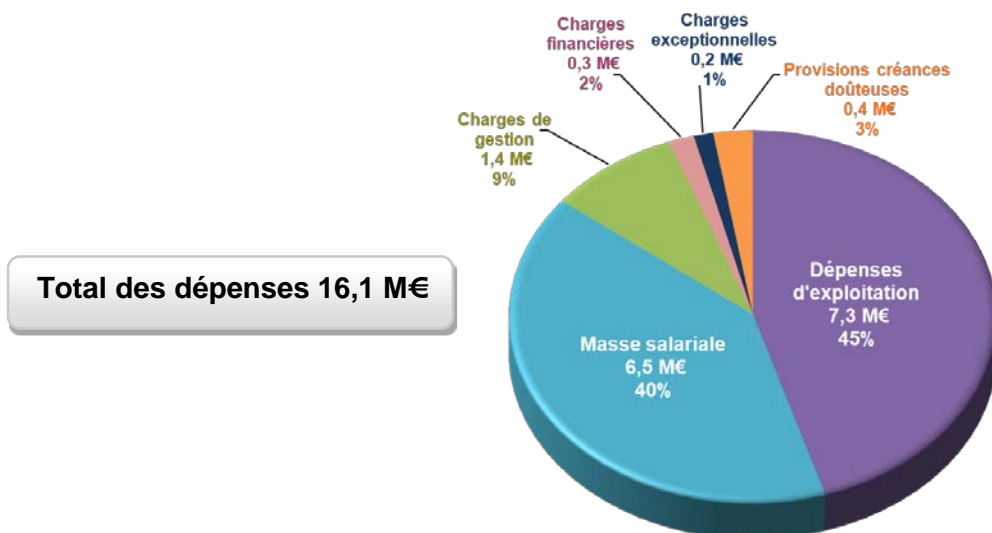
1.3. Les dépenses réelles

Les dépenses réelles se chiffrent à 22,3 M€. Leur **taux de réalisation** est de **88% par rapport aux prévisions budgétaires**.

Les redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (pollution, modernisation et taxe de prélèvement) sont des dépenses qui ne font que transiter par le SYDEC, elles représentent 30% du total soit 6,3 M€ et doivent être déduites pour analyser la progression des dépenses conservées. Ces dernières se chiffrent à 16,1 M€ en progression de +7,6% soit 0,1 M€ par rapport à 2022.

Après retraitement des éléments non récurrents, **les dépenses conservées récurrentes** s'élèvent à 16 M€ et **progressent de +7% soit +1 057 K€**

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement pour 2023 est la suivante :



La progression des dépenses est analysée de manière détaillée ci-après :

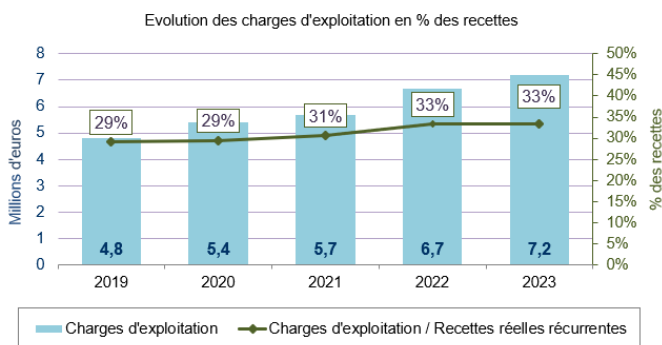
➤ **Les charges d'exploitation : progression de +9% soit +580 K€**

Elles regroupent les dépenses de fournitures et consommables (fluides, produits d'entretien, prestations de services), l'entretien des installations (location de matériel, réparations, maintenance) ainsi que les impôts et taxes.

Le poste énergie représente à lui seul une variation de +777 K€ dont 70 K€ non récurrent à l'exercice, les achats de fournitures varient de +57 K€, les prestations extérieures diminuent de -104 K€, les achats d'eau de -146 K€ et enfin -4 K€ de dépenses diverses.

En récurrent, la variation des charges d'exploitation s'établit à **+510 K€**

La part des charges d'exploitation dans les recettes est restée stable entre 2022 et 2023 à **33% du total des recettes récurrentes**.



➤ **La masse salariale : progression de +5% soit +305 K€**

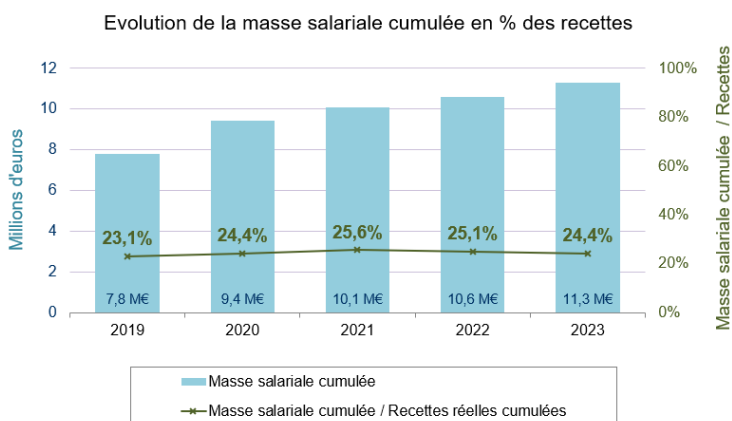
La masse salariale doit être analysée globalement sur les budgets de l'eau et de l'assainissement en raison des évolutions de périmètre qui ont des incidences sur la Direction de l'Eau dans son ensemble.

A fin 2023, l'effectif global est de 253,57 ETP (équivalent temps plein) soit une progression de 10 ETP à la Direction Technique de l'Eau.

En montant, la progression globale Eau + Assainissement est de +6,5% (soit +693 K€) qui trouve son origine dans :

- La revalorisation de la valeur du point et de l'indice majoré ainsi que par l'attribution de points d'indice pour certains échelons.
- La progression du Glissement Vieillesse Technicité.
- Le renforcement des services.

La masse salariale représente 24,4% des recettes contre 25,1% en 2022. Malgré la progression des salaires et du nombre d'agents, le ratio est maîtrisé.



➤ **Les redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne :**

Ces redevances ne font que transiter par le SYDEC. Le différentiel entre les montants reversés et perçus est de +337 K€ en 2023, dont 182 K€ pour la taxe sur les prélèvements d'eau, 151 K€ pour la redevance pollution et 4 K€ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte.

Pour la redevance prélèvement, cet écart s'explique pour partie par les achats d'eau à l'Agglomération du Marsan non soumis à cette taxe soit environ 31 K€ de reversement non comptabilisé.

Pour le reste du différentiel, il trouve son origine dans les dégrèvements et admissions en non valeurs qui ne viennent pas s'imputer sur les mêmes comptes budgétaires.

Soulignons que la société KPMG a procédé au contrôle de nos déclarations relatives aux redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte pour les années 2020 à 2022.

Aucune anomalie significative n'a été soulignée au niveau des volumes et montant déclaré à l'Agence de l'Eau. Seule une anomalie décelée en amont par les services sur les encaissements des acomptes de mensualisation a été approuvée par l'auditeur KPMG et fera l'objet d'une régularisation en 2024.

Lors de ce contrôle, l'auditeur a vérifié la pertinence des nouveaux développements demandés auprès de notre éditeur du logiciel de facturation relatifs aux requêtes de déclaration des redevances pollution et modernisation de l'Agence de l'Eau.

Il en ressort que les processus de déclaration de notre logiciel sont fiables et prennent en compte l'ensemble des éléments complexes de la facturation du syndicat et de son territoire diversifié (tarifs différents dans les comités territoriaux)

➤ **Les charges de gestion : progression de +3% soit +44 K€**

Ce chapitre comprend le montant des créances irrécouvrables ainsi que la refacturation des frais généraux des moyens de production et frais de structures refacturés du budget principal vers les budgets annexes.

- Baisse des créances irrécouvrables de -12 K€
- Hausse des charges de structures de +34 K€
- Hébergement sur cloud +22 K€

➤ **Les charges financières : hausse de +19% soit +44 K€**

Cette progression est imputable à la hausse de l'encours sur le budget annexe eau potable ainsi qu'à la hausse des taux d'intérêts sur la dette variable liée au contexte économique.

➤ **Les charges exceptionnelles : progression de +27% soit +44 K€**

- Hausse des remboursements de la régie d'avance de +19 K€
- Progression des annulations de titres sur exercice de +7 K€
- Hausse des autres charges exceptionnelles de +18 K€

➤ **Les dotations pour dépréciation de créances clients : progression de +35% soit +110 K€**

L'objectif est de constituer des provisions pour couvrir le risque de créances douteuses. A fin 2023, la dotation pour provision pour créances douteuses est de 1 141 K€. Elle couvre 100% de nos restes à recouvrer jusqu'à fin 2019.

Au fur et à mesure, le stock de provisions constitué doit couvrir 100% des restes à recouvrer N-2 pour permettre chaque année de neutraliser l'impact des admissions en non-valeur et couvrir ainsi le risque d'impayés.

1.4. Solde des opérations d'ordre

Dépenses d'ordre en K€		Recettes d'ordre en K€	
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations</i>	5 050	<i>Quote-part des subventions d'investissement</i>	1 084
<i>Dotations aux provisions</i>	0	<i>Reprise des provisions</i>	0
<i>Cession des immobilisations</i>	6	<i>Production immobilisée</i>	2 166
TOTAL	5 056	TOTAL	3 250
SOLDE		1 806	-29%

Le solde des opérations d'ordre a diminué de -29% soit -746 K€. Il s'agit en grande partie de la progression de la production immobilisée (820 K€) et d'une légère hausse du coût des immobilisations (74 K€).

La production immobilisée constatée en recettes d'opérations d'ordre permet de neutraliser une partie des dépenses de la section d'exploitation. Cette opération permet de valoriser les prestations et fournitures effectuées sur le patrimoine ainsi que les prestations exécutées par le personnel de la régie se rattachant à ces opérations d'investissement. Sa progression est de +145 K€ pour la partie prestations et fournitures (intégré dans le calcul de l'épargne brute récurrente).

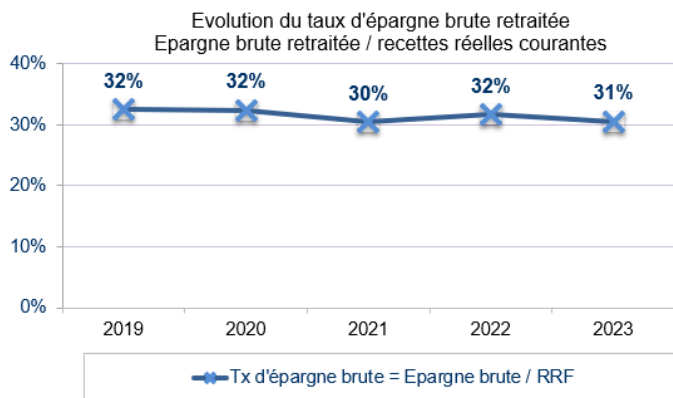
1.5. Epargne brute : autofinancement

L'analyse financière de ce Compte Administratif donne lieu à plusieurs retraitements visant à rétablir le caractère récurrent de l'épargne :

- transfert en investissement des flux de fonctionnement à caractère exceptionnel,
- intégration de la production immobilisée pour sa part consacrée aux fournitures de matériel dans le calcul de l'épargne brute,
- déduction de recettes ou de charges imputables à des années antérieures.

Ainsi, la progression des recettes récurrentes retraitées (+1 320 K€) pour une progression des charges (-1 057 K€) cumulée à la progression du différentiel sur les taxes encaissées et reversées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (-156 K€) et à la production immobilisée citée plus haut (+145 K€), conduit à une **progression de l'épargne brute récurrente de +4% soit +252 K€**

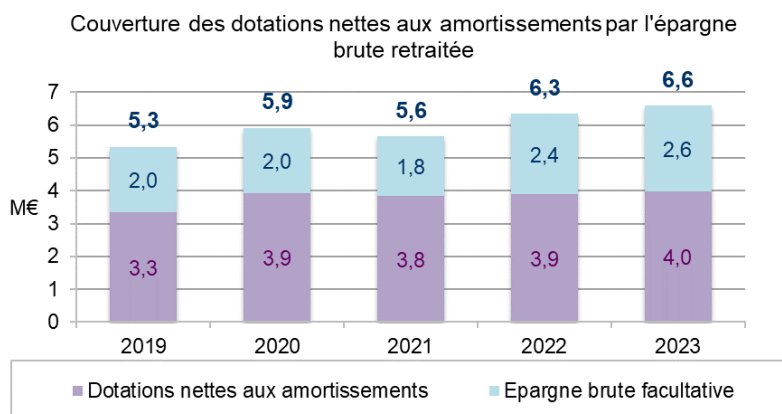
La progression des tarifs a permis de compenser la hausse des prix sur les matières premières et le coût de l'énergie pour maintenir la capacité financière et le niveau d'investissement.



Le taux d'épargne brute représente **31% des recettes courantes**, ratio supérieur au **seuil de vigilance de 20%** sur les budgets M49

Les budgets M49 sont contraints par une épargne brute minimale obligatoire destinée à couvrir le remboursement du capital des emprunts. Ainsi, l'épargne brute minimale est égale à la dotation nette aux amortissements : dotation aux amortissements – quote-part des subventions d'équipement reprise en fonctionnement.

La **dotation nette aux amortissements** se chiffre à **4 M€** en 2023. Elle couvre 3,2 fois le remboursement du capital contre 2,9 en 2022.



Avec une épargne brute de 6,6 M€ le budget eau potable couvre d'un **facteur de 1,66** en 2023 ses dotations nettes aux amortissements contre 1,63 en 2022.

Tous ces indicateurs sont en progression et témoignent d'une bonne capacité financière.

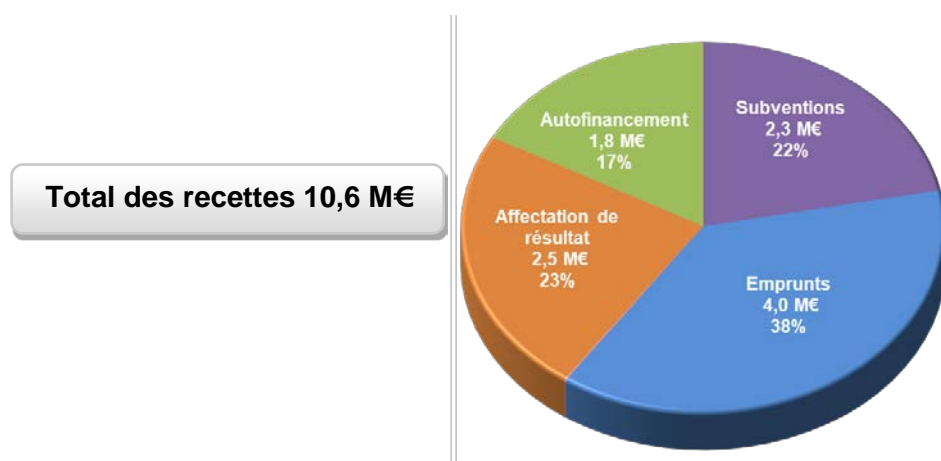
2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Le solde de la section d'investissement

En € HT	Montant
Recettes totales	13 866 543,78
Dépenses totales	13 541 065,51
Solde de l'exercice	325 478,27
Déficit reporté	-21 900,18
Solde global d'investissement	303 578,09

2.2. Les recettes de la section d'investissement

10,6 M€ de recettes d'investissement qui se répartissent de la manière suivante :



➤ Les subventions :

La part des subventions dans le financement des investissements a progressé et représente 22% des financements en 2023 contre 6% en 2022.

➤ L'encours de dette :

- En 2023, l'emprunt contracté auprès de la Banque Postale a été mobilisé pour le financement des travaux. Sa durée est de 20 ans au taux de EURIBOR 3M +0,66%.
- Aucun encours n'a été récupéré avec le transfert de la compétence distribution de la commune de Saint-Julien-en-Born.
- **L'encours progresse de +2,7 M€** sur la période et présente les caractéristiques suivantes :

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Montant de l'encours	11,1 M€	8,4 M€	9,7 M€
Taux moyen	3,14%	2,49%	2,92%
Durée de vie moyenne	7 ans et 2 mois	5 ans et 9 mois	5 ans et 10 mois
Part de la dette à taux fixe	48%	75%	75%
Part de la dette à taux variable	52%	25%	25%

La dette du budget annexe eau potable est 100% sécurisée et s'équilibre entre une dette à taux variable et à taux fixe. La progression de la dette à taux variable est plus impactée par la conjoncture économique et la hausse des taux d'intérêt. Cet équilibre est toutefois le gage d'une saine gestion de l'encours.

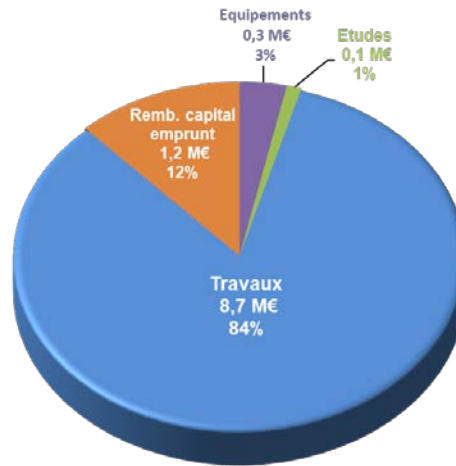
➤ L'autofinancement :

Il représente 40% des financements (solde des opérations d'ordre +affectation de résultat). En 2022, les investissements avaient été totalement autofinancés.

2.3. Les dépenses de la section d'investissement

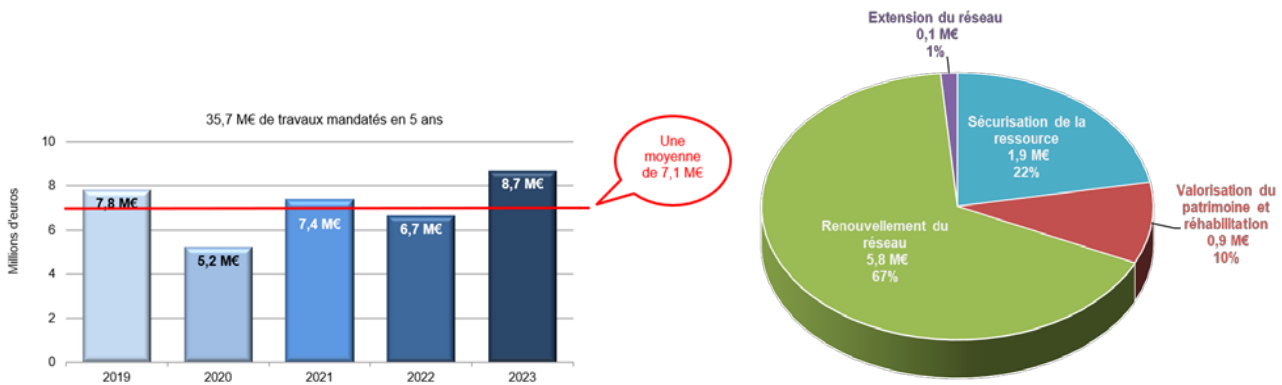
10,3 M€ de dépenses d'investissement qui se répartissent de la manière suivante :

Total des dépenses 10,3 M€



➤ Les travaux réalisés sur les territoires :

Le montant des travaux réalisés en 2023 a été soutenu et bien supérieur à la moyenne des travaux mandatés sur les 5 dernières années.



L'objectif fixé dans les prospectives financières est de 10,9 M€ par an.

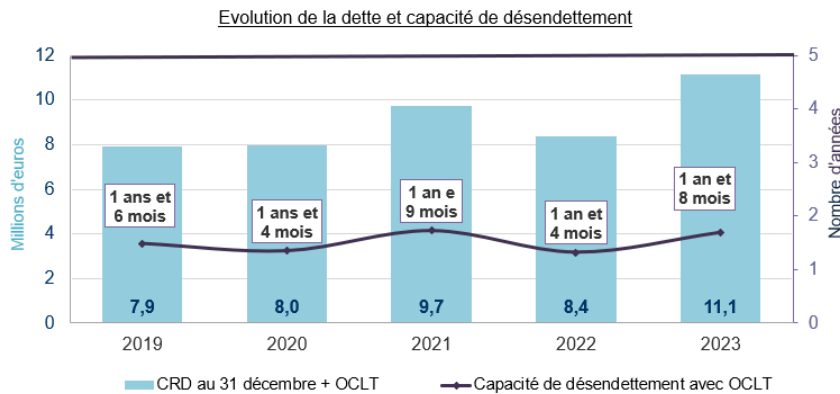
➤ Le remboursement du capital :

Il se chiffre à 1 242 K€ contre 1 355 K€ en 2022. L'annuité de la dette représente 7% des recettes réelles récurrentes contre 7,9% en 2022.

3. LES RESULTATS FINANCIERS

Indicateurs financiers	CA 2023	CA 2022	Variation	En %
Résultat de fonctionnement récurrent	4 117 K€	3 265 K€	852 K€ ↑	26%
en % des recettes	19,1%	16,3%		
Epargne brute récurrente (1)	6 587 K€	6 335 K€	252 K€ ↑	4%
en % des recettes	30,5%	31,6%		
Epargne nette récurrente (2)	5 346 K€	4 981 K€	365 K€ ↑	7%
en % des recettes	24,8%	24,9%		
Programme de travaux	8 690 K€	6 651 K€	2 039 K€ ↑	31%

- (1) Epargne brute : comparaison des recettes et dépenses réelles pour financer le remboursement en capital et pour le surplus autofinancer les investissements.
- (2) Epargne nette : Epargne brute diminuée de l'amortissement de la dette.
- (3) Capacité de désendettement : rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute récurrente. Cet indicateur définit le nombre d'années dont on aurait théoriquement besoin pour rembourser la dette si on y affectait toute la capacité d'autofinancement brut. Le SYDEC s'est fixé comme objectif un maximum de 5 années.



Très bonne solvabilité du budget eau potable

En résumé :

Les indicateurs financiers progressent avec une croissance plus favorable des recettes que des dépenses.

Le niveau d'investissement a été soutenu et bien supérieur à la moyenne des 5 dernières années. Ils sont financés par 22% de subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental des Landes, par 40% d'autofinancement et par 38% par l'emprunt.

L'encours de dette a ainsi progressé mais le **ratio de capacité de désendettement** reste en dessous de la cible fixée à 5 ans, avec une dette remboursable au moyen de **1 an et 8 mois** d'épargne brute.

4. LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

La capacité de financement	11 182 K€
-----------------------------------	------------------

- Epargne nette constatée en 2023	4 844 K€
- Résultat transféré	0 K€
- Subventions et participations	2 324 K€
- Avances et emprunts	4 000 K€
- Annulations de mandats	14 K€

Le besoin de financement	9 049 K€
---------------------------------	-----------------

- Immobilisations	9 049 K€
-------------------	----------

L'examen du besoin de financement, au regard de la capacité de financement, permet de dégager la variation du fonds de roulement qui s'élève à +2 133 K€.

Avec un résultat global de fonctionnement de 7 978 K€ et un résultat global d'investissement de +304 K€, le fonds de roulement final se chiffre à 8 282 K€. Le budget annexe eau potable a pu accroître son fonds de roulement pour un montant de +2 133 K€ (+35%) alors qu'en 2022 on avait puisé dans le fond de roulement (baisse de -881 K€).

5. AFFECTATION DE RESULTAT

Le **résultat cumulé de la section de fonctionnement** à la clôture de l'exercice est de **7 978 002,42 €** et il convient d'affecter une partie de ce résultat au financement de la section d'investissement.

Pour déterminer le besoin d'affectation, il faut tenir compte du solde d'exécution de la section d'investissement de 303 578,09 € corrigé du solde des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement pour -3 472 530,61 €.

Ainsi le besoin d'affectation est de :

- Solde d'exécution :	303 578,09 €
- Solde des restes à réaliser :	-3 472 530,61 €
- Besoin d'affectation	-3 168 952,52 €

Compte tenu de ce besoin d'affectation et du résultat cumulé de fonctionnement de 7 978 002,42 €, il est proposé de reporter, sur le Budget Supplémentaire 2024, un **excédent de fonctionnement de 4 809 049,90 €**

Il convient par ailleurs de prendre acte de la **concordance du Compte de Gestion** et du **Compte Administratif** et d'affecter la somme de **3 168 952,52 € en réserves facultatives** au compte 1068 et d'imputer **4 809 049,90 € en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement**.

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Eau et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

- 1°) d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe « Eau Potable » pour l'exercice 2023,
- 2°) de prendre acte de la concordance constatée entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif,
- 3°) d'affecter la somme de 3 168 952,52 € en réserves facultatives au compte 1068,
- 4°) d'imputer la somme de 4 809 049,90 € en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement.

24^{ème} POINT : Adoption du Compte de Gestion Budget annexe « Eau potable » Exercice 2023

Monsieur le Président indique le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de 2023
Investissement	-21 900,18		325 478,27	303 578,09
Fonctionnement	6 170 815,15	2 472 252,17	4 279 439,44	7 978 002,42
TOTAL	6 148 914,97	2 472 252,17	4 604 917,71	8 281 580,51

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Eau et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

1°) d'adopter le Compte de Gestion du Budget annexe « Eau potable », dressé par le Receveur pour l'exercice 2023.

2°) de prendre acte de la concordance des résultats dudit Compte de Gestion avec le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

25^{ème} POINT : Adoption du Budget Supplémentaire Budget annexe « Eau potable » Exercice 2024

Monsieur le Président indique que le Budget Supplémentaire du service public d'eau potable intègre les ajustements non évalués au moment de l'élaboration du Budget Primitif qui se décomposent ainsi :

- La section de fonctionnement :

- Reprise de l'excédent 2023 du SYDEC,
- Transfert des excédents de trésorerie des nouveaux adhérents des communes de Lit-et-Mixe et Arengosse,
- Ajustements divers de charges et de produits.

- La section d'investissement :

- Reports de l'exercice 2023,
- Reprise du solde d'investissement reporté 2023,
- Affectation du résultat de fonctionnement 2023 en réserves,
- Ajustements divers en dépenses et recettes.

Ainsi, le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2024 du Budget Annexe « Eau Potable » s'établit en recettes et dépenses totales à 13 992 704,03 € qui se décompose en :

- Section de fonctionnement 5 526 889,90 €
- Section d'investissement 8 465 814,13 €

1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles

Elles s'élèvent à **5 380 K€** et se décomposent en :

- Excédent de fonctionnement reporté	4 809 K€
- Propositions nouvelles	571 K€

Elles se répartissent de la manière suivante :

- Produits exceptionnels	571 K€
• Ajustement pour remboursement d'assurances	11 K€
• Avoir EDF sur facturation d'électricité 2023	60 K€
• Excédent de trésorerie transféré des nouveaux adhérents	500 K€

Les produits non récurrents (*identifiés en bleu*) exclus, la **progression des recettes réelles récurrentes** entre le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire est de **+0,05% (+11 K€)**.

Les recettes d'ordre

	2024
Production immobilisée	117 K€
Amortissement des subventions	30 K€
	147 K€

Ces recettes d'ordre de fonctionnement se retrouvent en dépenses d'ordre d'investissement.

L'ajustement sur la production immobilisée correspond à un ajustement de la main d'œuvre affectée sur le PGSSE et le géoréférencement des réseaux.

Les dépenses réelles

Les ajustements sur les dépenses réelles de fonctionnement sont en progression de +1,2% soit **+302 K€** et se répartissent de la manière suivante :

- Charges d'exploitation		95 K€
• Régularisation de factures électricité de 2023	60 K€	
• Achat de compteurs	20 K€	
• Frais d'actes et de contentieux	20 K€	
• Transport	20 K€	
• Services bancaires	5 K€	
• Charges supportées par l'assainissement	-30 K€	
- Charges de personnel		54 K€
- Autres charges de gestion		57 K€
• Charges de structures	57 K€	
- Charges financières		30 K€
- Charges exceptionnelles		66 K€

Si l'on exclut les éléments non récurrents (*identifiés en bleu*) pour **60 K€** la progression des dépenses réelles récurrentes entre le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire est de **+1,3%** (+242 K€) et s'explique par :

- Les charges d'exploitation :

Progression de **+35 K€** suite à des ajustements de crédit sur les achats de compteurs et les frais pour servitudes de passage non évalué au budget primitif.

- La masse salariale :

Progression de **+54 K€** soit **+0,8%** par rapport au Budget Primitif. La prévision est affinée car elle tient compte des recrutements et remplacements prévus en 2024 ainsi que des ajustements d'affectation du personnel entre l'eau et l'assainissement.

- Les charges de gestion :

Progression de **+57 K€** soit **+3,3%** des charges de structures entre le budget primitif et le budget supplémentaire correspondant à des ajustements de crédit pour les frais de missions (réévaluation des tickets restaurant) et la formation.

- Les charges financières :

Progression de **+30 K€** soit **+6,4%** pour prendre en compte la mobilisation d'un emprunt sur 2024.

- Les charges exceptionnelles :

Progression de **+66 K€** suite à des ajustements pour annulations de recettes sur exercices antérieurs ainsi que pour remboursement de la régie d'avance.

Les dépenses d'ordre

	2024
Amortissement des immobilisations	100 K€
Autofinancement complémentaire	5 125 K€
	5 225 K€

Ces dépenses d'ordre de fonctionnement se retrouvent en recettes d'ordre de la section d'investissement.

Ce budget intègre un autofinancement complémentaire de **5 125 K€**

Le nouvel équilibre de la section de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, le virement à la section d'investissement s'élève à 5 932 K€ (BP+BS) et représente le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement.

Si l'on exclut l'excédent reporté de fonctionnement de 2023 pour 4 809 K€, ainsi que les éléments non récurrents de l'exercice à savoir :

- Dépenses imprévues inscrites au BP (+200 K€),
- Régularisation sur l'électricité de 2023 (+60 K€),
- Remboursement d'avoir sur l'électricité de 2023 (-60K€),
- Excédent de trésorerie transféré (-500 K€),

le résultat prévisionnel récurrent de l'exercice 2024 devrait s'établir à environ **+823 K€** soit une baisse de **-18,3%** (-184 K€) par rapport au BP 2024.

La comparaison des seules recettes et dépenses réelles de l'exercice permet d'établir le nouveau niveau d'épargne brute de l'exercice. C'est à partir de cette épargne qu'il est possible de financer le remboursement du capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice et, pour le surplus, de contribuer au financement de la section d'investissement.




Elle se situe à :

- Recettes réelles	+30 213 K€
(1) Hors résultats reportés	
- Dépenses réelles	-27 159 K€
Nouvelle épargne brute de l'exercice	+3 054 K€

Corrigée des **éléments non récurrents** précédemment cités (-300 K€) et de la production immobilisée consacrée aux achats de fournitures d'un montant cumulé (BP+BS) de **+680 K€**, la **nouvelle épargne brute récurrente** se chiffre à **3 434 K€** en baisse de **-6,3%** (-231 K€) par rapport au Budget Primitif.

Ce niveau d'épargne brute récurrente permet de calculer la capacité de désendettement mesurée par le rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute.

La **capacité de désendettement prévisionnelle** se situe à **5 ans et 1 mois**, contre 5 ans et 2 mois au Budget Primitif.

Indicateurs financiers	BP + BS 2024	BP 2024	Variation	En %
Résultat de fonctionnement récurrent	0,82 M€	1,01 M€	-0,19 M€ 	-18,3%
en % des recettes	4,0%	4,8%		
Epargne brute récurrente (1)	3,43 M€	3,66 M€	-0,23 M€ 	-6,3%
en % des recettes	16,5%	17,6%		
Capacité de désendettement	5 ans et 1 mois	5 ans et 2 mois		
Programme de travaux	18,8 M€	11,0 M€	7,8 M€ 	70,7%

Il faudrait consacrer la totalité de notre épargne brute pendant **5 ans et 1 mois** pour rembourser l'intégralité de notre dette, un ratio prévisionnel proche de la cible fixée à 5 ans pour ce budget.

A retenir : des résultats financiers en baisse par rapport au Budget Primitif. Le principe de sincérité et de prudence budgétaire laisse présager de réalisations bien plus favorables. Ainsi, la capacité de désendettement prévisionnelle affichée intègre un programme de travaux de 18,8 M€ (bien au-dessus des réalisations escomptées). Cet indicateur sera donc en deçà au compte administratif 2024. Rappelons qu'au compte administratif 2023 de l'Eau Potable, la capacité de désendettement se situait à 1 an et 8 mois pour un programme de 8,7 M€.

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

Elles s'élèvent à **8 366 K€** et se décomposent en :

- Report de l'exercice 2023	2 883 K€
- Excédent d'investissement reporté	304 K€
- Autofinancement complémentaire	5 125 K€
- Propositions nouvelles	54 K€

Ces propositions nouvelles se répartissent pour l'essentiel de la manière suivante :

- Subventions :	387 K€
• Subventions de l'Agence de l'Eau	350 K€
• Subventions du Conseil Départemental	37 K€
• Participations diverses	0 K€
• Subventions des communes	0 K€
- Emprunts	-3 596 K€
- Avances forfaitaires	94 K€
- Affectation du résultat 2023	3 169 K€

Les dépenses

Elles s'élèvent à **8 319 K€** et se décomposent en :

- Report de l'exercice 2023	6 355 K€
- Propositions nouvelles	1 964 K€

Les propositions nouvelles se répartissent de la manière suivante :

- Remboursement en capital	80 K€
- Immobilisations corporelles	100 K€
• Achat de terrain	100 K€
- Travaux	1 784 K€
• Ajustements sur programmes antérieurs	-216 K€
• Ajustement du programme de travaux	2 000 K€
- Paiements des avances	0 K€

Ce Budget Supplémentaire prévoit un ajustement des programmes de travaux.

La nouvelle épargne nette

Compte tenu du remboursement en capital des emprunts de 1 380 K€ et du niveau d'épargne brute, **l'épargne nette de l'exercice** se situe à **1 674 K€**

En tenant compte des mêmes corrections, **l'épargne nette prévisionnelle récurrente** se chiffre à **2 054 K€** représentant **10% des recettes réelles récurrentes** contre 11,3 % au Budget Primitif.

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Eau et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité, d'approuver le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Eau Potable » pour l'exercice 2024 arrêté à la somme de :

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Section de fonctionnement | 5 526 889,90 € |
| • Section d'investissement | 8 465 814,13 € |

26^{ème} POINT : Adoption du Compte Administratif Budget annexe « Assainissement Collectif » Exercice 2023

Monsieur le Président indique qu'en 2023, le **périmètre** du SYDEC a évolué avec le retrait de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour les communes de OEYRELUY et TERCIS-LES-BAINS et l'adhésion des communes de PARENTIS-EN-BORN, LUE et SAINT-JULIEN-EN-BORN.

Ainsi, le **nombre d'abonnés 2023** se chiffre à **85 541** dont 81 042 abonnés exploités en régie directe, soit une progression de **+6,4% par rapport à 2022**.

L'année 2023 a été marquée par l'**augmentation** de la redevance assainissement de **0,20 €HT/m³**. Ainsi, le **montant de la facture assainissement a évolué de +8,9%** par rapport à 2022 pour une consommation de 120 m³.

Pour l'abonné disposant des 2 services (**Eau potable + Assainissement collectif**), le **montant total de la facture évolue de +8,7%** par rapport à 2022 pour une consommation de 120 m³.

Le **niveau d'investissement** a fortement **progressé** avec **12,8 M€** de travaux mandatés contre **7,7 M€** en **2022**.

L'exécution du budget annexe « Assainissement Collectif » fait apparaître un total de recettes de 56 194 598,17 € (fonctionnement + investissement).

Compte tenu des dépenses constatées au cours de l'exercice pour 50 788 092,73 €, le **résultat global de clôture de l'exercice** (ou fonds de roulement final) se situe à **5 406 505,44 €** En 2022, il se situait à 3 577 070,69 € soit une progression de +51% (+1 830 K€) sur la période.

Ce résultat est à apprécier au regard des restes à réaliser qui se chiffrent à :

- | | |
|-------------------------------|-----------------|
| • Recettes restant à réaliser | 8 396 846,39 € |
| • Dépenses restant à réaliser | 10 257 857,75 € |

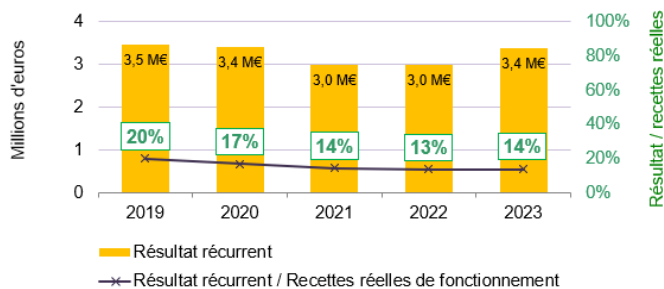
En définitive, la réalisation du budget annexe « Assainissement Collectif » au cours de l'exercice 2023 a permis de dégager un **résultat net de clôture positif de 3 545 494,08 €** stable par rapport à 2022 (+16 K€).

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Le résultat de la section de fonctionnement

En € HT	Montant
Recettes totales	29 555 604,53
Dépenses totales	25 128 103,28
Résultat de l'exercice	4 427 501,25
Excédent reporté	3 529 468,84
Résultat global de fonctionnement	7 956 970,09

Evolution du résultat récurrent en % des recettes courantes



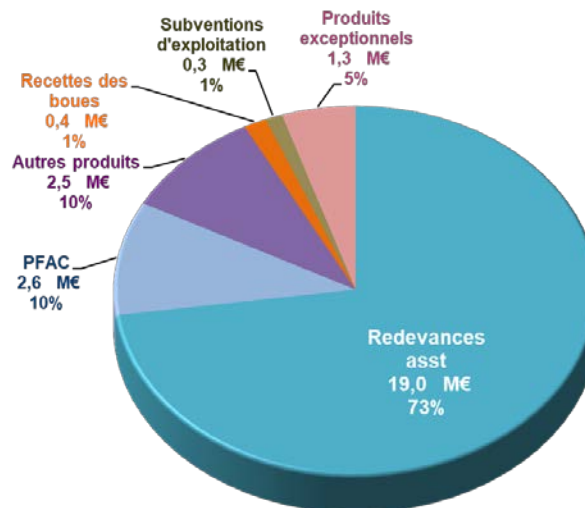
Le résultat récurrent progresse de **+0,4 M€** (+13%) par rapport à 2022. Il représente **14% des recettes courantes** contre 13% en 2022.

1.2. Les recettes réelles

Hors excédent reporté, les recettes réelles se chiffrent à 26,1 M€. Leur **taux de réalisation** est de **105% par rapport aux prévisions budgétaires**.

Après **retraitement des éléments non récurrents**, les recettes **progressent de +10% soit +2 249 K€**

La répartition des recettes réelles de fonctionnement pour 2023 est la suivante :



Total des recettes 26,1 M€

L'évolution des recettes est analysée de manière détaillée ci-après :

➤ **Les redevances assainissement : progression de +18% soit +2 857 K€**

- Les rattachements de 2022 procurent 948 K€ de recettes supplémentaires contre 339 K€ en 2022 soit une hausse de +609 K€.
- Avec les nouvelles adhésions, les recettes augmentent de +442 K€.
- La nouvelle compétence transférée de la commune de Saint-Julien-en-Born procure +195 K€ de recettes.
- Avec le retrait des communes de Oeyreluy et Tercis-les-Bains, les recettes baissent de -189 K€. Ce compte administratif compte +28 K€ de recettes reversées par ces deux communes pour le reliquat de l'année de facturation 2022.
- En 2023, les communes de Moustey et Sagnac-et-Muret comptent une année complète de facturation contre 6 mois en 2022 soit +52 K€ de recettes supplémentaires.
- La progression des tarifs de 0,20 €/m³ apporte +1 464 K€ de recettes supplémentaires.
- Enfin, la progression des abonnés et la baisse de consommation génère +256 K€ de recettes.

Le calcul récurrent de la valorisation des redevances assainissement ressort à **+2 829 K€**

➤ **Les recettes des PFAC : progression de +19% soit +420 K€**

Le montant de la PFAC est de 2 601 K€ pour une prévision budgétaire de 2 037 K€, soit un taux de réalisation de 128%. Le ralentissement de la construction aura un impact limité sur cette recette en 2024 mais plus marqué en 2025.

➤ **Les autres produits : baisse de -7% soit -175 K€**

- | | |
|-------------------------------------|--------|
| • Travaux et branchements | -93 K€ |
| • Contrôles de conformité | -45 K€ |
| • Contributions aux eaux pluviales | +3 K€ |
| • Conventions de mise à disposition | -5 K€ |
| • Recettes du budget eau potable | +19 K€ |
| • Produits financiers | -54 K€ |

L'exercice 2023 intègre des ICNE transférées pour un montant de **1 K€** non récurrent à l'exercice. En 2022, les éléments non récurrents se chiffraient à **34 K€**. Ainsi, la variation récurrente des autres produits est de **-142 K€**

➤ **Les recettes de THALIE : progression de +10% soit +39 K€**

Les redevances des boues progressent avec la hausse des tarifs et la mise en place d'un tarif pour la prestation de chargement du compost (3 € HT/tonne).

➤ **Les subventions d'exploitation : baisse de -68% soit -621 K€**

- Avec la suppression de l'aide à la performance épuratoire versée par l'Agence de l'Eau les recettes baissent de -630 K€.
- Participations des collectivités +9 K€.

➤ **Les produits exceptionnels : progression de +74% soit +579 K€**

L'exercice 2023 intègre des produits exceptionnels non récurrents à l'exercice :

- Régularisation des comptes négatifs pour un montant de **8 K€**.
- Vente de véhicules pour un montant de **10 K€**.
- Compensation financière pour le personnel non transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour un montant de **51 K€** avec le retrait des communes de Oeyreluy et Tercis-les-Bains.
- Compensation financière pour le CRD des emprunts non transférés à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour un montant de **148 K€**.

- Régularisation d'avoir sur le poste énergie électrique pour un montant de **129 K€**.
- Certificat d'économie d'énergie pour la Commune de Bénésse-Maremne pour un montant de **12 K€**.
- Excédent de trésorerie transféré suite à l'adhésion de la commune de Parentis-en-Born pour un montant de **892 K€**.

L'exercice 2022 intégrait également des produits exceptionnels non récurrents pour un montant total de **679 K€**.

Après ces retraitements, la variation des produits exceptionnels récurrents n'est plus que de **+8 K€**.

➤ **Les reprises sur provisions créances clients : baisse de -284 K€**

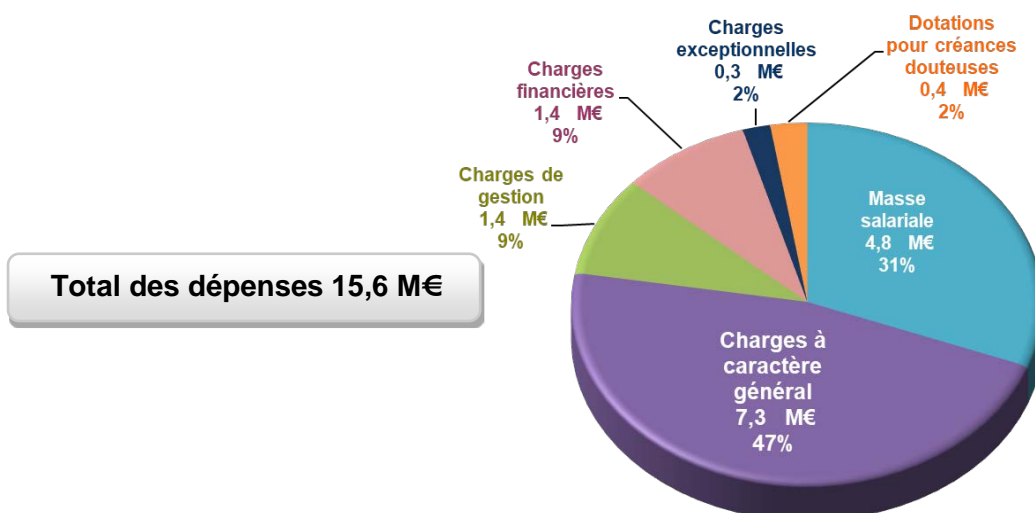
Aucune reprise sur provisions n'a été comptabilisé en 2023 afin d'accroître le stock de provisions destiné à couvrir nos risques d'impayés sur les restes à recouvrer dont le Trésor public à la charge.

1.3. Les dépenses réelles

Les dépenses réelles se chiffrent à 15,6 M€. Leur **taux de réalisation** est de **86% par rapport aux prévisions budgétaires**.

Après **retraitement des éléments non récurrents**, les dépenses **progressent de +11% soit +1 583 K€**.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement pour 2023 est la suivante :



La progression des dépenses est analysée de manière détaillée ci-après :

➤ **Les charges d'exploitation à caractère général : progression de +17% soit +1 037 K€**

Elles regroupent les dépenses de fournitures et consommables, l'entretien des installations ainsi que les impôts locaux et taxes liées à l'assainissement.

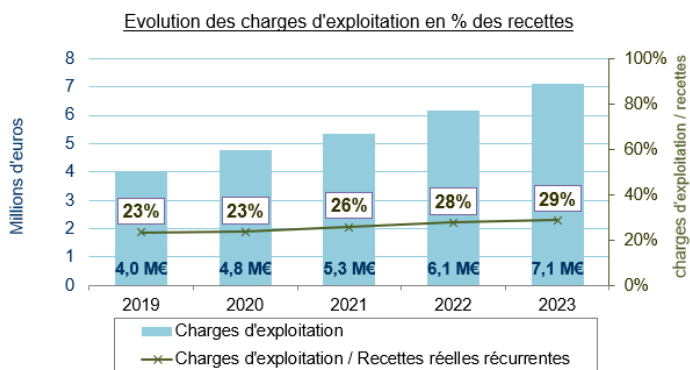
Le poste énergie représente à lui seul une variation de +913 K€, les achats de fournitures varient de +94 K€ et les dépenses diverses progressent de +30 K€.

Le poste sous-traitance intègre des dépenses non récurrentes à l'exercice du prestataire VEOLIA pour la commune de Parentis-en-Born pour un montant de **123 K€**.

En 2022, les éléments non récurrents se chiffraient à **65 K€**.

Ainsi, la variation récurrente des charges d'exploitation s'établit à **+979 K€** avec le renchérissement des coûts de fournitures et des matières premières.

Elles représentent **29% des recettes réelles récurrentes**, en légère augmentation par rapport à 2022.



➤ **La masse salariale de l'assainissement : progression de +10% soit +420 K€**

L'exercice 2022 intégrait des contrepassations de rattachements 2021 pour la mise à disposition de personnel dont la dépense n'a pas été réalisée. Après retraitement de ces éléments, la variation de la masse salariale récurrente s'établit à **+387 K€**

La masse salariale doit être analysée globalement sur les budgets de l'eau et de l'assainissement en raison des évolutions de périmètre qui ont des incidences sur la direction de l'eau dans son ensemble. Son analyse est réalisée dans le rapport de l'eau potable.

➤ **Les charges de gestion : baisse de -11% soit -178 K€**

Ce chapitre comprend le montant des créances irrécouvrables ainsi que la refacturation des frais de structure du budget principal vers ce budget annexe :

- Baisse des créances irrécouvrables de -121 K€
- Baisse des charges de structures de -57 K€

➤ **Les charges financières : progression de +30% soit +312 K€**

Elles augmentent avec la progression de l'encours mais aussi l'impact de la conjoncture économique sur la hausse des taux d'intérêts de la dette variable.

➤ **Les charges exceptionnelles : progression de +54% soit +110 K€**

Après retraitements des éléments non récurrents pour **107 K€** (factures d'Energie de 2022 et annulation de PFAC pour la commune de Soorts-Hossegor), la variation des charges exceptionnelles récurrentes s'établit à **+3 K€**

➤ **Les dotations pour dépréciation de créances clients : progression de +24% soit +80 K€**

L'objectif est de constituer des provisions pour couvrir le risque de créances douteuses. A fin 2023, la provision est de 1 220 K€. Elle couvre 100 % des restes à recouvrer jusqu'à fin 2020.

Au fur et à mesure, le stock de provisions constitué doit couvrir 100% des restes à recouvrer N-2 pour neutraliser l'impact des admissions en non-valeur et couvrir le risque d'impayés.

1.4 Solde des opérations d'ordre

Dépenses d'ordre en K€		Recettes d'ordre en K€	
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations</i>	9 563	<i>Quote-part des subventions d'investissement</i>	2 638
<i>Dotations aux provisions</i>	0	<i>Reprise des provisions</i>	0
<i>Cession des immobilisations</i>	0	<i>Production immobilisée</i>	768
TOTAL	9 563	TOTAL	3 406
SOLDE		6 157	+5%

Le solde des opérations d'ordre a progressé de +5% soit +268 K€. Il s'agit en grande partie de la progression du coût des immobilisations (306 K€) et diminué de la progression de la production immobilisée (38K€).

La production immobilisée constatée en recettes d'opérations d'ordre permet de neutraliser une partie des dépenses de la section d'exploitation. Cette opération permet de valoriser les prestations et fournitures effectués sur le patrimoine ainsi que les prestations exécutées par le personnel de la régie se rattachant à ces opérations d'investissement.

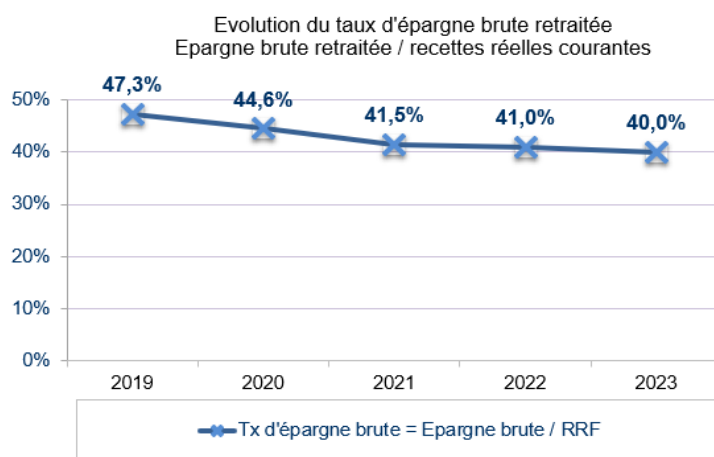
Sa valorisation est de 768 K€ sur l'exercice soit +39 K€ par rapport à 2022 dont **+127 K€** pour la partie fournitures (intégrée dans le calcul de l'épargne brute récurrente).

1.5 Epargne brute : autofinancement

L'analyse financière de ce Compte Administratif donne lieu à plusieurs retraitements visant à rétablir le caractère récurrent de l'épargne :

- transfert en investissement des flux de fonctionnement à caractère exceptionnel,
- intégration de la production immobilisée pour sa part consacrée aux fournitures de matériel dans le calcul de l'épargne brute,
- déduction de recettes ou de charges imputables à des années antérieures.

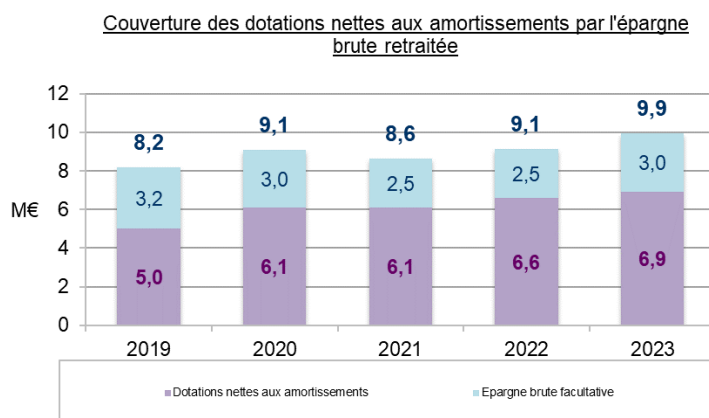
Ainsi, la progression des recettes récurrentes retraitées (+2 249 K€) et la progression des charges (-1 583 K€) cumulée à la production immobilisée citée plus haut (+127 K€), conduit à une **hausse de l'épargne brute récurrente de +9%** entre 2022 et 2023 soit **+793 K€**. La progression des tarifs a permis de compenser la hausse des prix sur les matières premières et le coût de l'énergie pour maintenir la capacité financière et le niveau d'investissement.



Le taux d'épargne brute représente **40 % des recettes courantes en 2023**, il baisse régulièrement mais reste nettement supérieur au **seuil de vigilance de 20 % sur les budgets M49**

Les budgets M49 sont contraints par une épargne brute minimale obligatoire destinée à couvrir le remboursement du capital des emprunts. Ainsi, l'épargne brute minimale est égale à la dotation nette aux amortissements : dotation aux amortissements – quote-part des subventions d'équipement reprise en fonctionnement.

La **dotation nette aux amortissements** se chiffre à **6,9 M€** en 2023. Elle couvre 2,5 fois le remboursement du capital.



Avec une épargne brute de 9,9 M€ le budget assainissement couvre d'un **facteur de 1,43** en 2023 ses dotations nettes aux amortissements contre 1,38 en 2022.

Tous ces indicateurs sont en progression et témoignent d'une bonne capacité financière.

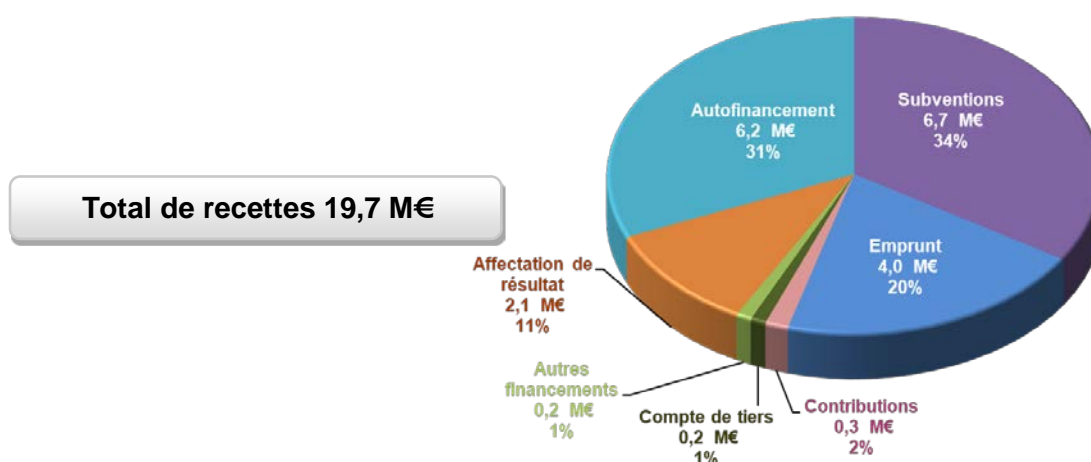
2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Le solde de la section d'investissement

En € HT	Montant
Recettes totales	23 109 524,80
Dépenses totales	23 588 506,18
Solde de l'exercice	-478 981,38
Déficit reporté	-2 071 483,27
Solde global d'investissement	-2 550 464,65

2.2. Les recettes de la section d'investissement

19,7 M€ de recettes d'investissement qui se répartissent de la manière suivante :



➤ Les subventions :

La part des subventions dans le financement des investissements progresse et représente 34% des financements.

➤ L'encours de dette :

- En 2023, l'emprunt de 4 M€ contracté auprès de la Banque Postale a été mobilisé pour le financement des travaux. Sa durée est de 20 ans avec un taux EURIBOR 3M +0,66%.
- Avec les nouvelles adhésions, l'encours récupéré se chiffre à 1,9 M€ et le remboursement en capital à 4,1 M€.
- L'encours augmente de +1,4 M€** et présente les caractéristiques suivantes :

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Montant de l'encours	39,7 M€	38,3 M€	37,3 M€
Taux moyen	3,6%	2,6%	2,6%
Durée de vie moyenne	6 ans et 2 mois	6 ans et 1 mois	6 ans et 1 mois
Part de la dette à taux fixe	55%	64%	71%
Part de la dette à taux variable	45%	36%	29%

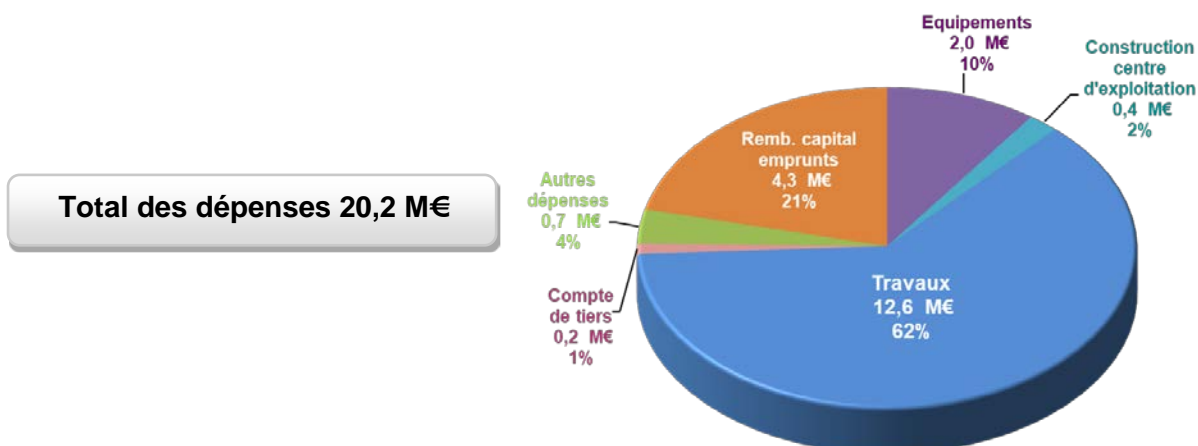
La dette du budget annexe assainissement collectif est sécurisée et s'équilibre entre une dette à taux variable et une dette à taux fixe. La progression de la dette à taux variable est plus impactée par la conjoncture économique et la hausse des taux d'intérêt. Cet équilibre est toutefois le gage d'une saine gestion de l'encours.

➤ L'autofinancement :

Il représente 42% des financements (solde des opérations d'ordre + affectation de résultat).

2.3. Les dépenses de la section d'investissement

20,2 M€ de dépenses d'investissement qui se répartissent pour plus de la moitié en travaux sur les territoires soit :



➤ Les équipements et bâtiments :

Les dépenses d'équipements et de bâtiment s'élèvent à 2 032 K€ :

- 44 K€ consacrés à l'aménagement des bâtiments d'exploitation,
- 784 K€ pour les véhicules,
- 406 K€ pour les matériels et logiciels informatique,
- 178 K€ pour l'achat de pompes,
- 472 K€ pour l'outillage et le matériel industriel,
- 35 K€ pour les études,
- 41 K€ pour les travaux avec la Communauté de Communes du Seignanx,
- 49 K€ pour l'achat de mobilier,
- 23 K€ pour le fonds de plan.

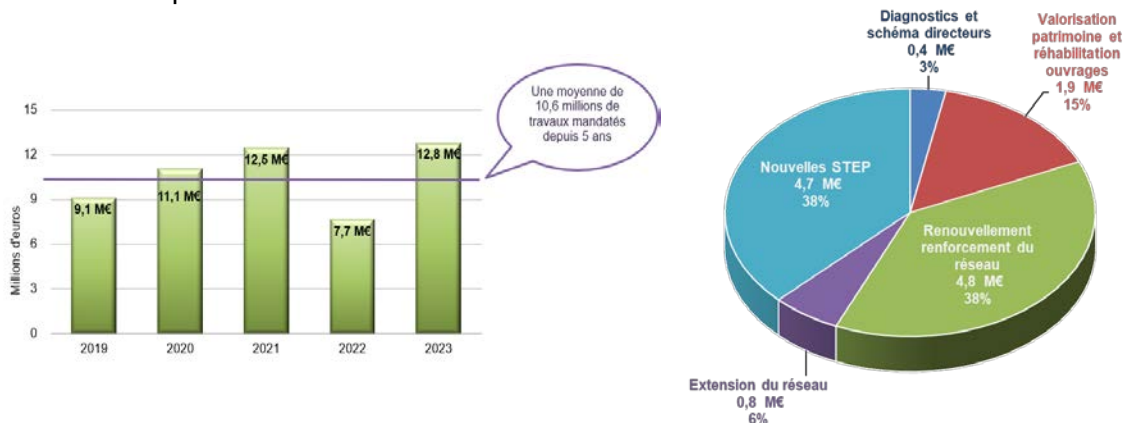
➤ Les constructions de bâtiments en cours :

Les dépenses consacrées à l'achèvement du nouveau bâtiment d'exploitation à Tartas s'élèvent à 430 K€ en 2023. Les dépenses consacrées à la réhabilitation du bâtiment d'exploitation à Roquefort et à l'agrandissement du bâtiment d'exploitation à Capbreton s'élèvent à 15 K€.

➤ Les travaux sur les Comités Territoriaux :

Les travaux réalisés sur les territoires transférés s'élèvent à 12,6 M€ mandatés en 2023 contre 7,7 M€ en 2022. Si l'on rajoute les travaux réalisés en convention de mandat sur la commune de Tarnos pour 206 K€, l'effort d'investissement a progressé avec 12,8 M€ de travaux.

En 2022, on avait constaté un ralentissement du niveau d'investissement. En effet, certaines opérations importantes sur les STEP (Bénesse-Maremne et Roquefort) bien que lancées en 2022 ne se sont réalisées qu'à partir de 2023 pour s'achever en 2024.



➤ **Les autres dépenses d'investissement :**

Ce poste comprend des annulations de subventions sur exercices antérieurs pour 258 K€ et des avances mandatées sur travaux d'investissement pour 440 K€.

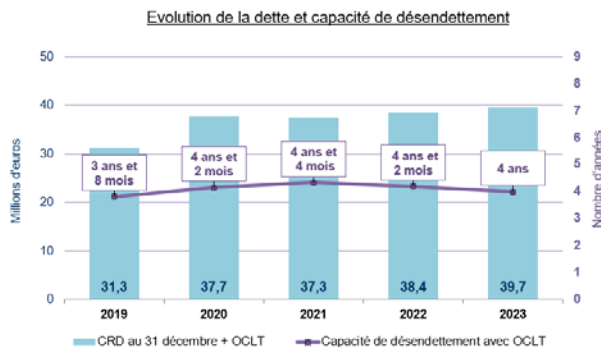
➤ **Le remboursement du capital :**

Il se chiffre à 4 257 K€ en 2023 pour 4 217 K€ en 2022. L'annuité de la dette représente 21,2% des recettes courantes contre 21,7% en 2022.

3. LES RESULTATS FINANCIERS

Indicateurs financiers	CA 2023	CA 2022	Variation	En %
Résultat de fonctionnement récurrent	3 380 K€	2 982 K€	398 K€	↗ 13%
en % des recettes	13,6%	13,4%		
Epargne brute récurrente (1)	9 926 K€	9 133 K€	793 K€	↗ 9%
en % des recettes	40,0%	41,0%		
Epargne nette récurrente (2)	5 991 K€	5 294 K€	697 K€	↗ 13%
en % des recettes	24,1%	23,8%		
Programme de travaux	12 751 K€	7 714 K€	5 037 K€	↗ 65%

- (4) Epargne brute : comparaison des recettes et dépenses réelles pour financer le remboursement en capital et pour le surplus, autofinancer les investissements.
- (5) Epargne nette : Epargne brute diminuée de l'amortissement de la dette.
- (6) Capacité de désendettement : rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute récurrente. Cet indicateur définit le nombre d'années dont on aurait théoriquement besoin pour rembourser la dette si on y affectait toute la capacité d'autofinancement brut. Le SYDEC s'est fixé comme objectif de ne pas dépasser un maximum de 7 ans.



Bonne solvabilité du budget assainissement

En résumé :

Les indicateurs financiers sont en progression par rapport à 2022 avec une croissance plus favorable des recettes que des dépenses.

Le niveau d'investissement soutenu est supérieur à la moyenne des 5 dernières années. Ils sont financés par 34% de subventions, 42% d'autofinancement, 4% de financements divers et enfin par 20% par l'emprunt.

La faible progression de l'encours permet de maintenir le **ratio de capacité de désendettement**. La dette serait remboursable au moyen de **4 ans** d'épargne brute, valeur en deçà de la cible fixée par le SYDEC à 7 ans.

Les indicateurs financiers sont plus favorables qu'attendu car la réalisation des dépenses est inférieure de -14% par rapport aux prévisions et celle des recettes supérieures de +5%.

4. LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

La capacité de financement	17 755 K€
- Epargne nette constatée en 2023	6 649 K€
- Résultat transféré	84 K€
- Subventions et participations	6 723 K€
- Avances et emprunts	4 000 K€
- Opérations pour compte de tiers	200 K€
- Annulation de mandats	99 K€
Le besoin de financement	15 925 K€
- Résultat transféré	0 K€
- Immobilisations	15 021 K€
- Opérations pour compte de tiers	206 K€
- Annulation de titres	698 K€

L'examen du besoin de financement, au regard de la capacité de financement, permet de dégager la variation du fonds de roulement qui s'élève à +1 830 K€

Avec un résultat global de fonctionnement de 7 957 K€ et un résultat global d'investissement de -2 550 K€, le fonds de roulement final se chiffre à 5 407 K€. Le budget annexe « assainissement collectif » a pu accroître son fonds de roulement pour un montant de +1 830 K€ par rapport à 2022.

5. AFFECTATION DE RESULTAT

Le **résultat cumulé de la section de fonctionnement** à la clôture de l'exercice est de **7 956 970,09 €** et il convient d'affecter une partie de ce résultat au financement de la section d'investissement.

Pour déterminer le besoin d'affectation, il faut tenir compte du solde d'exécution de la section d'investissement de -2 550 464,65 € corrigé du solde des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement pour -1 861 011,36 €

Ainsi le besoin d'affectation est de :

- Solde d'exécution :	-2 550 464,65 €
- Solde des restes à réaliser :	-1 861 011,36 €
- Besoin d'affectation	-4 411 476,01 €

Compte tenu de ce besoin d'affectation et du résultat cumulé de fonctionnement de 7 956 970,09 €, il est proposé de reporter sur le Budget Supplémentaire 2024, un **excédent de fonctionnement de 3 545 494,08 €**

Il convient par ailleurs de prendre acte de la **concordance du Compte de Gestion** et du **Compte Administratif** et d'affecter la somme de **4 411 476,01 € en réserves facultatives** au compte 1068 et d'imputer **3 545 494,08 € en report à nouveau créateur de la section de fonctionnement**.

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Eau et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

- 1°) d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe « Assainissement Collectif » pour l'exercice 2023,
- 2°) de prendre acte de la concordance constatée entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif,
- 3°) d'affecter la somme de 4 411 476,01 € en réserves facultatives au compte 1068,
- 4°) d'imputer la somme de 3 545 494,08 € en report à nouveau créateur de la section de fonctionnement.

27^{ème} POINT : Adoption du Compte Administratif Budget annexe « Assainissement Collectif »
Exercice 2023

Monsieur le Président indique que le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de 2023
Investissement	-2 071 483,27		-478 981,38	-2 550 464,65
Fonctionnement	5 648 553,96	2 119 085,12	4 427 501,25	7 956 970,09
TOTAL	3 577 070,69	2 119 085,12	3 948 519,87	5 406 505,44

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Eau et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

1°) d'adopter le Compte de Gestion du Budget annexe « Assainissement Collectif », dressé par le Receveur pour l'exercice 2023.

2°) de prendre acte de la concordance des résultats dudit Compte de Gestion avec le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

28^{ème} POINT : Adoption du Budget Supplémentaire Budget annexe « Assainissement Collectif »
Exercice 2024

Monsieur le Président indique que le Budget Supplémentaire du service public d'assainissement collectif intègre des ajustements non identifiés au moment de l'élaboration du Budget Primitif soit :

- En section de fonctionnement :
 - Reprise de l'excédent 2023 du SYDEC,
 - Ajustements divers en dépenses et recettes.
- En section d'investissement :
 - Reports de l'exercice 2023,
 - Reprise du solde d'investissement reporté,
 - Reprise du solde d'investissement des nouveaux adhérents,
 - Affectation du résultat de fonctionnement 2023 en réserves,
 - Ajustements divers en dépenses et recettes.

Ainsi, le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2024 du Budget Annexe « Assainissement collectif » s'établit en recettes et dépenses totales à 19 316 975,91 € qui se décompose en :

- Section de fonctionnement 4 285 494,08 €
- Section d'investissement 15 031 481,83 €

1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles

Elles s'élèvent à **4 285 K€** et se décomposent en :

- Excédent de fonctionnement reporté	3 545 K€
- Propositions nouvelles	740 K€

Elles se répartissent de la manière suivante :

- Produits d'exploitation		210 K€
• Redevances assainissement	200 K€	
• Recettes du budget eau potable	-30 K€	
• Recettes pluvial 2023	40 K€	
- Produits financiers		0 K€
• ICNE transférées	0 K€	
- Produits exceptionnels		530 K€
• Avoirs EDF sur facturation 2023	500 K€	
• Part AEP régie d'avance	10 K€	
• Recettes exceptionnelles	20 K€	

Les recettes non récurrentes (*identifiées en bleu*) exclues, la **progression des recettes réelles récurrentes** entre le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire est de **+0,8% (+200 K€)** correspondant aux ajustements sur les redevances assainissement.

Les recettes d'ordre

Aucun ajustement de crédit prévu au Budget Supplémentaire.

Les dépenses réelles

Les ajustements sur les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à **+928 K€** et se répartissent de la manière suivante :

- Charges d'exploitation		535 K€
• Régularisations factures EDF 2023	500 K€	
• Maintenance	20 K€	
• Servitudes de passage	10 K€	
• Autres charges d'exploitation	5 K€	
- Charges de personnel		168 K€
- Autres charges de gestion		105 K€
• Charges de structures	65 K€	
• Infogérance SOMEI pour 4 mois	40 K€	
- Charges financières		0 K€
• Intérêts des emprunts	30 K€	
• ICNE	-30 K€	
- Charges exceptionnelles		120 K€
• Annulations de titres antérieurs	20 K€	
• Abandon de créances adhérents	10 K€	
• Diverses charges exceptionnelles	50 K€	
• Annulation recette du pluvial 2023	40 K€	

La progression des dépenses réelles récurrentes (hors dépenses identifiées en bleu) entre le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire est de **+2,2%** (**+388 K€**) et s'explique par :

- Les charges d'exploitation :

Progression de **+35 K€** de demandes des services non connues au moment du Budget Primitif.

- La masse salariale :

Progression de **+168 K€** soit **+3,1%** par rapport au Budget Primitif.

Cette progression s'explique par l'augmentation de la quote-part de ce budget dans la répartition du personnel administratif ainsi que par un ajustement d'affectation du personnel entre l'eau et l'assainissement.

- Les charges de gestion :

Progression de **+105 K€** soit **+5,7%** avec la hausse des charges de structure (frais de missions et formation) et des charges pour l'infogérance du logiciel Waterp de gestion des abonnés.

- Les charges exceptionnelles :

Progression de **+80 K€** avec l'ajustement des crédits pour les annulations de titres sur exercices antérieurs, les abandons de créances et le remboursement de sinistres.

Les dépenses d'ordre

	2024
Amortissement des immobilisations	60 K€
Autofinancement complémentaire	3 297 K€
	3 357 K€

Ces dépenses d'ordre se retrouvent en recettes d'ordre de la section d'investissement.

Ce budget intègre un autofinancement complémentaire de **3 297 K€**

Le nouvel équilibre de la section de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, le virement à la section d'investissement s'élève à 3 451 K€ (BP+BS) et représente le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement.

Si l'on exclut l'excédent reporté de fonctionnement de 2023 pour 3 546 K€ ainsi que les **éléments non récurrents de l'exercice 2024** à savoir :

- Recette du pluvial 2023 (-40 K€ prévus au BS),
- Avoirs EDF sur facturation 2023 (-500 K€ prévus au BS),
- Régularisations factures EDF 2023 (+500 K€ prévus au BS),
- Annulations recette du pluvial 2023 (+40 K€ prévus au BS),
- Dépenses imprévues (+200 K€ prévus au Budget Primitif 2024),

le **résultat prévisionnel récurrent de l'exercice 2024** devrait s'établir à **+105 K€** soit une baisse de **-70%** (-248 K€) par rapport au Budget Primitif.

La comparaison des seules recettes et dépenses réelles de l'exercice permet d'établir le nouveau niveau d'**épargne brute** de l'exercice. C'est à partir de cette épargne qu'il est possible de financer le remboursement du capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice et, pour le surplus, de contribuer au financement de la section d'investissement.




Elle se situe à :

- Recettes réelles	+25 342 K€
(1) Hors résultats reportés	
- Dépenses réelles	-18 836 K€
Nouvelle épargne brute de l'exercice	+6 506 K€

Corrigée des éléments non récurrents vus dans le paragraphe précédent (+200 K€) et de la production immobilisée consacrée aux achats de fournitures d'un montant cumulé (BP+BS) de +517 K€, la nouvelle épargne brute récurrente se chiffre à 7 223 K€ et baisse de -2,5% (-188 K€) par rapport au Budget Primitif.

Ce niveau d'épargne brute récurrente permet de calculer la capacité de désendettement, mesurée par le rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute.

En intégrant l'emprunt prévisionnel inscrit au budget, la capacité de désendettement prévisionnelle se situe à 6 ans et 8 mois, contre 6 ans et 1 mois au Budget Primitif.

Indicateurs financiers	BP + BS 2024	BP 2024	Variation	En %
Résultat de fonctionnement récurrent	0,11 M€	0,35 M€	-0,24 M€	 -70%
En % des recettes	0,4%	1,5%		
Epargne brute récurrente	7,22 M€	7,41 M€	-0,19 M€	 -2,5%
En % des recettes	30%	31%		
Capacité de désendettement prévisionnelle	6 ans et 8 mois	6 ans et 1 mois		
Programme	27,1 M€	15,0 M€	12,1 M€	 81%

Il faudrait consacrer la totalité de notre épargne brute pendant 6 ans et 8 mois pour rembourser l'intégralité de notre dette, un ratio prévisionnel légèrement inférieur à la référence fixée à 7 ans pour ce budget.

A retenir : des résultats financiers en légère baisse par rapport au Budget Primitif avec une progression des recettes moins importante que l'augmentation des dépenses. Les résultats attendus seront plus favorables que les prévisions budgétaires. Ainsi, la capacité de désendettement prévisionnelle affichée intègre un programme de travaux de 27 M€ (bien au-dessus des réalisations escomptées). Cet indicateur sera donc en dessous de la cible au compte administratif 2024. Rappelons qu'au compte administratif 2023, la capacité de désendettement était de 4 ans.

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

Elles s'élèvent à **14 971 K€** et se décomposent en :

- Report de l'exercice 2023	8 397 K€
- Autofinancement complémentaire	3 297 K€
- Propositions nouvelles	3 277 K€

Ces propositions nouvelles se répartissent pour l'essentiel de la manière suivante :

- Subventions d'investissement	821 K€
• Subventions de l'Agence de l'Eau	485 K€
• Subventions Etat	91 K€
• Subventions du Département	105 K€
• Subventions des communes	55 K€
• Subventions autres groupements	100 K€
• Autres subventions	-15 K€
- Emprunts	-2 155 K€
- Affectation de résultat 2023	4 411 K€
- Transfert excédent d'investissement nouvel adhérent	200 K€
- Avances forfaitaires	0 K€
- Annulations de mandats antérieurs	0 K€

Les dépenses

Elles s'élèvent à **15 031 K€** et se décomposent en :

- Report de l'exercice 2023	10 258 K€
- Déficit reporté 2023	2 550 K€
- Propositions nouvelles	2 223 K€

Les propositions nouvelles se répartissent de la manière suivante :

- Logiciels	25 K€
- Equipements	-455 K€
• Matériel industriel	10 K€
• Matériel de transport	-465 K€
- Travaux	3 633 K€
• Ajustement programme	3 633 K€
- Bâtiments	-980 K€
• Travaux extension Capbreton	-400 K€
• Travaux centre de Roquefort	-800 K€
• Photovoltaïque	220 K€
- Remboursement capital emprunt	0 K€
- Paiements avances forfaitaires	0 K€
- Annulations de titres antérieurs	0 K€

Ce Budget Supplémentaire prévoit un ajustement des programmes de travaux à la hausse ainsi que des ajustements à la baisse pour les travaux sur les centres d'exploitation et l'achat de véhicule.

La nouvelle épargne nette

Compte tenu du remboursement en capital des emprunts de -4 470 K€ minoré des contributions étalées des communes de +226 K€, du remboursement du capital des emprunts de la commune de Soorts-Hossegor par SUEZ de +135 K€, et du niveau d'épargne brute, **l'épargne nette de l'exercice se situe à 2 397 K€**

En tenant compte des mêmes corrections, **l'épargne nette prévisionnelle récurrente** se chiffre à **3 114 K€** et représente **12,9% des recettes réelles récurrentes de fonctionnement**, contre 13,8% au Budget Primitif.

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Eau et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité, d'approuver le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Assainissement Collectif » pour l'exercice 2024 arrêté à la somme de :

• Section de fonctionnement	4 285 494,08 €
• Section d'investissement	15 031 481,83 €

29^{ème} POINT : Adoption du Compte Administratif Budget annexe « Assainissement Non Collectif » Exercice 2023

Monsieur le Président indique que le Service Public de l'Assainissement Non Collectif intervient sur 213 communes totalisant environ 37 741 installations d'assainissement non collectif.

En 2023, le nombre de contrôles effectué est en baisse de -5% soit 4 523 contrôles contre 4 757 en 2022.

Les **tarifs** sont restés stables par rapport à 2022 :

- contrôle de **conception/réalisation** : **300 € HT** soit 330 € TTC,
- contrôle de **bon fonctionnement** : **70 € HT** soit 77 € TTC,
- contrôle de bon fonctionnement dans le cadre de **vente immobilière** : **200 € HT** soit 220 € TTC.

La baisse des recettes n'est pas compensée par la baisse des dépenses et conduit à une dégradation de la situation financière pour 2023.

L'exécution du budget annexe « Assainissement Non Collectif » fait apparaître un total de recettes de 1 395 426,01 € (fonctionnement + investissement).

Compte tenu des dépenses constatées au cours de l'exercice pour 777 493,22 €, **le résultat global de clôture de l'exercice** (ou fonds de roulement final) se situe à **617 932,79 €** En 2022, il se situait à 696 014,46 € soit une diminution de -11% (-78 K€) au cours de l'exercice 2023.

Ce résultat est à apprécier au regard des restes à réaliser qui se chiffent à :

• Recettes restant à réaliser	209 267,30 €
• Dépenses restant à réaliser	177 049,84 €

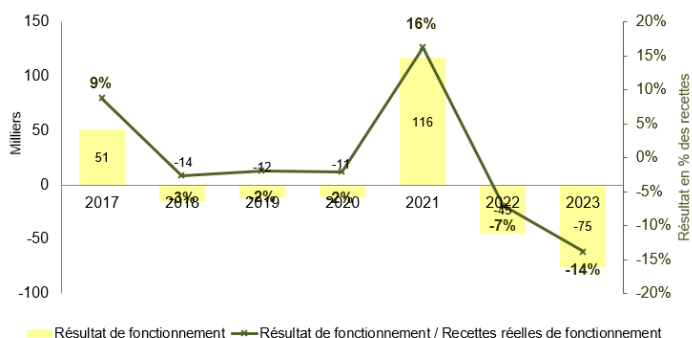
En définitive, la réalisation du budget annexe « Assainissement Non Collectif » au cours de l'exercice 2023 a permis de dégager un **résultat net de clôture positif** à hauteur de **650 150,25 €**, en baisse de -10% (-75 K€) par rapport à 2022.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Le résultat de la section de fonctionnement

En € HT	Montant
Recettes totales	586 422,08
Dépenses totales	661 490,90
Résultat de l'exercice	-75 068,82
Excédent reporté	725 219,07
Résultat global de fonctionnement	650 150,25

Evolution du résultat de fonctionnement en % des recettes



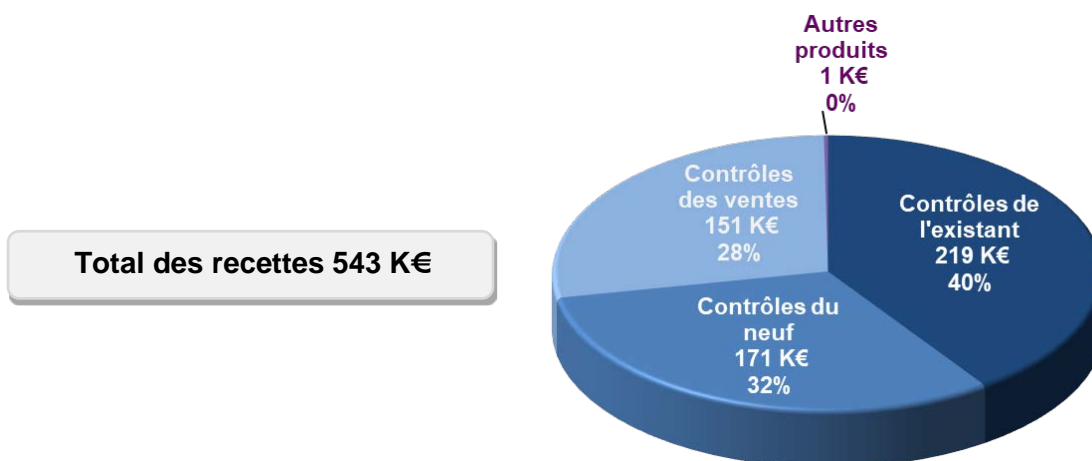
Hors excédent reporté, le résultat de l'exercice est déficitaire compte tenu du ralentissement de la construction et des ventes dans un contexte de crise de l'immobilier.

1.2 Les recettes réelles

Hors excédent reporté, les recettes réelles se chiffrent à 543 K€. Le **taux de réalisation** des recettes réelles est de **94%**. Le nombre de contrôles réalisés (4 523 en 2023) est inférieur aux prévisions budgétaires (4 700 contrôles).

Par rapport aux réalisations de 2022, les **recettes** sont moins favorables puisqu'elles **diminuent de -14% soit -91 K€**

La répartition des recettes réelles de fonctionnement pour 2023 est la suivante :



L'évolution des recettes est analysée de manière détaillée ci-après :

➤ **Les redevances de contrôle de l'existant : progression de +2% soit +5 K€**

Le nombre de contrôles effectués est de 3 130 comme en 2022. Il faut toutefois noter que le nombre de contrôles n'atteint pas l'objectif de 3 500 contrôles par an pour respecter une périodicité de 10 ans.

➤ **Les redevances de contrôle du neuf : baisse de -24% soit -56 K€**

Le nombre de contrôles effectués est en baisse de -11% soit 638 contrôles effectifs contre 713 en 2022.

➤ **Les redevances pour contrôles des ventes : baisse de -17% soit -32 K€**

Il en est de même pour les contrôles des ventes qui sont passés de 914 à 755 contrôles effectués en 2023 soit une baisse de -17%.

Les contrôles du neuf et des ventes sont directement liés à l'activité de l'immobilier (ventes et constructions) qui a connu un fort ralentissement en 2023.

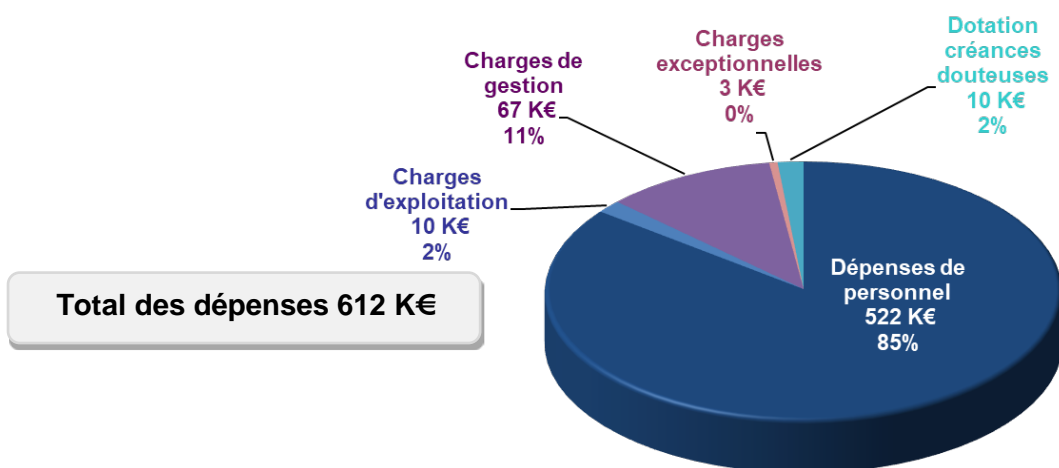
➤ **Les produits divers (entretien et produits de gestion) : baisse de -87% soit -8 K€**

Contrairement à 2022, très peu d'honoraires sur les zonages ont été constatés (-5 K€) et les recettes d'entretien sont en baisse (-3 K€).

1.3 Les dépenses réelles

Ces dépenses se chiffrent à **612 K€** en baisse de **-8%** par rapport à 2022 (**-55 K€**). Leur **taux de réalisation** est de **85%**.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement pour 2023 est la suivante :



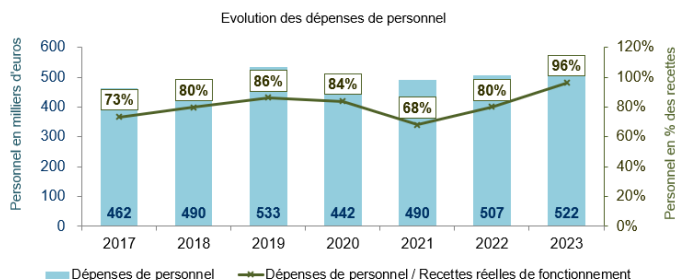
La progression des dépenses est analysée de manière détaillée ci-après :

➤ **Les charges d'exploitation : progression de +10% soit +1 K€**

Sur ce budget, les charges d'exploitation sont très faibles puisqu'elles ne représentent que 2% du total des dépenses.

➤ **Les dépenses de personnel : progression de +3% soit +15 K€**

La masse salariale représente **85%** du total des dépenses réelles.
Avec la baisse d'activité, sa part dans les recettes passe de 80% à **96%** en 2023.



➤ **Les charges de gestion : baisse de -9% soit -6 K€**

Cette baisse s'explique par la diminution des créances irrécouvrables de -7 K€ et la hausse des charges de structures de +1 K€.

Le niveau des créances irrécouvrables, après mise en œuvre de la procédure de mise en recouvrement opérée par le comptable public, reste faible sur ce budget.

➤ **Les charges exceptionnelles : stabilité**

➤ **Les dotations pour créances douteuses : baisse de -65 K€**

Pour faire face au risque d'impayés, 10 K€ ont été constatés en 2023 contre 75 K€ en 2022. Le stock ainsi constitué à fin 2023 s'élève à 95 K€ et permet de couvrir 100% des restes à recouvrer N-2.

A compter de 2024, le montant constaté en créances douteuses pourra être compensé par une reprise sur provisions pour risque d'impayés.

1.4 L'autofinancement net

L'autofinancement net est le solde des opérations d'ordre et représente l'autofinancement minimum des investissements. Cet **autofinancement est faible** sur ce budget, il se **chiffre à 6 K€** et **baisse de -51% (-6 K€)** par rapport à 2022. Il permet le financement des équipements nécessaires au fonctionnement du service.

Dépenses d'ordre en K€		Recettes d'ordre en K€	
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations</i>	50	<i>Quote-part des subventions d'investissement</i>	44
<i>Cession des immobilisations</i>	0		
TOTAL	50	TOTAL	44
SOLDE		6	-51%

1.5 Epargne brute : autofinancement

Les recettes réelles de 543 K€ pour des dépenses réelles de 612 K€ conduisent à une **épargne brute négative de -69 K€ en 2023**. L'épargne est négative et **en baisse** avec le ralentissement de l'activité constaté en 2023.

Ce service n'ayant aucun endettement, l'épargne brute est égale à l'épargne nette.

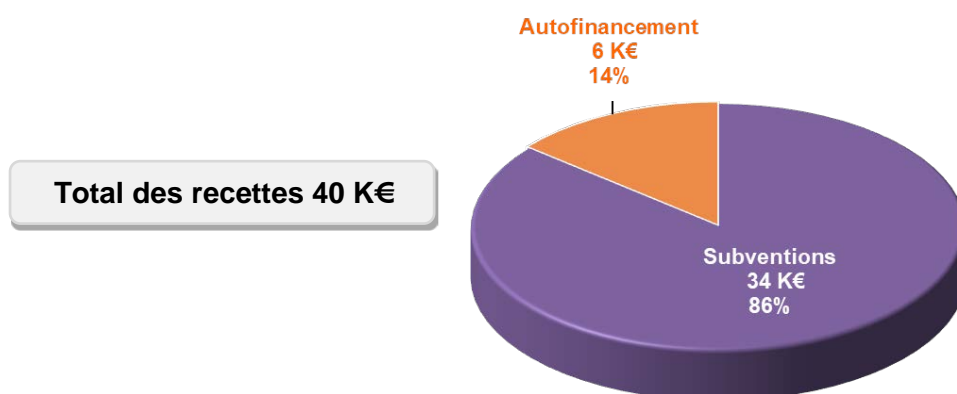
2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Le solde de la section d'investissement

En € HT	Montant
Recettes totales	83 784,86
Dépenses totales	86 797,71
Solde de l'exercice	-3 012,85
Déficit reporté	-29 204,61
Solde global d'investissement	-32 217,46

2.2. Les recettes de la section d'investissement

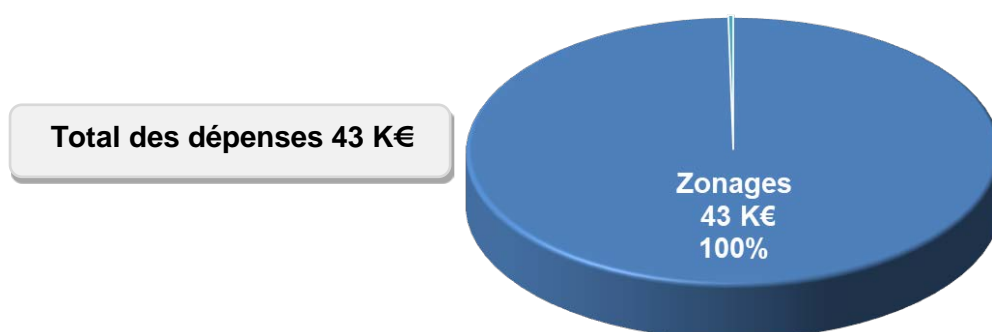
40 K€ de recettes d'investissement qui se répartissent de la manière suivante :



34 K€ de subventions sont perçues pour les études de zonages, et on retrouve ensuite l'autofinancement de 6 K€ qui permet le financement des équipements nécessaires au service de l'assainissement non collectif.

2.3. Les dépenses de la section d'investissement

Hors déficit reporté, les dépenses réelles de la section d'investissement sont faibles et s'élèvent à 43 K€



3. LES RESULTATS FINANCIERS

Indicateurs financiers	CA 2023	CA 2022	Variation	En %
Résultat de fonctionnement récurrent	-75 K€	-45 K€	-30K€	-68%
Epargne brute et nette	-69 K€	-33 K€	-36K€	
Excédent global de fonctionnement	650 K€	725 K€	-75K€	-10%

1) Epargne brute : comparaison des recettes et dépenses réelles pour financer le remboursement en capital et pour le surplus autofinancer les investissements.

2) Epargne nette : Epargne brute diminuée de l'amortissement de la dette.

En résumé :

Un résultat déficitaire avec le ralentissement de la construction et des ventes compte tenu de la crise de l'immobilier.

Globalement, ce budget est largement excédentaire avec **650 K€ d'excédent global de fonctionnement à fin 2023** ce qui représente plus d'une année de recettes.

4. LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

La capacité de financement	-35 K€
- Epargne nette constatée en 2023	-69 K€
- Subventions et participations	34 K€
Le besoin de financement	43 K€
- Immobilisations	43 K€

L'examen du besoin de financement, au regard de la capacité de financement, permet de dégager la variation du fonds de roulement qui s'élève à -78 K€.

Cette variation du fonds de roulement correspond également à l'écart constaté entre le résultat global de clôture (ou fonds de roulement final) et le résultat global reporté (ou fonds de roulement initial).

- Fonds de roulement final :	617 932,79 €
- Fonds de roulement initial :	696 014,46 €
- Variation fonds de roulement :	-78 081,67 €

Le fonds de roulement a donc diminué en 2023.

5. AFFECTATION DE RESULTAT

Le **résultat cumulé de la section de fonctionnement** à la clôture de l'exercice est de + **650 150,25 €** et il convient d'affecter une partie de ce résultat au financement de la section d'investissement.

Pour déterminer le besoin d'affectation, il faut tenir compte du solde d'exécution de la section d'investissement de -32 217,46 € corrigé du solde des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement pour +32 217,46 €.

Ainsi le besoin d'affectation est de :

- Solde d'exécution :	-32 217,46 €
- Solde des restes à réaliser :	+32 217,46 €
- Besoin d'affectation	0,00 €

Le montant étant nul, il n'y a **pas de besoin d'affectation** en section d'investissement.

Il convient par ailleurs de prendre acte de la **concordance du compte de gestion** et du **compte administratif** et d'affecter la somme de **650 150,25 € en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement**.

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Eau et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

1°) d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe « Assainissement Non Collectif » pour l'exercice 2023,

2°) de prendre acte de la concordance constatée entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif,

3°) d'imputer la somme de 650 150,25 € en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement.

30^{ème} POINT : Adoption du Compte de Gestion Budget annexe « Assainissement Non Collectif » Exercice 2023

Monsieur le Président indique que le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de 2023
Investissement	-29 204,61		-3 012,85	-32 217,46
Fonctionnement	725 219,07		-75 068,82	650 150,25
TOTAL	696 014,46		-78 081,67	617 932,79

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Eau et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité :

1°) d'adopter le Compte de Gestion du Budget annexe « Assainissement Non Collectif », dressé par le Receveur pour l'exercice 2023.

2°) de prendre acte de la concordance des résultats dudit Compte de Gestion avec le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

31^{ème} POINT : Adoption du Budget Supplémentaire Budget annexe « Assainissement Non Collectif » Exercice 2024

Monsieur le Président indique que le Budget Supplémentaire du service public de l'Assainissement Non Collectif intègre les éléments suivants :

- En section de fonctionnement :
 - Reprise de l'excédent reporté 2023,
 - Ajustements de crédit en dépenses et recettes.

- En section d'investissement :
 - Reports de l'exercice 2023,
 - Reprise du solde d'investissement reporté 2023,
 - Ajustements de crédit sur les équipements.

Ainsi, le Budget Supplémentaire de l'Assainissement Non Collectif, pour l'exercice 2024, s'établit en recettes et dépenses totales à 1 138 000,23 € soit :

• Section de fonctionnement	489 650,25 €
• Section d'investissement	648 349,98 €

Il intègre un autofinancement complémentaire de 451 940,25 €

1. - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles

Elles s'élèvent à **490 K€** dont 463 K€ pour la reprise de l'excédent reporté de fonctionnement.
Les ajustements sur les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent à 27 K€ (+4% par rapport au BP) et sont relatives à des recettes exceptionnelles pour le remboursement de sinistres.

Les recettes d'ordre

Aucun ajustement de crédit prévu au Budget Supplémentaire.

Les dépenses réelles

Les ajustements sur les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à **+38 K€** et se répartissent de la manière suivante :

- Charges d'exploitation	5 K€
- Masse salariale	3 K€
- Charges de structures	0 K€
- Charges exceptionnelles	30 K€

La progression des dépenses réelles est de **+5%** par rapport au Budget Primitif. Il s'agit essentiellement de charges exceptionnelles pour la prise en charge de divers sinistres.

Les dépenses d'ordre

- Virement à la section d'investissement	452 K€
--	--------

Le nouvel équilibre de la section de fonctionnement

Le virement à la section d'investissement de 512 K€ (BP+BS) représente le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement.

Si l'on exclut l'excédent reporté de fonctionnement de 2023 d'un montant de 650 K€, le **résultat prévisionnel de l'exercice 2024** devrait se chiffrer à **-138 K€** contre -127 K€ au Budget Primitif 2024.

La comparaison des seules recettes et dépenses réelles de l'exercice permet d'établir le nouveau niveau **d'épargne brute** de l'exercice.

Elle se situe à :

- Recettes réelles	+628 K€
(1) Hors résultats reportés	
- Dépenses réelles	-756 K€
Nouvelle épargne brute de l'exercice	-128 K€

En l'absence de dette sur ce budget, **l'épargne brute est égale à l'épargne nette.**

Indicateurs financiers	BS 2024	BP 2024	Variation	En %
Résultat de fonctionnement récurrent	-138 K€	-127 K€	-11 K€	-9%
Epargne brute et nette	-128 K€	-117 K€	-11 K€	-9%
Excédent global de fonctionnement	512 K€	650 K€	- 138 K€	- 21%

Une légère baisse des résultats sur ce budget en raison de la progression de son poids budgétaire par rapport au Budget Primitif. L'équilibre est toutefois préservé par un **excédent reporté prévisionnel de 512 K€**

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

Elles s'élèvent à **648 K€** et se décomposent en :

- Report de l'exercice 2023	209 K€
- Autofinancement prévisionnel	452 K€
- Propositions nouvelles	-13 K€

Les dépenses

Elles s'élèvent à **648 K€** et se décomposent en :

- Report de l'exercice 2023	177 K€
- Déficit d'investissement reporté SYDEC	32 K€
- Propositions nouvelles	439 K€

Les propositions nouvelles se répartissent de la manière suivante :

- Etudes		-2 K€
• Zonages	-2 K€	
- Equipements et travaux		411 K€
• Matériel industriel	150 K€	
• Véhicules	161 K€	
• Matériel informatique	100 K€	
- Dépenses imprévues		30 K€

Ainsi, après avis favorable de la Commission Départementale Eau et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité, d'approuver le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Assainissement Non Collectif » exercice 2024 arrêté à la somme de :

• Section de fonctionnement	489 650,25 €
• Section d'investissement	648 349,98 €

32^{ème} POINT : Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président du SYDEC

Jean-Louis PEDEUBOY